



**Université Senghor**

Université internationale de langue française  
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

# **Le rôle des financements innovants dans la mise en œuvre des projets de développement en Afrique : de l'analyse du modèle de la BOAD et perspectives pour le Togo**

Présenté par

**Simdoro Tchozo KALAO**

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

**Département** : Administration & Gestion

**Spécialité** : Gouvernance et Management Public

le 07 mars 2017

Devant le jury composé de :

**Dr. Alioune DRAME** Président

Université Senghor, Directeur du Département  
Administration et Gestion

**Pr. Komlan T. SEDZRO** Examineur

Professeur Titulaire, Directeur du Département de  
Finance, Université du Québec à Montréal

**Dr. Flavien TCHAPGA** Examineur

Professeur à l'Université de Versailles Saint-  
Quentin-en-Yvelines en France

Université Senghor-Opérateur direct de la Francophonie

1, Place Ahmed Orabi, BP 21111 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte

[www.usenghor-francophonie.org](http://www.usenghor-francophonie.org)

## REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la rédaction de ce mémoire et qui m'ont apporté leur soutien au cours de ma formation à l'université Senghor d'Alexandrie ; qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance. Je pense particulièrement à :

A Dieu Tout Puissant, pour sa grâce et son soutien, qui ma permis d'accomplir avec succès ce travail, qu'il soit loué éternellement.

Aux bailleurs de fonds, qui ont rendu possible cette formation de Master en développement international.

A Monsieur Komlan T. SEDZRO, Directeur dudit Mémoire, Professeur titulaire, Directeur du département de finance, Directeur de recherche, chaire en management des services financiers à l'École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal. Je voudrais attester mes plus profonds remerciements et ma reconnaissance pour ses orientations, ses conseils et la rigueur de son encadrement.

Au Docteur Victor AISSAH, pour ses diverses contributions dans la rédaction de ce travail

Au Docteur Mamadou TOE et Monsieur Serge ARNAUD, pour leur conseil et orientations dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

A Monsieur Kossi ASSIMAIDOU, Ministre de la Planification du Développement, par ses conseils et orientations.

A Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU, Secrétaire d'Etat chargé des Réformes des Finances Publiques et des Programmes Financiers, pour son indéfectible soutien.

A Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, qui a rendu possible mon stage à la BOAD malgré le temps qui était très serré ;

A Monsieur Guy MEHOU, Chef division Etudes à la Direction des Etudes et Stratégie à la BOAD, pour ses conseils et orientations ;

A Monsieur Djigui Joseph DIABATE, Analyste financier principal à la BOAD, pour son aide à la compréhension d'un certain nombre de choses dans la Banque ainsi que sa forte contribution dans le cadre de la rédaction de mon mémoire et je lui en suis très reconnaissant.

J'adresse tout particulièrement ma profonde gratitude à **Monsieur Alioune DRAME**, Directeur du département Administration et Gestion qui a suis m'apporter tout son soutien tout au long de cette formation, que le Tout Puissant lui comble de sa grâce maintenant et pour toujours.

A Madame Suzanne YOUSSEF, Cheffe du Service Administratif dudit Département, pour sa disponibilité permanente à répondre à nos besoins. Toujours souriante, elle a été plus qu'une mère.

Mes sentiments de gratitude à l'endroit de tout le corps professoral du Département Administration Gestion de l'Université Senghor d'Alexandrie.

Que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin à mon éducation, à mon instruction ainsi qu'au succès de ma formation de Master, trouvent en ces mots les expressions de ma profonde reconnaissance et de mes sincères remerciements.

Mes remerciements vont enfin, à toute la communauté togolaise de l'Université Senghor et à tous les senghoriens de la 15<sup>ème</sup> promotion pour leurs soutiens et leurs encouragements.

## DEDICACE

A toi ma maman chérie, **Mlle MANGBAZIM Wouwabyè** : Tout ce que j'accomplis de bien est le fruit de ton travail de mère, d'éducatrice et de modèle pour nous tes enfants.

A mon feu père, **KALAO Simdoro**. Je te dédie cet ouvrage. Tu n'es pas présent pour prendre part au partage du fruit que tu as semé mais je crois et je suis confiant que l'obtention de ce fruit ne sera possible sans l'esprit de rigueur et de travail bien fait que tu nous as inculqué nous tes enfants.

A **Martin et Louis**, privés de mon affection durant ces études. Je souhaite qu'ils puissent grandir dans la sagesse et en bonne santé afin que mon sacrifice soit bénéfique pour leur avenir.

A mon épouse chérie **Mlle AWI Biré** dont les prières et son amour à mon égard m'ont permis de rester confiant pour affronter les difficultés tout au long de mon périple à l'université Senghor.

A toutes les familles KALAO et AWI, je vous dis merci pour vos soutiens.

## RESUME

Le contexte national togolais est marqué par une stabilité du cadre macroéconomique, dépendant de la poursuite des efforts dans la conduite des réformes des finances publiques. A cet effet, les autorités togolaises ont développé un plan stratégique de réformes pour accroître notamment les recettes budgétaires. Malgré l'augmentation de ces recettes, elles n'arrivent toujours pas à couvrir les besoins de financement des projets de développement en vue d'une croissance accélérée. Aussi, les Aides publiques au Développement (APD) ne sont non seulement insuffisantes mais également imprévisibles et instables. C'est pourquoi nous nous sommes interrogé sur la stratégie par laquelle le Togo pourra combler ces besoins d'où cette étude intitulée : "le rôle des financements innovants dans la mise en œuvre des projets de développement en Afrique : de l'analyse du modèle de la BOAD et perspectives pour le Togo".

Cette étude a combiné les approches quantitatives et qualitatives incluant à la fois les acteurs du financement du développement, les institutions de financement et quelques secteurs prioritaires de l'administration togolaise. Elle a été menée au cours de notre stage de mise en situation professionnelle au siège de la BOAD à Lomé. Ce stage a duré douze (12) semaines soit de mai à août 2016.

L'échantillon d'entretien a concerné 23 personnes et concernait les structures suivantes : BOAD, BAD, les ministères de l'économie et des finances, de la Planification du Développement, de la Santé, de l'Agriculture et des Travaux Publics. L'étude a été soutenue par une revue documentaire dont les sources proviennent notamment des organismes et institutions financières internationales (OCDE, Groupe pilote sur les financements innovants, ONU, UE, PNUD, CEA, BOAD, MEF, MPD, MS, APIX Sénégal etc.) ainsi que des sites internet de ces dernières. L'accent a été mis sur la compréhension des mécanismes des financements innovants mis en œuvre sur le plan international et à la BOAD. L'expérience acquise à la BOAD et le benchmark du Sénégal nous ont permis de faire un certain nombre de recommandations aux autorités togolaises.

Les résultats montrent qu'il est indispensable de faire appel aux financements innovants afin de pouvoir déclencher véritablement le développement au Togo. Le gouvernement togolais de par ses responsabilités, qui vise à promouvoir la stabilité de l'économie se doit de mobiliser les différents acteurs à participer au processus de financement du développement durable. En outre, il existe plusieurs institutions internationales qui sont disposées à accompagner le Gouvernement dans sa démarche de mise en œuvre des financements innovants. Cette étude montre aussi qu'il existe une panoplie des sources de financement innovant applicables au Togo et que leur mise en œuvre efficace et efficiente nécessite un certain nombre de préalables à savoir la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre légal et institutionnel compétent. Il s'agit notamment de :

- ✓ l'adoption d'une loi spécialement dédiée à la gestion des mécanismes des financements innovants ;
- ✓ la création d'une instance technique pour accompagner de façon efficace à la promotion et l'assistance dans le processus de mise œuvre d'éventuels mécanismes de financement innovant.

## Mots-clefs

Financement innovant, Mécanismes, développement, croissance économique, financement, Togo

## **ABSTRACT**

The Togolese national context is marked by a stable macroeconomic framework, dependent on continued efforts in the conduct of public finance reforms. For that Purpose, the Togolese authorities have developed a strategic plan of reforms to increase particularly budgetary revenues. Despite the increase in these revenues, they still can't cover the financing needs of development projects for accelerated growth. Public Development Aid (ODA) is not only insufficient but also unpredictable and unstable. This is why we questioned the strategy by which Togo could meet these needs and hence this study entitled "The role of innovative financing in the implementation of development projects in Africa: analysis of the model Of the BOAD and prospects for Togo".

This study has combined quantitative and qualitative approaches including both development financing actors, financial institutions and some priority sectors of the Togolese administration. It was conducted during our professional internship at the headquarters of the West African Development Bank (BOAD) and lasted twelve (12) weeks, from May to August 2016.

The interview sample put together 23 people from the following structures): BOAD, BAD, Ministries of Economy and Finance, Development Planning, Health, Agriculture and Public Works. The study was supported by a literature review mainly of the international financial institutions and organizations (OECD, UN, EU, UNDP, CEA, BOAD, MEF, MPD, MS, Leading Group on Innovative Financing for Development, APIX Senegal etc.) as well as their websites.

Emphasis was placed on understanding innovative financing mechanisms at the international level and at BOAD. The experience gained at the BOAD and the benchmark of Senegal enabled us to make a number of recommendations to the Togolese authorities.

The results show that it is essential to use innovative financing in order to truly launch the development process in Togo. The Togolese government, by virtue of its responsibilities, which aims to promote the stability of the economy, must mobilize the various actors to participate in the financing process of sustainable development. In addition, there are several international institutions that are willing to support the Government in its approach to implementing innovative financing. This study also shows that there is a range of innovative sources of financing applicable in Togo and that their effective and efficient implementation requires a number of prerequisites, namely the establishment and operationalization of a legal and institutional competent framework. These include:

- ✓ the adoption of a law specifically dedicated to the management of innovative financing mechanisms;
- ✓ the creation of a technical body to effectively support the promotion and assistance in the implementation process of possible innovative financing mechanisms.

## **Key-words**

Innovative Financing, Mechanisms, Development, Economic Growth, Financing, Togo

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

- AN : Assemblée Nationale
- APD : Aide Publique au Développement
- AFD : Agence Française de Développement
- APIX : Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands travaux
- ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics
- ATGP : Agence Togolaise des Grands Projets
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CCIT : Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
- CEA : Commission Economique pour l'Afrique
- CGDD : Commissariat général au développement durable
- CNPE : Commission Nationale de la Politique Economique
- CNUED : Conférence des nations Unies sur l'Environnement et le Développement
- DFIS : Direction des Financements Innovants et Structurés
- DSP : Délégation des Services Publics
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
- FEC : Facilité Elargie de Crédit
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- FMI : Fonds Monétaire International
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
- GAVI : Global Alliance for Vaccines and Immunisation
- IFFIm : Facilité Internationale de Financement pour la Vaccination
- MAEC : Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération
- MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
- MPD : Ministère de la Planification du Développement
- OCDE : Organisation Coopération et de Développement Economiques
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS : Organisation Internationale de la Santé
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- ONUSIDA : Organisation des Nations Unies de lutte contre le SIDA
- OXFAM : Oxford Committee for Relief Famine
- PAS : Programme d'Ajustement Structurel

- PIB : Produit Intérieur Brut
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPIAF : Public-Private Infrastructure Advisory Facility
- PPP : Partenariat Public Privé
- PPTÉ : Pays Pauvres Très Endettés
- RAPD : Rapport sur l'Aide Publique au Développement
- RNB : Revenu National Brut
- SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
- SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
- UE : Union Européenne
- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- URDPPP : Unité Régionale de Développement des PPP

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des figures

<b>Figure 1</b>	: L'APD en pourcentage du RNB en 2015.....	7
<b>Figure 2</b>	Figure : Potentiel des "sources et mécanismes de financement innovants" .....	20
<b>Figure 3</b>	: Identification des variables .....	23
<b>Figure 4</b>	: Plan de négociation du contrat PPP.....	32
<b>Figure 5</b>	: Evolution des APD .....	37
<b>Figure 6</b>	: Evolution des aides publiques au Togo de 2011-2015 (RAPD) [en milliards de FCFA].....	38
<b>Figure 7</b>	: situation du budget de l'Etat par rapport au PIB sur la période 2011-2015.....	38
<b>Figure 8</b>	: évolution de la dette publique entre 2011-2015 .....	39
<b>Figure 9</b>	: Insuffisance des sources de financement actuelles .....	41

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	: Résumé de la situation du Togo (indicateurs de convergences) .....	5
<b>Tableau 2</b>	engagement prévisionnel de la Banque 2015-2019 (montant en milliards de FCFA) .....	30
<b>Tableau 3</b>	: Financement prévisionnel prévu par la SCAPE (milliards de FCFA) .....	40
<b>Tableau 4</b>	: Prévision et réalisation du financement du déficit budgétaire de l'Etat 2011 à 2015 .....	40
<b>Tableau 5</b>	Plan d'action pour la création d'un cadre légal et institutionnel relatif aux contrats de partenariat au Togo .....	48

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	i
RESUME .....	iii
ABSTRACT .....	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES .....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	vii
SOMMAIRE .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO .....	4
CHAPITRE II : CONNAISSANCES THEORIQUES DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DEVELOPPEMENT .....	12
CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DU MODELE DE LA BOAD EN MATIERE DES FINANCEMENTS INNOVANTS .....	24
CHAPITRE IV : PRESENTATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS .....	35
CONCLUSION.....	49
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	51
ANNEXES .....	I
TABLE DES MATIERES.....	XV

## INTRODUCTION

Le début des années 1980 a été marqué par des déséquilibres macroéconomiques caractérisés par des déficits budgétaires et la baisse de la croissance économique en Afrique subsaharienne (SCAPE : 2013-2017). Le Togo, comme les autres pays de l'Afrique Subsaharienne (Alain VALETTE)<sup>1</sup> a été contraint d'adopter les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) qui bien qu'ayant permis une stabilisation financière et une amélioration du cadre macroéconomique ont produit d'autres déséquilibres aussi importants sinon plus au niveau socioéconomique à savoir l'aggravation du ralentissement de la croissance économique et l'augmentation du chômage (SCAPE 2013-2017).

Après les années 90 marquées par l'avènement de la démocratie en Afrique, la situation politico-économique de la sous région a connu de profondes mutations et bouleversements qui ont ralenti l'économie de ces pays. On assistait alors au Togo à une dégradation progressive du climat social et politique (BAD/FAD : 2009). Cela s'explique par le fait que ces pays notamment le Togo ont eu du mal à s'insérer dans une phase de démocratie apaisée. Les différents soulèvements sociopolitiques n'ont pas favorisé la croissance économique du Togo, le plongeant ainsi dans une période de récession économique entre 1990 et 2005<sup>2</sup>.

La reprise de la coopération internationale en 2005 avec les partenaires techniques et financiers a permis aux autorités togolaises d'entreprendre un vaste chantier de réforme pour la modernisation de l'Administration publique dans le but d'accroître les ressources publiques, de maîtriser les dépenses publiques et d'impulser la croissance économique. Cette initiative a favorisé l'accroissement des recettes publiques allant de 315 milliards en 2011 à 628,2 milliards en 2015 (budgets de l'Etat), soit une augmentation de 99% sur cinq ans. Ces ressources couplées aux aides extérieures cocycliques ont permis d'accroître les investissements.

Depuis 2011, ces efforts de mobilisation des ressources ont permis de porter à 5,5% en moyenne la croissance économique sur la période 2011-2015 comparativement à un taux de croissance moyenne de la population de 2,7% (SCAPE :2013-2017). Mais ces efforts ne sont toujours pas suffisants pour un développement inclusif et durable en raison du manque des ressources financières pour financer suffisamment les projets de développement.

La présente étude procède à l'analyse systématique du rôle des financements innovants pour le développement au Togo en termes d'opportunités. Ainsi, l'objectif poursuivi est de présenter au Gouvernement togolais un ensemble de propositions préalables avant de recourir aux financements

---

<sup>1</sup> Alain VALETTE, Économiste, directeur de recherche, ORSTOM ; *L'évaluation des programmes d'ajustement structurel (PAS) : quelques repères sur les outils et méthodes*. P137-147 [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_03\\_05/010004046.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010004046.pdf). Consulté le 17 janvier 2017

<sup>2</sup> Tidjane B. KOÏTA, Union Nationale pour la Démocratie et le Développement (UNDD), la construction de la paix et de la démocratie en Afrique, novembre 2005, Forum des Partis politiques, des Médias et de la Société civile en Afrique de l'Ouest, 2005; P45 ; [http://base.afrique.gouvernance.net/docs/actes\\_cotonou\\_fr.pdf](http://base.afrique.gouvernance.net/docs/actes_cotonou_fr.pdf)

innovants pour financer ses projets de développement. Cette étude présente également une certaine orientation concernant les bonnes pratiques constatées ailleurs.

Ainsi, depuis la conférence des Nations Unies à Monterrey sur le financement du développement (2002), plusieurs discours ont plaidé en faveur des financements innovants en complément des Aides Publiques au Développement (APD)<sup>3</sup>.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude sur le rôle des financements innovants pour le développement de l'économie togolaise. Ces dernières années ont été marquées par des réflexions sur les nouveaux modes de mobilisation des ressources pour le développement. A ce jour, de nombreux mécanismes des financements innovants ont été utilisés pour mobiliser des ressources financières issues de plusieurs sources dans beaucoup de pays à travers le monde (cf. chapitre II).

Face à ce concept nouveau, il y a lieu de se demander qu'appelle-t-on "les financements innovants"? Ils sont de nouveaux modes de mobilisation des ressources pour financer le développement ayant un caractère prévisible et stable. Selon l'ONUDI, les financements innovants se font à travers des mécanismes permettant la création des partenariats pour le financement visant à encourager, catalyser et renforcer le développement inclusif dans les pays surtout à faible revenu. De ce fait, les financements innovants mettent l'accent sur les cadres multipartites permettant d'encourager la mobilisation des taxes et des partenariats publics-privés<sup>4</sup>. C'est dans cette logique que va se situer notre étude. Depuis lors, ces financements innovants prennent de l'ampleur au sein des institutions financières internationales, des organismes de développement, des fondations ainsi qu'au sein même des Etats. C'est ainsi que l'ex Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Monsieur Philippe Douste-Blazy dans une interview<sup>5</sup> indiquait que :

*"les financements innovants sont à même d'aider le capitalisme à mieux servir les intérêts de tous, de sorte que la richesse mondiale soit équitablement répartie en vue de satisfaire les besoins en matière de santé, d'éducation, de nutrition et de développement de l'ensemble de la population. Ils permettent à tous, où qu'ils vivent, de prendre part à l'économie mondiale".*

Les financements innovants permettent de compléter et non suppléer les sources traditionnelles de financement du développement inclusif et durable où nul ne sera laissé pour compte dans un contexte de croissance et de prospérité partagée.

Ainsi n'est-il pas nécessaire pour le Togo de s'armer pour chercher d'autres sources de financement ? La diversité des sources et des mécanismes de financement ne lui permettrait-il pas de satisfaire ses besoins de financement diminuant ainsi son déficit ou besoin de financement ? Ce sont questions sur

---

<sup>3</sup> Rapport sur la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002, P12, point 44. <http://www.ipu.org/splz-ffd08/monterrey.pdf>

<sup>4</sup> ONUDI, Exécution du développement industriel inclusif et durable (DIID) pour les PMA: « Sur la voie de la graduation et au-delà, document de référence SESSION 5, Moyens de mise en œuvre : Partenariats DIID pour les pays moins avancés (PMA), P3. [https://www.unido.org/fileadmin/user\\_media\\_upgrade/Media\\_center/2015/6th\\_LDC\\_Min\\_-\\_Session\\_5\\_Background\\_paper\\_-\\_FRENCH.pdf](https://www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/Media_center/2015/6th_LDC_Min_-_Session_5_Background_paper_-_FRENCH.pdf)

<sup>5</sup> OCDE (2015), « Innover pour financer le développement », dans *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris. P202. <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-19-fr>

lesquelles nous pensons que l'Etat togolais doit se pencher pour consolider progressivement et durablement son économie.

Le but de cette étude est stimuler la réflexion au niveau national concernant le recours aux financements innovants du développement. Pour ce faire, ladite étude est subdivisée en quatre chapitres et est basée sur les expériences apprises à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) lors de notre stage et aussi sur d'autres pays en matière des mécanismes de financement innovant.

Au terme de cette étude, il sera possible de comprendre certains avantages ou risques liés aux financements innovants pour le développement et de formuler quelques recommandations permettant leur mise en place efficace à travers le plan suivant.

Le premier chapitre pose le contexte et la problématique du financement du développement. Le deuxième aborde essentiellement les sources de financement innovant déjà mises en œuvre dans le monde sur la base de la revue documentaire et des entretiens réalisés sur le terrain. Le troisième consiste à la présentation de la méthodologie utilisée, à l'étude du cas de la BOAD et du benchmark sur le premier contrat de PPP au Sénégal. Le quatrième chapitre traite essentiellement des résultats, des discussions et des recommandations dans la perspective de recourir aux mécanismes de financement innovant au Togo.

Cette étude n'a pas pour vocation d'analyser les performances des financements innovants dans l'économie du pays mais de porter à la connaissance des différents acteurs que ce soit du privé ou du public de l'existence d'autres sources de mobilisation des ressources qui sont complémentaires aux sources actuelles dans le processus de développement. Aussi, la présente Etude sur le rôle des financements innovants pour le développement au Togo met plus l'accent sur les Partenariats public et privé comme mécanisme de financement innovant.

Il sera présenté dans la conclusion la synthèse des leçons apprises, les limites de l'étude et les perspectives d'approfondissement du sujet.

## CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO

### 1.1 CONTEXTE

La présente partie fait une brève présentation de la situation économique du Togo entre 2011 et 2015 et expose des difficultés de mobilisation des ressources suffisantes (recettes de l'Etat, les Aides Publiques au Développement (APD) et la dette) pour le financement du développement. Cela nous servira de base dans notre argumentation pour montrer d'une part l'insuffisance des recettes et des APD pour financer les projets de développement et d'autre part que l'augmentation substantielle de la dette publique risquerait de plonger le pays dans une situation d'insoutenabilité.

#### 1.1.1 Situation économique et financière au Togo

Au sortir de la longue crise sociopolitique qui a duré plus d'une quinzaine d'années, de 1990 à 2005, le Togo s'est lancé depuis 2006, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, dans un vaste chantier de réformes, notamment celles liées à la gestion des finances publiques et aux programmes financiers, en vue de relancer son économie. La reprise de la coopération depuis 2006 avec ses principaux partenaires techniques et financiers (FMI, la Banque Mondiale, l'UE, la BAD, etc.), lui a permis d'engager de grands programmes de développement parmi lesquels figurent en bonne place les investissements dans les infrastructures de développement. L'objectif visé par ces réformes est de relancer l'économie togolaise en harmonie avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels ont succédé les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies (ODD : 2015).

En 2015, face aux efforts d'investissement, le Togo a pu porter son taux de croissance supérieur ou égal à 5% depuis 2011, soit 5,3% en 2015 et 5,9% en 2014<sup>6</sup>. Cette croissance a été tirée par les secteurs secondaire et tertiaire. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une légère accélération de l'inflation avec un taux annuel moyen qui est ressorti à 1,8% en 2015 contre 0,2% en 2014. En 2016, le taux de croissance est estimé à 5,4%. Le taux d'investissement se situe à 25,9% en 2015 contre 23,1% en 2014, en liaison avec les efforts du Gouvernement dans le financement des infrastructures de développement<sup>7</sup>.

Les finances publiques ont été caractérisées par une aggravation des principaux déficits due aux fortes progressions (24,6% du PIB entre 2015 et 2014)<sup>8</sup> des dépenses budgétaires. Dans le même temps, les recettes totales ont progressé seulement de 14% du PIB sur les deux ans. En effet, le solde global base caisse y compris les dons a été chiffré à -124,1 milliards de FCFA en 2015, soit 6,3% du PIB contre

---

<sup>6</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, Programme annuel de convergence 2017-2021, P3

<sup>7</sup> Idem, p4

<sup>8</sup> Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) 2015 et 2014.

200,2 milliards de FCFA en 2014 (3,4% du PIB)<sup>9</sup>. Les dépenses budgétaires sont supérieures aux recettes de l'Etat ce qui se traduit par un solde global négatif (déficit) sur toute la période de 2011 à 2015. Ce déficit a grimpé jusqu'à 5,8% du PIB en 2012 puis s'est stabilisé en 2014 à 3,4% et pour remonter 6,3% du PIB en 2015. Le Togo n'a pas pu respecter ce solde sur toute la période.

L'Etat, pour combler son déficit budgétaire, fait appel au marché financier pour mobiliser des ressources financières. Cela a entraîné une forte augmentation du stock de la dette publique. Le taux d'endettement par rapport au PIB suit une progression qui risque de plonger le pays dans une situation d'insoutenabilité comme celle connue avant le point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) du FMI sous le programme de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)<sup>10</sup>. Au lendemain du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2011, le taux d'endettement se situait à environ à 47% du PIB et se chiffre à 57,3% du PIB en 2015 puis va continuer à s'alourdir pour s'établir à environ 59,3% du PIB en 2016<sup>11</sup>. Cette tendance haussière du taux d'endettement ne rime pas avec celui de la croissance du pays qui a connu même une régression en 2015 par rapport à 2014.

**Tableau 1** : Résumé de la situation du Togo (indicateurs de convergences)

	<b>Normes</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Critères de premier rang :						
Solde global/PIB	<= - 3%	ND*	-5,8	-4,6	-3,4	-6,3
Taux d'inflation	<= 3%	ND	2,6	1,8	0,2	1,8
Encours de la dette publique/PIB	<= 70%	ND	46,0	45,3	52,7	57,3
Critères de second rang :						
Investissements sur financement interne en % des ressources fiscales	>= 20%	23	21,6	19,1	22,7	ND
Masse salariale/Recettes fiscales	<= 35%	35,9	36,7	32,4	31,3	33,2
Taux de pression fiscale	>= 20%	18,7	16,6	20,0	20,7	21,4
Taux de croissance du PIB		4,8	5,9	5,4	5,9	5,3

\*Non Disponible

**Source** : Commission de l'UEMOA-CNPE Togo-BOAD

### 1.1.2 Les défis liés au financement du développement au Togo

Le gouvernement s'est engagé dans la SCAPE à relancer son économie à travers la construction de ses infrastructures de développement pour une croissance durable et inclusive. Cet engagement consiste à faire du Togo un corridor de développement dans la sous-région notamment la construction : (i) des infrastructures de transport maritime; (ii) du réseau routier ; (iii) du réseau ferroviaire ; ainsi que (iv) les aéroports (SCAPE, 2013-2017).

<sup>9</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, Programme annuel de convergence 2017-2021, P18

<sup>10</sup> L'atteinte du point d'achèvement a valu au Togo l'annulation de sa dette extérieure de près de 82% et des soutiens financiers pour l'apurement de la dette commerciale intérieure.

<sup>11</sup> Le service de la dette publique de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Concernant le développement du capital humain, le Gouvernement compte intensifier ses efforts afin de promouvoir des ressources humaines de qualité pour les valoriser dans le processus de développement du pays. Ainsi, la réalisation des services sociaux de base (l'agriculture et l'agrobusiness, l'éducation, la santé, le logement, l'eau potable, l'assainissement, les industries de transformation, la promotion des PME-PMI) constitue une priorité.

Les secteurs à fort potentiel de croissance tels que l'agriculture, le commerce, les services (artisanat et tourisme), les industries extractives et manufacturières sont largement inexploités au Togo. Cela est dû en partie aux manques de ressources financières. L'absence des pistes rurales pour désenclaver les zones agricoles<sup>12</sup> freine énormément le développement de l'agriculture. Une grande partie de la population est confrontée à de graves difficultés de transport pour acheminer leur production vers les marchés. Selon la SCAPE, 16,7% des routes sont en bon état sur le plan national. La pauvreté, généralement caractérisée par la malnutrition, des mauvaises conditions de vie, ou encore par un accès difficile aux services publics ou aux services sociaux de base (éducation, santé, eaux et assainissement, etc.) freine la croissance du pays<sup>13</sup>.

Le secteur de la santé souffre du manque des infrastructures sanitaires. Selon la SCAPE, les centres d'accueil des patients sont de 0,7 unité de santé pour 10 000 personnes dans la commune de Lomé et une unité en milieu rural avec en moyenne de longues distances d'accès à parcourir pour bénéficier de soins de santé<sup>14</sup>. Environ 20 500 personnes<sup>15</sup> meurent chaque année au Togo pour des raisons liées à la pollution de l'air, de l'eau et au manque d'hygiène et d'assainissement. La desserte en eau potable au Togo reste très faible soit environ 39% sur le plan national en 2011 (SCAPE, 2013-2017).

Pour répondre à tous ces besoins, le Gouvernement se doit de diversifier ces sources de financement en vue de mobiliser des ressources nécessaires et suffisantes.

### *1.1.3 Les grandes décisions du sommet sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)*

Au Sommet du 25 septembre 2015, les Etats membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable pour les 15 prochaines années afin d'éradiquer la pauvreté sous toutes ces formes (2015-2030). Ce programme composé de 17 objectifs, vise à promouvoir le développement durable dans les pays. Il s'agit notamment de lutter contre les inégalités, l'injustice et de faire face au changement climatique d'ici 2030. Dans cette perspective, un Comité intergouvernemental composé d'experts sur le développement durable a été chargé de proposer des options pour une stratégie de financement propre à faciliter la mobilisation des ressources ainsi que leur utilisation optimale. Ces objectifs ne seront atteints qu'avec des moyens financiers suffisants et adaptés<sup>16</sup>. C'est ainsi que tous les pays doivent pleinement s'activer à mettre en œuvre les stratégies de financement du

---

<sup>12</sup> Document de la SCAPE, 2013-2017, P3

<sup>13</sup> Idem, P43

<sup>14</sup> Plan national de développement sanitaire PNDS 2009-2013, p27

<sup>15</sup> Document de la SCAPE (2013-2017), P18

<sup>16</sup> <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgooverview/post-2015-development-agenda.html> le 30/05/2016 à 08h48

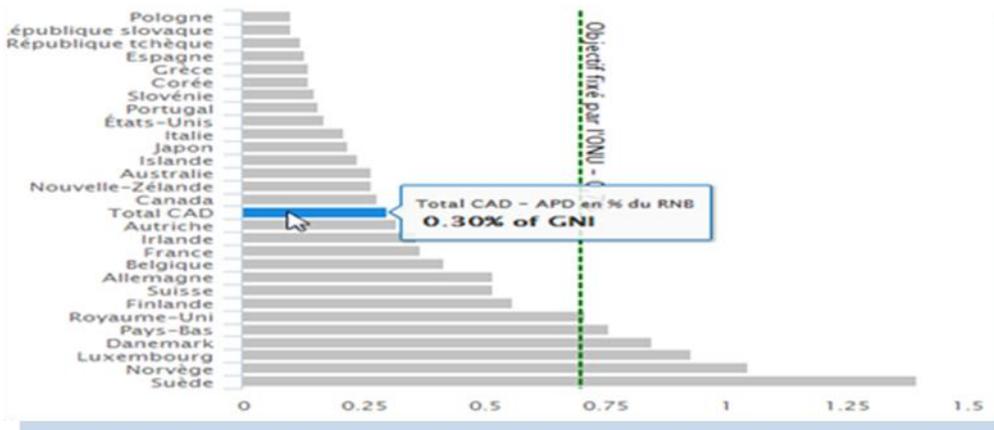
développement durable qui leur sont propres. Ces stratégies devront permettre de mobiliser tous les acteurs du développement en tenant compte des sources de financement diversifiées (capitaux publics et privés, nationaux et internationaux). Ces stratégies permettront aux pays à faible revenu de répondre efficacement aux besoins de financement afin d'enclencher véritablement le développement.

Soucieuse des grands défis du développement dans les pays à faible revenu, la communauté internationale guidée par la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide publique au développement, complétée par le forum d'Accra de 2008<sup>17</sup>, pose des exigences relatives aux financements des Etats à faible revenu en complément des aides publiques au développement (APD). Cela a permis d'ouvrir des réflexions sur les possibilités innovantes de financement de développement (Claire Bordin : 2011).

#### 1.1.4 Les Aides Publiques au Développement (APD) sont-elles suffisantes pour financer le développement ?

**Sur le plan international :** Il a été enregistré une forte augmentation des APD au sein des pays de l'OCDE qui sont passées d'environ 81 milliards de dollars pour l'année 2000 à 146 milliards de dollars US pour 2015<sup>18</sup> (OCDE, 2015). Cependant, en 2011 l'Organisation des Nations Unies (ONU) estimait qu'il fallait doubler le montant des APD qui était de 133 milliards de dollars pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le même temps, on constate que les pays de l'OCDE n'ont jamais atteint leur engagement de contribuer à 0,7%<sup>19</sup> de leur Revenu National Brut (RNB) pour le financement des pays à faible revenu. Ainsi, le taux de mobilisation des APD des pays donateurs de l'OCDE en 2015 est de 0,3% du RNB comme le montre la figure ci-dessous.

**Figure 1** : L'APD en pourcentage du RNB en 2015



**Source :** OCDE<sup>20</sup>

<sup>17</sup> Les principes de l'efficacité de l'aide sont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, gestions axées sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

<sup>18</sup> <http://www2.compareyourcountry.org/oda?cr=20001&cr1=oeed&lg=fr&page=1>, consulté le 22 juillet 2016

<sup>19</sup> Cette décision de consacrer 0,7% du RNB par les pays donateurs avait été prise depuis 1970 mais cet objectif n'a jamais été atteint globalement.

<sup>20</sup> <http://www2.compareyourcountry.org/oda?cr=20001&cr1=oeed&lg=fr&page=0>, 22 juillet 2016

L'objectif des 0,7% du RNB est difficile à atteindre par les pays donateurs en raison notamment des contraintes budgétaires en liaison avec les crises économiques et financières qui se sont succédé notamment celle de 2008 qui a secoué les pays de la zone euro. C'est ainsi que les promesses d'aide au développement ont été toujours repoussées par la plupart des pays donateurs par faute de moyens suffisants. A ce titre, une étude a montré que l'Aide Publique au Développement (APD) est à la fois faiblement procyclique et sensible aux variations du solde budgétaire structurel (hors cycle). Cependant, l'effet procyclique est significatif uniquement pour les "petits" bailleurs (non G7) et asymétrique<sup>21</sup>.

*"L'aide privée (hors transferts des migrants) apparaît également procyclique, mais selon des canaux de transmission différents. La conjonction de l'inertie de l'aide publique et du caractère cyclique de l'aide privée suggère trois axes pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement : une aide publique au développement plus contracyclique, des financements innovants ayant une base peu cyclique, et un recours aux financements privés"*<sup>22</sup>.

Ainsi, la figure ci-dessus démontre que sur un total de 28 pays donateurs de l'OCDE, seuls six (06)<sup>23</sup> pays ont atteint en 2015 le seuil de 0,7% du RNB exigé par l'ONU. Globalement l'APD en 2015 a représenté 0,3% du RNB des pays donateurs contre 0,7% de prévision.

**Sur le plan national :** Les APD dont bénéficie le Togo constituent une source de financement non négligeable mais restent toutefois très faibles, instables et non prévisibles pour soutenir une croissance économique durable. Elles sont également soumises à des conditions de décaissement très contraignantes. Cette situation suscite la question de savoir si l'APD doit être nécessairement conditionnée pour être efficace dans les pays en développement ou bien elle doit tout simplement être bien contrôlée. En effet, selon les données du Ministère de la Planification du Développement, les APD pour le Togo ont connu une forte régression passant de 127 milliards de FCFA en 2011 à 80 milliards en 2014 puis remonté à 171 milliards en 2015 (RAPD, 2015).

#### *1.1.5 Les financements innovants sont-ils nécessaires pour compléter le financement du développement au Togo?*

Des études dans les pays en voie de développement, ont montré les limites pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets et programmes de développement pour une croissance susceptible d'enclencher un véritable développement. C'est ainsi qu'il faille recourir aux ressources additionnelles pour le financement des projets de développement notamment dans les secteurs porteurs de croissance. Pour ce faire, il faudra saisir toutes les opportunités qu'offre

---

<sup>21</sup> Samuel Guerineau, L. Jacolin, D Marty, L'aide internationale est-elle affectée par les cycles économiques et les politiques budgétaires des pays donateurs ? Techniques financières et développement, 2011, 105, p.35-48.

<sup>22</sup> Samuel Guerineau, L. Jacolin, D Marty, L'aide internationale est-elle affectée par les cycles économiques et les politiques budgétaires des pays donateurs ? Techniques financières et développement, 2011, 105, pp.35-48.

<sup>23</sup> Il s'agit des pays comme la Suède, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, les Pays bas et le Royaume Uni

l'économie nationale en pleine mutation et être capable d'innover dans les différents modes de financement du développement afin de mobiliser de nouveaux apports.

C'est ainsi que notre étude sera basée sur les expériences de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). La BOAD est une institution financière au service du développement des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Sur cette base, la BOAD a développé une panoplie des mécanismes de financement innovant pour contribuer au développement de ses pays membres. C'est à juste titre que la BOAD a créé en son sein deux unités chargées d'une part à la mise en œuvre des PPP pour aider pays membres dans la mobilisation des financements et d'autre part d'accentuer ses propres interventions à travers d'autres instruments des financements innovants. Il s'agit respectivement de l'Unité Régionale de Développement des Partenariats Public Privé (URDPPP) et la Direction des Financements Innovants et Structurés (DFIS).

S'il n'existe pas d'estimation généralement acceptée du financement nécessaire pour atteindre ces ODD convenus au plan international, il est clair que, quelque soit le critère retenu, les besoins sont très largement supérieurs aux moyens disponibles. Les estimations des financements convenues sont souvent subjectives et ne couvrent pas tous les secteurs de manière suffisante. Cela est aussi une réalité avouée dans le processus de réalisation de la SCAPE dont les principales difficultés sont liées à la couverture des besoins de financement.

Ainsi, cette étude permet de montrer que les sources de financement innovant peuvent jouer un rôle important dans le développement de l'économie togolaise. Les efforts de recourir aux financements innovants initiés par la BOAD et son système de coordination de certains des mécanismes de PPP seront à la base notre étude.

Le contexte national en matière des besoins de financement du développement et les expériences de la BOAD en matière de sources de financement innovant nous amène à formuler la problématique de la manière suivante.

## 1.2 ENONCE DES QUESTIONS SOULEVEES ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

### 1.2.1 Questions de recherche

Comment arriver à intégrer les financements innovants dans le processus de mobilisation des ressources pour accroître le financement des projets de développement durable au Togo ?

De cette question générale découlent les questions secondaires suivantes :

- ✓ Existe-t-il des mécanismes de financement innovant pour financer le développement ?
- ✓ Les ressources traditionnelles de financement sont-elles toujours suffisantes pour le financement du développement au Togo?

### 1.2.2 Hypothèses de recherche

Dans le cadre de notre étude, nous avons identifié une hypothèse pour chaque objectif spécifique. Ainsi, les hypothèses que nous allons essayer de vérifier à la fin de notre étude se présentent de la manière suivante :

Hypothèse 1 : Il existe plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde ;

Hypothèse 2 : les autorités togolaises peuvent faire appel aux financements innovants pour financer certains projets de développement dans plusieurs contextes.

## 1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le but de cette étude est de sensibiliser les acteurs de financement du développement du Togo sur le rôle des mécanismes de financement innovant dans l'investissement des infrastructures de développement.

### 1.3.1 Objectif général

Identifier les sources de financement innovant qui peuvent répondre efficacement aux besoins de financement du développement au Togo.

Pour ce faire, nous allons identifier au moins un mécanisme de financement innovant susceptible d'être mis en place.

### 1.3.2 Objectifs spécifiques

De l'objectif général ci-dessus découle les objectifs spécifiques suivants :

- a. Identifier les sources de financement innovant mis en œuvre dans le monde ;
- b. Proposer les mécanismes de financement innovant adéquats pour la mobilisation additionnelle des ressources afin d'atténuer le problème des besoins de financement du développement au Togo.

## 1.4 RESULTATS ATTENDUS

A la fin de cette étude, nous avons une meilleure compréhension du rôle des financements innovants mis en œuvre dans le monde, au Togo et celles mises en œuvre par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ainsi que les facteurs qui sont liés à leurs performances. De ce fait, les sources des financements innovants ainsi que leurs mécanismes pour répondre efficacement aux besoins de financement du Togo sont identifiées.

## 1.5 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET D'ETUDE

Le choix porté sur les financements innovants est motivé par le fait que tous les pays se mobilisent actuellement pour la recherche des sources de financement alternatives pour financer leur développement. Les pays du monde entier riche ou pauvre, les organisations internationales notamment les Nations Unies, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux sont tous conscients du fait que les financements traditionnels ne suffisent pas pour enclencher le développement dans des Etats à faible revenu. Ainsi, pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, il va falloir s'activer à la recherche des sources alternatives de financement. L'insuffisance du financement constitue l'une des raisons d'inefficacité des politiques budgétaires dans beaucoup de pays à faible revenu.

## 1.6 DONNEES EXPLOITEES

Dans le cadre de ce travail, nous avons recueilli des données en lien avec nos hypothèses de recherches en guise de réponses anticipées à notre problématique.

**H1** : Il existe plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde. Pour analyser cette hypothèse, nous avons procédé à une série d'entretiens individuels, à partir d'un questionnaire réalisés sur un échantillon de professionnels de l'Administration publique togolaise et des institutions. Pour conforter notre argumentaire, on a aussi eu recours à la revue documentaire notamment les articles scientifiques et les rapports, afin de recueillir des informations pour apprécier l'ampleur des financements innovants dans le monde.

**H2** : les autorités togolaises peuvent faire appel aux financements innovants pour financer certains projets de développement dans plusieurs contextes. Pour étayer cette hypothèse, nous avons utilisé essentiellement les données secondaires et le benchmark pour la construction de l'autoroute à péage au Sénégal pour l'analyser. Il s'agit des données issues des budgets de l'Etat entre 2011 et 2015, des prévisions fournies par la SCAPE et les APD.

En guise de conclusion pour ce chapitre, les ressources financières actuelle notamment les recettes budgétaires et les Aides Publiques au Développement sont largement insuffisantes pour une croissance accélérée malgré les efforts constatés ici et là.

## CHAPITRE II : CONNAISSANCES THEORIQUES DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DEVELOPPEMENT

Ce deuxième chapitre présente l'analyse des enjeux liés aux financements innovants pour le développement, quelques expériences réussies et enfin identifie les différentes variables. Pour réaliser cette étude, nous nous sommes appuyés sur des rapports, des ouvrages scientifiques, des articles et des sites internet issus des organisations et institutions internationales.

En vue d'étayer le cadre conceptuel de cette étude, un certain nombre de mots clés et expressions méritent d'être clarifiés suivant le contexte dans lequel nous aimerions les utiliser.

### 2.1 LE FINANCEMENT INNOVANT, DE QUOI S'AGIT-IL ?

#### 2.1.1 *Quelques écrits sur les sources de financement innovant*

Les financements innovants sont nés du constat des limites de l'Aide Publique au Développement (APD), lors de la Conférence des Nations Unies de Monterrey sur le financement du développement (2002). Depuis lors, ces financements innovants se sont imposés dans le débat international comme un moyen de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de pauvreté et de préservation des biens publics mondiaux (Secrétariat permanent sur les financements innovants du développement). On retrouve cette notion dans plusieurs rapports et articles professionnels aussi certains auteurs ont passé en revue les théories de sa genèse. Nous retiendrons essentiellement les études de Claire BRODIN (2011), Julia BENN et Mariana MIRABILE (OCDE, 2015) ainsi que certain rapport des institutions pour l'expliquer.

Julia BENN et Mariana MIRABILE (OCDE, 2015) estiment que les financements innovants du développement permettent de réduire l'écart entre les ressources pour réaliser les OMD et les ressources effectivement disponibles. Ils répartissent entre celles qui visent à mobiliser de nouvelles ressources pour le développement "sources de financement innovantes" et celles qui optimisent l'utilisation des sources de financement classiques "mécanismes de financement innovants". Ces financements innovants ont, jusqu'ici, permis de combler seulement une partie du déficit de ressources à résorber. Cependant, un potentiel important reste à exploiter.

Pour Claire BRODIN (2011), les mécanismes de financement innovant doivent être conformes aux principes de l'efficacité de l'aide exprimés dans la déclaration de Paris de 2005 et repris dans le Programme d'action d'Accra de 2008 à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation sur les besoins exprimés par les bénéficiaires. Cette notion a vu le jour grâce à la volonté manifeste des Chefs d'Etats Français Jacques Chirac et Brésilien Lula Da Silva<sup>24</sup>. Elle n'a cessé de conquérir les débats

---

<sup>24</sup> ONU, Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002, A/CONF.198/11, p. 12, Point 44), in Claire Brodin, les financements innovants pour le développement, TFD 104- Septembre 2011, P77-95.

internationaux sur le financement du développement depuis cette date surtout en matière des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont devenus les Objectifs de Développement Durable (ODD) (Cf. annexe N°1 : l'émergence des financements innovants pour le développement). Les financements innovants disposent depuis 2006 d'une plateforme composée des experts internationaux chargés d'identifier et de faire la promotion de ces financements innovants. Cette plateforme dont le siège est à Paris en France s'appelle "Groupe Pilote sur les Financements Innovants pour le Développement"<sup>25</sup>. Que disent les écrits théoriques sur cette notion de financement innovant ?

Pour Florian et Lemaître-Curri, dans l'ouvrage "références" paru en février 2013, les mécanismes des financements innovants qui reposent sur les contrats ou de marché sont préférables à ceux qui instaurent les taxes internationales. Pour eux, les premiers occasionnent peu de contraintes aux niveaux national et international que les seconds (UNDESA, 2012). Cependant, les mécanismes de contrat et de marché doivent être encadrés par les autorités publiques afin d'éviter qu'ils engendrent des effets indésirables. La création de ces contrats peut entraîner des phénomènes liés à la fraude. Cela implique donc une mobilisation active d'instances à même de prévenir les risques, de mettre en œuvre des systèmes de vigilance et d'intervenir rapidement pour corriger les défaillances observées (Florian et Lemaître-Curri, février 2013).

### 2.1.2 Clarification des principaux concepts de notre recherche

#### ➤ Notion du développement durable

La notion de développement durable est consacrée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) et elle se définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs<sup>26</sup>. Cette expression est entrée dans le langage courant pour concilier les dimensions économique, environnementale et sociale du développement dans une perspective de long terme. Il envisage le bien-être humain au sens large, considère les conséquences à long terme des activités d'aujourd'hui et suppose une pleine participation de la société civile pour parvenir à des solutions viables<sup>27</sup>.

#### ➤ Notion des Partenariats Public-privé (PPP)

CORNELISSEN (2008) définit les PPP comme étant un mécanisme de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou

---

<sup>25</sup> Le Groupe pilote sur les financements innovants, crée en 2006 lors de la Conférence ministérielle de Paris sur les financements innovants du développement, cette plate-forme réunit rassemble 63 pays de niveaux de développement divers, neuf (09) organisations internationales ainsi que des fondations et des ONG. Conduit par une présidence tournante semestrielle, le Groupe pilote est une plateforme privilégiée de discussion, d'échange d'informations et de promotion des financements innovants du développement.

<sup>26</sup> Sommet mondial sur le développement durable 2002, historique du développement durable, P1, [http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd\\_historique\\_dd.pdf](http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd_historique_dd.pdf); le 19/12/2016 à 19h20

<sup>27</sup> OCDE, des politiques meilleures pour une vie meilleure, travaux de l'OCDE sur le développement durable, Juin 2011, P3.

contribuant au service public<sup>28</sup>. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Le secteur privé est devenu de plus en plus disposé à financer des projets de développement, souvent en partenariat avec des entités publiques, en formant des partenariats public-privé (PPP) pour le développement.

Les PPP sont indéniablement une partie de la solution pour combler le déficit des ressources disponibles pour le développement. Si l'APD et les recettes du budget gardent un rôle catalyseur dans la stratégie de financement du développement, les mécanismes de financement innovant à l'exemple des PPP permettent de lever des ressources complémentaires, plus stables et pérennes que les flux traditionnels d'aide. Les PPP certes permettent d'améliorer sensiblement la qualité du service public à l'exemple du cas au Brésil, en Colombie et au Maroc où les opérateurs privés ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité des services public. Il faut toutefois reconnaître que le recours aux PPP renferme un certain nombre de risque. C'est le cas par exemple du Chili, où certaines attentes en matière des PPP ont été très décevantes (OCDE, 2014). Selon une étude réalisée par la banque mondiale (2009), de nombreuses concessions au Chili n'ont pas donné lieu aux investissements auxquels les opérateurs s'étaient engagés au départ et n'ont pas permis d'atteindre les objectifs contractuels initiaux en matière de couverture.

➤ Notion de l'aide publique au développement

L'Aide Publique au Développement est l'un des principaux outils du financement du développement au Togo. Selon Olivier CHARNOZ et Jean-Michel SEVERNO, l'Aide Publique au Développement est "une activité par laquelle des pays font transiter vers d'autres les ressources publiques en vue de contribuer à leur développement".<sup>29</sup> De plus, l'OCDE donne plus de précision sur cette notion en indiquant que l'APD renvoie au soutien financier, sous forme de dons ou sous forme de prêts consentis aux pays en développement par les pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)<sup>30</sup>. Ces fonds ont pour objet de faire progresser le développement dans des secteurs tels que la santé, l'assainissement, l'éducation, les infrastructures ainsi que le renforcement des systèmes fiscaux et des capacités de l'Administration publique.

### 2.1.3 Clarification de la notion de financement innovant

Les initiatives des financements innovants du développement sont des sources additionnelles qui visent à réduire l'écart entre les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les ressources effectivement disponibles. Dans ce contexte, ces financements innovants pour permettre de réduire considérablement les écarts de besoins de financement exprimé dans la SCAPE pour une croissance accélérée.

---

<sup>28</sup> Christiane Kim CORNELISSEN, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études urbaines, pertinence des partenariats public-privé en développement durable entre la ville et la grande industrie: le cas de BIOGAS VAST, en Suède, Université du Québec à Montréal, octobre 2008, P7

<sup>29</sup> Olivier Charnoz et Jean-Michel Severno J-M., L'aide publique au développement, Paris, 2007, La découverte, Collection Repères, P2.

<sup>30</sup> <http://www.oecd.org/fr/cad/financement-developpement-durable/lesnormesdufinancementdudeveloppement/>

Les financements innovants du développement reposent sur les caractères et l'origine des ressources mobilisées ou à mobiliser ainsi que sur les principes liés à leur redistribution. Leurs processus de mobilisation appelé mécanismes des financements innovants mettent en exergue la rapidité et la prévisibilité des décaissements de fonds. Ils sont aussi basés sur la performance dans le cadre de leur utilisation pour financer les services publics de développement. Ces financements innovants sont relativement récents et ont déjà fait preuve dans certains pays dans le monde.

Selon le Groupe pilote, les financements innovants peuvent être considérés comme un moyen d'élargir la boîte à outils financière traditionnelle utilisée par les acteurs du développement. Le Groupe pilote distingue deux principales catégories de financement innovant à savoir : des sources des financements innovants permettant de générer de nouvelles ressources pour le développement ; des mécanismes des financements innovants donnant la possibilité d'affecter les ressources existantes (publiques, privées ou partenariats public-privé) pour optimiser leur impact et efficacité par le biais d'un effet de levier<sup>31</sup>. L'encadré ci-dessous donne une idée précise des financements innovants.

#### **Encadré 1 : résumé de la notion des financements innovants**

La notion de financement innovant est à géométrie variable. Elle a été largement évoquée dans la littérature internationale avec autant de sens que d'organisations qui s'y intéressent. Par exemple, le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement considère les mécanismes de financement innovant comme étant des arrangements qui permettent de mobiliser de nouvelles ressources pour des enjeux mondiaux en matière de développement et d'environnement. Le PNUD (2012) va au-delà de la définition du Groupe pilote et considère ces financements innovants comme les contributions obligatoires et volontaires, les instruments de préfinancement basés sur la dette et les partenariats public-privés. L'OCDE propose sa propre grille de lecture sur les MFI (2011), tout comme la Banque mondiale (2009). La Fondation Bill Gates, sollicitée par la France pour produire un rapport à destination du G20, les invoque comme instruments de soutien aux investissements du secteur privé (2011)<sup>32</sup>. Ils donnent lieu à des partenariats nouveaux (entre le Nord et le Sud, entre les Etats, les ONG et les organisations internationales, entre les secteurs public et privé), avec le soutien de la société civile<sup>33</sup>. Ils visent à apporter des solutions financières à des enjeux de développement insuffisamment pris en compte par les flux traditionnels.

<sup>31</sup> Groupe pilote : Financements innovants : une solution pour diversifier la boîte à outils financière pour le développement durable et le climat », United Nations Conference Building, New York, (24 septembre 2014)

<sup>32</sup> Florian, Elen Lemaître-Curri (2013), les mécanismes de financement innovants, Collection "Référence" du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), P3

<sup>33</sup> Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, « 6<sup>e</sup> Réunion plénière - Conclusions finales de la présidence française », mai 2009, sur : [http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf\\_VERSION\\_DEF\\_FR.pdf](http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf_VERSION_DEF_FR.pdf). Consulté le 17 janvier 2017

#### 2.1.4 Nuances faites aux mécanismes de financement innovants : plusieurs définitions pour plusieurs types d'objectifs

Les mécanismes de financement innovant (MFI) visent à lever de nouvelles ressources pour le développement. Ils permettent d'améliorer la disponibilité des ressources financières soit en levant de nouvelles ressources publiques en favorisant les cofinancements et l'investissement privé.

Selon FLORIAN et LEMAITRE-CURRI (CGDD, 2013), les MFI se regroupent en trois catégories :

- ✓ Les dispositifs servant à lever de nouvelles ressources financières publiques
- ✓ Les instruments financiers à effet levier favorisant l'investissement privé (ou l'investissement public dans les pays en développement).
- ✓ Les dispositifs visant à orienter les financements existants.

Landau (2004) montre dans son rapport intitulé "Les nouvelles contributions financières internationales" comment de nouvelles contributions sont nécessaires pour le développement. Il examine ainsi les approches, économiques, juridiques et financières qu'on pourrait développer pour financer le développement (cf. annexe 14).

## 2.2 LA PERCEPTION DES FINANCEMENTS INNOVANTS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Les initiatives des financements innovants ont été lancées et ont contribué efficacement aux programmes mondiaux en matière de santé et ont financé les mesures d'atténuation et d'adaptation des conséquences de changement climatique.

Ainsi, ces initiatives ont permis aux acteurs de la santé de vacciner des millions d'enfants et de distribuer des traitements contre le sida et la tuberculose dans le monde. Elles sont venues compléter les ressources publiques disponibles, mais jusqu'à présent, ils n'ont pas permis de mobiliser suffisamment de ressources. Selon le secrétariat permanent du groupe pilote sur le financement innovant pour le développement (cf. Annexe 2 et 5), environ 11 milliards de dollars ont été mobilisés dans le monde grâce aux financements innovants entre 2006 et 2014<sup>34</sup>. Ce montant a permis de financer principalement des programmes dans le domaine de la santé, du changement climatique et de la protection de l'environnement<sup>35</sup>.

### 2.2.1 Les appels à l'endroit des mécanismes de financement innovant dans le monde

Les appels à l'endroit des financements innovants ont commencé depuis 2002 en faveur des biens publics mondiaux notamment à la conférence de l'ONU à Monterrey au Mexique. Plusieurs appels en faveur de ces mécanismes se sont succédés au sein des autres organismes et institutions internationaux. C'est ainsi, lors de la résolution des Nations unies du 20 décembre 2010 sur les

---

<sup>34</sup> Atelier du groupe pilote: Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris, 19 et 20 juin 2014.

<sup>35</sup> Nations Unies, Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2012, à la recherche de nouveaux modes de financement du développement, P3.

mécanismes des financements innovants du développement, l'Assemblée Générale a rappelé le rôle essentiel de l'APD et a indiqué que ces mécanismes peuvent contribuer à aider les pays en voie de développement à mobiliser les ressources additionnelles aux fins du développement durable. Elle a ensuite plaidé pour que les mécanismes volontaires soient efficaces, qu'ils aient pour but de mobiliser les ressources qui viennent en complément et non en substitution aux sources classiques de financement et qui soient accordées aux pays en développement dans le respect de leurs priorités et sans leur imposer de charges excessives. En 2011, le Parlement Européen a indiqué qu'il n'est pas acceptable que les financements innovants puissent être considérés comme un encouragement aux pays donateurs des APD à renoncer à leur engagement. Il a précisé à cette occasion que les financements innovants doivent venir en complément des APD pour aider notamment à lutter contre la pauvreté<sup>36</sup> dans le monde. Par exemple, selon l'ONU il existe un déficit de financement extérieur pour l'enseignement primaire et secondaire des pays à revenu faible et intermédiaire de 38 milliards de dollars par an<sup>37</sup> après la prise en compte des APD.

### 2.2.2 Caractéristiques des sources de financement innovant

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas une définition standard dédiée aux sources de financement innovant du développement. Pour revenir sur la définition des sources de financements innovants<sup>38</sup>, le Groupe Pilote estime qu'il s'agit de tout mécanisme complémentaire à l'aide budgétaire. Par exemple, les dispositifs permettant de générer de nouvelles ressources publiques pour des enjeux mondiaux en matière de développement et l'environnement. Selon le Groupe pilote, pour qualifier un financement d'innovant, il doit être :

- prévisible, volontaire et durable ;
- stable et additionnel ; et
- sans effet d'éviction sur la source utilisée.

Aujourd'hui, ces financements innovants englobent une multitude d'initiatives très diversifiées. Ainsi, dans certains cas, les ressources sont pré-affectées ou sont mobilisables rapidement ; dans d'autres les défaillances du marché sont corrigées ou le profil de risque d'un secteur donné est modifié<sup>39</sup>. Dans d'autres encore, l'effort porte sur la mobilisation de ressources intérieures. Ce concept est largement évoqué au sein des institutions internationales avec autant d'acceptions que d'organisations qui s'y intéressent.

---

<sup>36</sup> Parlement Européen, Résolution sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen, Doc. P7\_TA-PROV(2011)0080, 8 mars 2011, Point 55. In Claire Brodin, les financements innovants pour le développement, TFD 104 - Septembre 2011, P77-95.

<sup>37</sup> Colin Felsman et Donika Dimovska, Associé principal de programme, R4D Directrice de programme, R4D, Développer l'enseignement non public grâce aux financements innovants, P13-15

<sup>38</sup> Le Comité d'aide au développement: Vers un développement efficace, Examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement, France 2013, P35

<sup>39</sup> Greg Snyder, Dalberg, financement innovant, document de référence, [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgri2015/Financement\\_innovant.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgri2015/Financement_innovant.pdf)

Selon la définition de la Banque Mondiale accordée aux sources de financements innovants indiquée plus haut, elle prend en compte la capacité des Etats eux-mêmes à mobiliser les ressources à travers notamment le secteur privé en vue de financer leur politique de développement. Aussi, elle définit les mécanismes des financements innovants comme toutes stratégies de financement (i) qui contribuent à générer des fonds additionnels par l'exploitation de nouvelles sources de financement (au-delà des dépenses budgétaires) ou avec le concours de nouveaux partenaires (donneurs émergents, secteur privé) ; (ii) qui améliorent l'efficacité des flux financiers en réduisant les délais et/ou les coûts ; et (iii) qui permettent aux flux financiers d'être davantage axés sur les résultats, en reliant explicitement les flux de financement à une performance quantifiable sur le terrain<sup>40</sup>.

L'ONUDI va dans le même sens et les définit comme étant des mécanismes pour la création des partenariats et pour le financement visant à encourager, catalyser et renforcer le développement industriel dans les pays<sup>41</sup>. Cette définition va au-delà des approches non traditionnelles et met l'accent sur les cadres multipartites afin d'encourager des partenariats publics-privés. Il est essentiel de créer un environnement plus favorable permettant au secteur privé de s'engager de manière efficace en faveur du financement du développement.

### *2.2.3 Les critiques à l'endroit des sources de financement innovant*

Bien que l'idée des sources de financement innovant soit largement accueillie par la communauté internationale, les institutions financières internationales, les ONG par exemple OXFAM<sup>42</sup>, les Fondations à l'exemple de Bill et Melinda Gates et bien d'autres pensent que ces sources ne sont pas très favorables au développement. La proposition de la taxe financière internationale ne fait pas l'unanimité surtout sur le plan politique. Par exemple, de nombreux pays ne sont pas favorables à une taxation internationale, dans la mesure où elle porterait atteinte à leur souveraineté nationale (ONU, 2012).

Par exemple, la taxe sur les transactions financières internationales se heurte à la réticence d'autres membres du G20 comme les USA, hostiles à toute forme de limitation des échanges internationaux. L'Australie, la Chine, la Russie et le Mexique ne sont pas aussi enthousiastes par rapport à cette taxe (Claire Brodin, 2011). Dans le même temps que d'autres s'opposent à cette taxe, la France a décidé en 2011 de confier à la Fondation Bill et Melinda Gates, la rédaction d'un rapport sur les financements innovants et qui traitera aussi de l'efficacité de l'Aide Publique au Développement. Dans l'introduction de son rapport, Bill Gates a laissé savoir que "garantir les conditions qui mèneront à un environnement sain, à un avenir prospère pour la population mondiale, est un objectif que nous partageons tous"<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> Julia Benn et Mariana Mirabile, *Innovater pour financer le développement*, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, P197

<sup>41</sup> UNIDO, *Moyens de mise en œuvre : Partenariats DIID pour les PMA*, Document de référence session 5, P3

<sup>42</sup> Oxford Committee for Famine Relief (l'abrégié date de 1965), a été créé en Angleterre en 1942 pour agir contre la famine provoquée par le blocus anglais contre l'occupation nazie en Grèce

<sup>43</sup> Claire Brodin, *Docteur en droit, Responsable Recherche et production intellectuelle, ESF, Les Financements Innovants pour le développement*, 2011 P77-95.

Cependant, il convient de préciser que les financements innovants ne doivent pas être une excuse, pour les pays donateurs, à ne pas respecter leurs engagements en matière d'APD. C'est ainsi que les déclarations adoptées aux Nations Unies précisent que les financements innovants ne doivent pas être considérés comme un substitut aux APD<sup>44</sup>. Faute d'une définition commune, les experts du Groupe pilote ont plaidé lors de la préparation de l'agenda 2015 en juin 2014, pour une définition plus large afin d'intégrer un grand nombre d'acteurs et d'initiatives. Une classification assez rigoureuse des mécanismes existants permettrait de mesurer les flux qu'ils engendrent. Selon ces mêmes experts, il est nécessaire d'avoir un même langage en vue de rassembler les acteurs publics et privés autour des instruments financiers communs.

Lors de la préparation de l'agenda 2015 en juin 2014, plusieurs voix se sont levées pour indiquer qu'il n'est pas adéquat de considérer les financements innovants comme un complément seulement à l'aide publique au développement (APD). Les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre des financements innovants ne sont pas tous des Etats membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. De plus, les réflexions en faveur du financement du développement ne cessent de prendre d'ampleur aux Nations-Unies et même ailleurs et vont au-delà de l'APD. La plupart des pays pratiquant des financements innovants comptabilisent les montants levés et/ou investis dans leur APD, ce qui rend peu pertinente la distinction entre celle-ci et les financements innovants. Il a donc été convenu par les panélistes qu'il était plus judicieux de parler plutôt d'additionnalité des instruments les uns par rapport aux autres.

#### *2.2.4 Les défis liés aux sources de financement innovant*

Au Togo, le financement des infrastructures de développement souffre généralement d'une insuffisance de ressources financières. Les ressources mobilisées par ce dernier ne sont pas suffisantes pour investir suffisamment et répondre efficacement aux exigences de la SCAPE afin de soutenir une croissance économique accélérée, durable et inclusive. C'est un problème que l'on rencontre fréquemment tous les ans et qui constitue un point de désaccord entre la planification et la politique budgétaire du pays.

Les financements innovants permettent de réduire l'écart entre les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de développement et les ressources effectivement disponibles. Il est important à ce stade de préciser que plusieurs initiatives qui visent à mobiliser de nouvelles ressources pour le développement appelées les "sources des financements innovants" et celles qui optimisent l'utilisation des sources de financement appelées "mécanismes de financement innovants". Les mécanismes de financement innovant du développement ont, jusqu'ici, permis de combler seulement une partie du déficit des ressources à résorber. Toutefois, c'est un potentiel qui reste encore à exploiter. Cependant, certaines sources des financements innovants susceptibles de permettre la mobilisation d'importantes

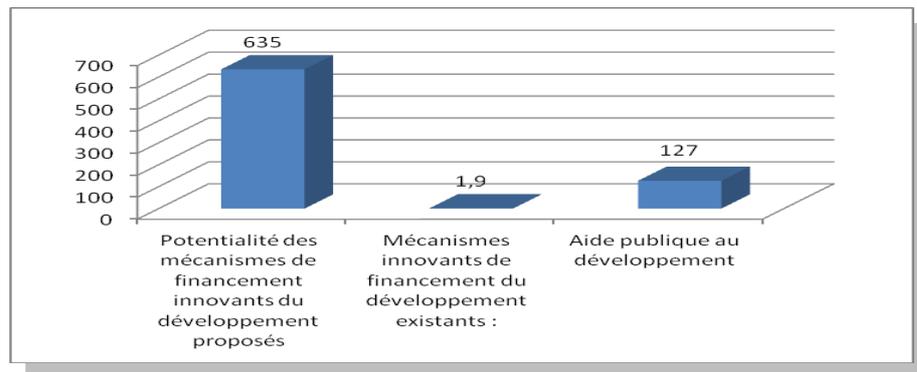
---

<sup>44</sup> <http://www.leadinggroup.org/rubrique322.html>, consulté le 07 janvier 2017

ressources ont été proposées et évaluées à 635 milliards de dollars<sup>45</sup> par an. Parmi ces mécanismes, les Partenariats Public-Privé occupent une bonne place (Nations Unies, 2012). Il ressort à la même étude que les APD se sont chiffrées à 127 milliards USD<sup>46</sup>. Ce qui explique la nécessité de recourir à ces sources des financements innovants.

Le recours au secteur privé pour contribuer au financement du développement suscite un regain d'intérêt au niveau politique à travers les PPP dont certains pays les ont déjà mis en place. Le Togo a déjà réalisé certains projets sous forme de PPP sans un cadre légal et règlementaire adéquat qui obéit aux principes des mécanismes de financement innovant.

**Figure 2** : Potentiel des "sources et mécanismes de financement innovants" (Montants en milliards de dollars US)



**Sources** : Statistiques du CAD ; Nations Unies (2012), *Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*

### 2.2.5 Cartographie des mécanismes de financement innovant sur le plan international

Les mécanismes des financements innovants qui existent ou qui sont en cours d'étude concernent plusieurs secteurs liés au développement à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture, la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites (Taskforce Flux illicites conduite par la Norvège), l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement ainsi que les transferts des migrants<sup>47</sup>. A ce jour, c'est surtout dans le secteur de la santé que l'on retrouve plus des mécanismes de financements innovants mis en œuvres (Cf. annexes N° 2 et 3: Innovative Financing : practices and Players). Cette annexe fait le résumé de certains mécanismes mis en place dans le monde, les pays initiateurs, la destination des fonds mobilisés ainsi que le montant de ces fonds.

Le groupe pilote sur le financement innovant pour le développement, plusieurs pays et institutions internationales ainsi que des partenaires techniques et financiers notamment l'ONU, la BAD, la Banque Mondiale, la BOAD etc. ont développé plusieurs mécanismes des financements innovants à travers diverses sources pour financer le développement des pays.

<sup>45</sup> Julia Benn et Mariana Mirabile, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Innover pour financer le développement, P200

<sup>46</sup> OCDE (2015), « Innover pour financer le développement », dans *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, P200

<sup>47</sup> Claire Brodin, les financements innovants pour le développement, TFD 104 - Septembre 2011, P77-95.

### 2.2.6 *Le Togo peut-il faire appel à des financements innovants ?*

Selon le groupe pilote, les "financements innovants sont une solution pour diversifier la boîte à outils financière pour le développement durable et le climat"<sup>48</sup>. Aussi, il existe plusieurs grandes familles de mécanismes de financement innovant dans lesquels les autorités publiques peuvent jouer des rôles multiples allant de la levée directe de fonds à la facilitation et à la canalisation de contributions volontaires privées<sup>49</sup>.

Ainsi, si les mécanismes des financements innovants sont adoptés au Togo, ils pourraient permettre de mobiliser chaque année d'importantes ressources pour le financement du développement<sup>50</sup>. En opposition à plusieurs écrits il y a lieu de souligner que les mécanismes des financements innovants ne concernent pas que les taxes mais aussi plusieurs autres mécanismes de financement innovant (cf. définition de la Banque Mondiale). En termes d'illustration, nous pouvons citer les Partenariats Public-Privé (PPP), les obligations de la diaspora, les obligations Islamiques Sukuk. Dans cette perspective, la BOAD a développé plusieurs mécanismes des financements innovants à l'instar de celles citées ci-dessous, à savoir :

- Les partenariats public-privé ;
- Les arrangements de financement (la syndication) ;
- Les blending ou mixage de ressources ;
- Les financements à court terme ;
- Les fonds verts ou finance climat ;
- Les crowdfunding ou le financement participatif ;
- Les garanties d'emprunts, etc.

Il existe en particulier un potentiel considérable de financements privés pour lesquels la mise en cohérence avec les interventions publiques peut être renforcée ou pour lesquels le Gouvernement Togolais peut renforcer son rôle d'incitation ou d'orientation.

❖ Le recours au secteur privé est-il adéquat pour le financement du développement ?

Plusieurs auteurs et spécialistes ont montré que les APD et des financements publics sont d'une grande importance dans le processus de développement du pays. De ce fait, la tendance baissière des APD et l'insuffisance des financements publics face aux besoins de financement sans cesse croissant posent le problème de contribution au développement du secteur privé. Leur contribution reste à ce jour très faible. Le manque de financement pose d'énormes difficultés au développement des infrastructures au Togo. Ainsi, il est important de faire participer le secteur privé à ce processus de développement.

❖ Quels mécanismes de financement innovant pour le financement du développement au Togo ?

---

<sup>48</sup> <http://www.leadinggroup.org/rubrique322.html>, le 07 juin 2013. Consulté le 07 janvier 2017

<sup>49</sup> Idem

<sup>50</sup> Julia Benn et Mariana Mirabile, Innover pour financer le développement, Coopération pour le développement 2014, Mobiliser les ressources au service du développement durable, OCDE 2015, P195

Une étude relative aux sources de financement innovant a été déjà réalisée au Togo. Celle-ci a porté spécifiquement sur les éventuelles taxes à collecter sur certains produits (voir chapitre IV pour les résultats de l'étude). Le Groupe pilote sur les financements innovants s'est appesanti sur les Partenariats Public-Privé (PPP) pour affirmer que les financements innovants reposent sur la conscience d'un intérêt partagé à financer le développement d'un pays<sup>51</sup>. Les PPP sont économiquement rationnels parce qu'ils permettent de financer aujourd'hui des besoins dont le coût pour l'économie nationale est beaucoup plus élevé et que les réponses seront différées dans le temps.

Le financement innovant suppose que l'on soit créatif et que l'on sorte des sentiers battus. Il est possible, par exemple, d'explorer des opportunités que présentent l'industrie extractive ou soit sur les boissons alcoolisées. Les recettes collectées pourraient alors être utilisées pour des projets de développement du Togo. Cette pratique pourrait y avoir des incidences sur l'équilibre du marché.

Il est important de créer des mesures incitatives pour favoriser les financements innovants dans la mobilisation des ressources domestiques. Les pourvoyeurs d'aide traditionnels peuvent, par exemple, apporter aux pays en développement des fonds en contrepartie de mesures concrètes pour mobiliser des ressources au plan national. A ce titre, l'utilisation efficace des obligations de la diaspora (en Anglais diaspora bonds).

Ces mécanismes visent à améliorer la disponibilité des ressources financières soit en levant de nouvelles ressources publiques soit en utilisant les ressources disponibles pour créer un effet levier, favoriser les cofinancements et l'investissement privé. La prise en compte d'un large périmètre des mécanismes des financements innovants résulte de la conjonction des différentes définitions utilisées dans la littérature (FLORIAN et LEMAITRE-CURRI, 2013).

## 2.3 IDENTIFICATION DES VARIABLES

En vue d'identifier les indicateurs qui seront des éléments d'analyse, nous identifions en premier lieu les variables de l'étude. Ils sont de deux types (les variables indépendantes et les variables dépendantes) et des variables modératrices.

### 2.3.1 *Les variables indépendantes*

Les indicateurs liés aux variables indépendantes sont indispensables à la mise en œuvre efficace des mécanismes de financement innovants. Cette étude a permis de présenter la situation des mécanismes de financement innovants dans le monde. Ainsi, les financements innovants identifiés deviennent notre variable indépendante. Les indicateurs correspondent au nombre de mécanismes mis en place pour améliorer la capacité de financement.

Pour prouver leur adaptabilité, on se réfère aux expériences réussies ailleurs. Pour vérifier l'insuffisance des ressources actuelles pour couvrir les dépenses totales de la SCAPE nous allons utiliser les

---

<sup>51</sup> <http://www.leadinggroup.org/rubrique322.html>, le 07 juin 2013

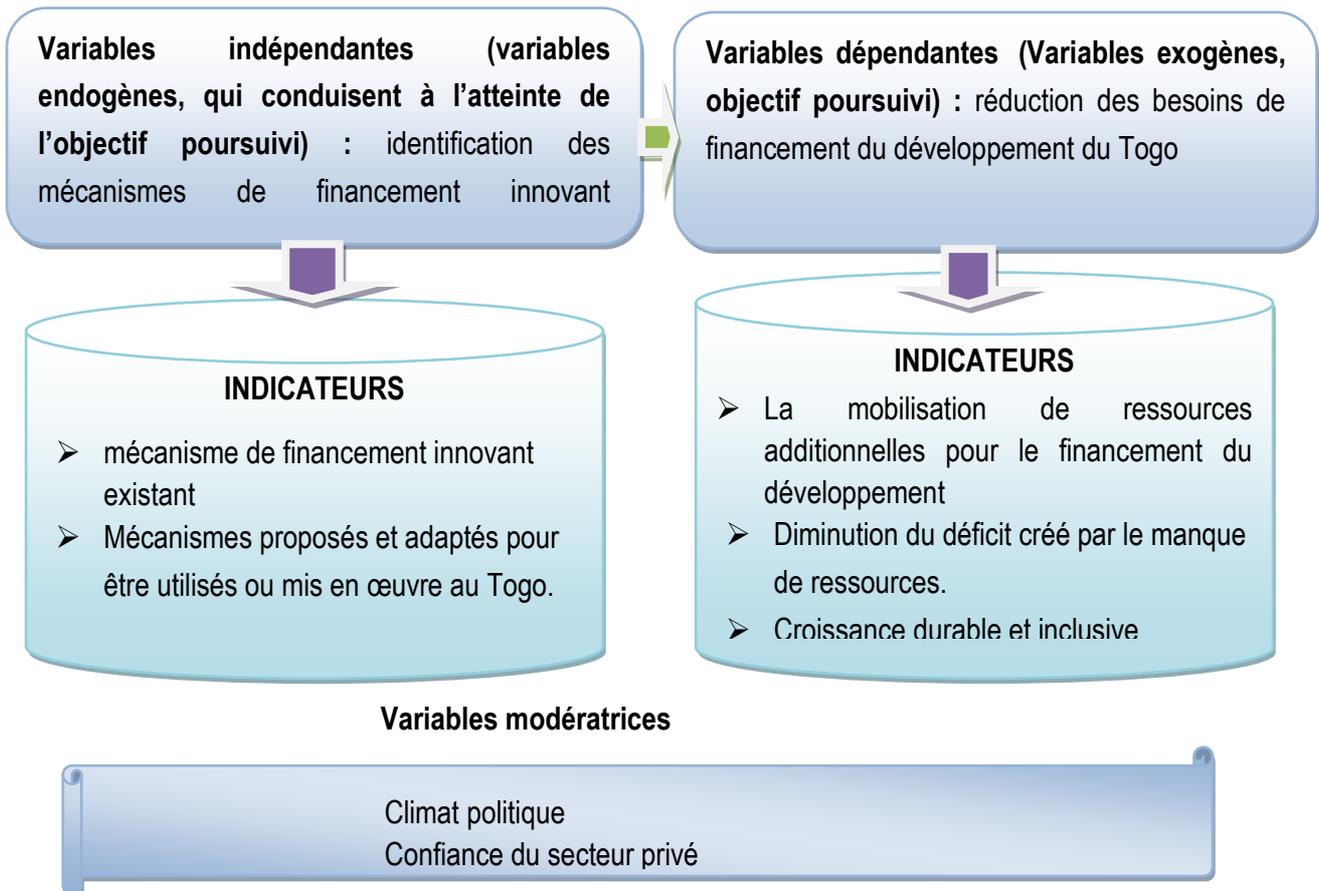
données du tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)<sup>52</sup>. Notre analyse s'est centrée sur les données de la SCAPE, les budgets de l'Etat et les APD. Les propositions que nous aurons à faire concerneront les contrats de partenariat. Par ailleurs, nous avons identifié d'autres mécanismes mis en œuvre notamment par la BOAD dont le Togo pourrait s'en servir.

### 2.3.2 Les variables dépendantes

Afin de mesurer le rôle des financements innovants dans le processus de développement, il est nécessaire de définir les indicateurs qui permettront de mesurer leur contribution. Il faut aussi voir s'ils permettent d'atteindre l'objectif de développement et voir s'ils permettent l'optimisation de la dépense publique (OCDE : 2008).

Dans ce cas d'espèce, notre variable dépendante est la réduction des besoins de financement du développement du Togo par la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement. Par ailleurs, nous allons aussi vérifier si les financements innovants permettent de réduire le déficit public qui se crée par le manque des ressources et permettre une croissance accélérée.

**Figure 3** : Identification des variables



**Source** : Auteur de cet ouvrage

<sup>52</sup> Le TOFE est un document qui retrace les données statistiques financières de l'Etat issues du budget en termes des recettes, des dépenses et des financements pour une année.

## **CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DU MODELE DE LA BOAD EN MATIERE DES FINANCEMENTS INNOVANTS**

Dans les deux précédents chapitres, nous avons posé la problématique du financement classique et les défis auxquels ces financements sont confrontés au Togo. En suite, nous avons proposé une revue documentaire sur des enjeux liés aux financements innovants pour le développement. Celle-ci nous a permis de cerner les contours des financements innovants ainsi que les mécanismes par lesquels certaines institutions ont passé pour mobiliser les ressources supplémentaires. Dans le présent chapitre nous allons présenter la méthodologie et étudierons l'expérience de la BOAD en matière des financements innovants. Enfin, un benchmark relatif au contrat de partenariats public-privé au Sénégal, comme mécanismes de financement innovant, nous permettra de dégager des facteurs de succès susceptibles d'être valorisés au Togo.

### **3.1 FONDEMENT METHODOLOGIQUE, APPROCHE ET TYPE D'INVESTIGATION**

#### *3.1.1 Fondement méthodologique*

Notre étude s'est déroulée en deux (02) phases plus une phase exploratoire : la revue documentaire et la phase d'entretien. La revue documentaire nous a permis de recenser et consulter les écrits sur les financements innovants en vue de bien cerner les différentes perceptions vues par les acteurs concernés notamment les institutions du financement du développement. Cette phase est transversale aux deux autres. La phase exploratoire nous a permis de faire un pré-test de notre questionnaire auprès d'un petit échantillon de 04 acteurs (un (01) à la BOAD, un (01) au Ministère de la Planification du développement, un (01) au ministère des finances et un (01) au ministère de la santé) pour nous permettre d'ajuster les questions. Les questions dichotomiques fermées donnant la possibilité de répondre par "oui" ou par "non" ne paraissent pas indiquées pour cette étude raison pour laquelle nous avons opté pour les entretiens.

#### *3.1.2 Echantillonnage : type et approche d'investigation*

L'échantillonnage que nous avons utilisé est basé sur une méthode non probabiliste.

La population de l'étude sont des acteurs bien connus qui interviennent dans le domaine de financement. A cet effet, nous avons choisi de faire un choix raisonné des personnes avec lesquelles il faut s'entretenir.

La condition qui a guidé ce choix est l'implication de ces personnes dans le financement en tant qu'acteurs, bénéficiaires ou partenaires au développement. Il s'agit spécialement des responsables de l'Administration publique et institutions financières chargés du financement du développement et quelques acteurs des ministères sectoriels. L'objectif c'est d'arriver à recueillir leur avis concernant les

financements innovants. Nous avons pu entretenir au total 23 personnes (voir en annexe 11 : la liste des personnes enquêtées) sur 31 personnes qui constituaient notre groupe cible.

### 3.1.3 *Echantillon*

Pour former notre échantillon, nous avons jugé mieux de ne pas répartir la population cible. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit de recueillir leur avis en fonction de leur compréhension des financements innovants ; de voir si ces financements innovants étaient mis en œuvre au Togo ou s'il existe un cadre légal et institutionnel. Il s'agissait également d'avoir leurs avis concernant la mise en œuvre de certains mécanismes de financement innovant et si cela permettrait au Togo de réduire d'une manière ou d'une autre son problème de financement. Il était en suite question de discuter pour avoir leur opinion relative aux conditions dans lesquelles ils estimaient que la mise en œuvre des mécanismes de financement innovant serait plus utile.

### 3.1.4 *Méthodes de collecte de données*

Notre méthode de collecte de données est basée essentiellement sur les repères et analyse documentaire pour identifier et recueillir les idées en lien avec l'étude. Il s'agit notamment des méthodes suivantes :

- étude de cas ;
- entretiens individuels ;
- analyse des données et des informations recueillies ;
- références en matière de sources de financement innovant.

### 3.1.5 *Outils de collecte de données*

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé un certain nombre d'outils en fonction du sujet de recherche. Il s'agit de :

- la fiche des acteurs pour identifier les responsables et recueillir leurs idées,
- les références dans les ouvrages en matière des financements innovant etc. ;
- le questionnaire à adresser à notre groupe cible à savoir les acteurs de quelques banques de développement et de l'Administration publique. Le questionnaire d'entretien est en annexe.

### 3.1.6 *Techniques de collecte*

Les techniques de collecte utilisées sont les suivantes:

- ✓ *La recherche documentaire:*

Elle a consisté à faire une recherche dans divers documents (ouvrages, articles, mémoires, rapports élaborés par les institutions financières internationales notamment l'ONU, la CEA, le Secrétariat du groupe pilote pour le financement innovant, la BOAD, la BAD, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Planification etc. ainsi que les sites internet.

✓ *Les entretiens et observations indirects*

A la recherche documentaire, s'ajoute la réalisation des entretiens individuels semi-structurés avec les acteurs du financement du développement par des questions ouvertes. L'objectif est d'évaluer la perception de ces acteurs sur la question des sources de financement innovant.

L'observation indirecte a permis de collecter des données à travers les déclarations des acteurs par le biais du guide d'entretien individuel. Au total, dix (10) questions ont servi de base d'entretien.

*3.1.7 Traitement et analyse des données*

Le traitement et l'analyse des données recueillies ont consisté à classer les informations recueillies en fonction de nos variables, questions de recherches et des hypothèses. Nous avons effectué à la fois, à des analyses qualitatives et quantitatives.

*3.1.8 Durée de l'étude*

Notre collecte de données s'est déroulée pendant les trois (03) mois du stage de mise en situation professionnelle et pendant les congés. Le calendrier de réalisation des différentes activités pour ce mémoire est joint en annexe.

3.2 ANALYSE DU MODELE DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

Cette partie est basée essentiellement sur les informations issues de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). A cet effet, il est opportun de faire un bref aperçu historique sur les cinq dernières années de la Banque (2011 à 2015). La situation des financements effectués au cours de ces cinq dernières années par la Banque sera présentée dans cette partie. Elle consiste également à analyser les différents mécanismes de financement innovant que la Banque a eu à mettre en place ainsi que ceux en cours d'instauration.

*3.2.1 Brève présentation de la BOAD*

➤ **Création de la Banque**

Conformément au traité du 12 mai 1962, l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) se caractérise par une unité monétaire, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) dont l'émission et la gestion sont confiées à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les pays de l'Union caractérisés par cette unité monétaire, ont jugé nécessaire d'approfondir la coopération par la mise en place d'une institution dédiée au financement de développement dont le principe est d'utiliser les bénéfices d'exploitation de la BCEAO. C'est ainsi que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est créée le 14 novembre 1973 par un traité signé par six (06) pays membres<sup>53</sup> pour être le bras financier du développement des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et est rendue

---

<sup>53</sup> Les 06 pays signataires sont : le Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo. Le Mali et la Guinée Bissau ont rejoint l'Union respectivement le 1<sup>er</sup> juin 1984 et le 02 mai 1997.

opérationnelle en 1976. Rappelons que l'UMOA est devenue une Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) par le traité de 10 janvier 1994. Conformément à ce traité, la BOAD est devenue une institution spécialisée qui concourt "en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le Traité de l'UMOA". Au 31 décembre 2015, le capital social de la banque se chiffre à 1 155 milliards de FCFA.

- **Mission de la Banque** : sa mission de la Banque consiste à "promouvoir le développement équilibré des Etats membres et contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest".
- **Vision de la Banque** : Une Banque de développement forte, pour l'intégration et la transformation économiques en Afrique de l'Ouest.

### 3.2.2 Stratégie de financement du développement de la BOAD

La BOAD finance prioritairement des projets de développement et participe activement, à l'instar des autres institutions de l'Union, à l'élaboration des politiques et programmes communautaires de développement. A cet effet, elle intervient dans les secteurs porteurs de croissance en vue de développement harmonieux de l'Union. A cet égard, son plan stratégique consiste à :

- accélérer l'intégration régionale par le financement soutenu des infrastructures ;
- soutenir la croissance inclusive, la sécurité alimentaire pour le développement durable ;
- accompagner les entreprises en développant de l'ingénierie du financement et des services ;
- approfondir le processus de mobilisation de ressources.

Dans le processus d'accompagner les Etats membres de l'UEMOA dans leur volonté de devenir pays émergents vers les années 2030/2035, la BOAD a engagé d'ambitieux programmes de développement fondé sur l'investissement public et privé. Ces programmes visent notamment le développement des infrastructures, le renforcement et la diversification de la base productive, l'amélioration de la productivité, la sécurité alimentaire, la résilience environnementale, la création d'emplois et la satisfaction des besoins sociaux de base.

### 3.2.3 Analyse de la situation des financements de la BOAD

La BOAD vise comme objectif de favoriser le développement et l'intégration économique des pays de l'Union. Ses engagements sur la période 2011 à 2015, se chiffrent à 2 024 milliards de FCFA sur ces cinq années avec une moyenne annuelle d'environ 405 milliards de FCFA pour les financements à moyen et long termes. Elle a mis en place un fonds de développement Energie (FDE) à hauteur de 200 milliards de FCFA sur la même période<sup>54</sup> et entre dans le champ des financements innovants.

---

<sup>54</sup> Les rapports annuels 2011 à 2015 et le plan stratégique de la Banque 2015-2019

La BOAD est une structure où cohabitent des activités marchandes financées à travers le "guichet Banque<sup>55</sup> " et des activités de développement sans rentabilité financière financées par le "guichet du Fonds de Développement et de Cohésion" (FDC)<sup>56</sup>. A ces deux guichets non indépendants s'ajoute le Fonds de Développement Energie (FDE)<sup>57</sup> dont la gestion a été confiée à la BOAD. Ce dernier finance à des conditions concessionnelles des projets et programmes d'énergie de portée régionale ou nationale revêtant un caractère prioritaire ciblé.

### 3.2.4 Analyse du cadre institutionnel en matière des financements innovants à la BOAD

- Création et opérationnalisation de l'Unité Régionale de Développement des projets en Partenariats Public-privé (URDPPP)

Désireux d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance axée sur les partenariats public-privé et sur les réformes structurantes destinées à l'amélioration du financement de l'économie, la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UEMOA a requis la création de l'Unité Régionale de Développement des projets en Partenariats Public-privé (URDPPP). Cette unité a été créée par règlement 2014-001 du 10 janvier 2014, sous forme d'un organisme expert. Cette unité chargée de la promotion des PPP dans l'Union est placée sous la direction de la BOAD.

#### Encadré 2 : Objectifs et missions l'URDPPP

Cette Unité a pour objectifs entre autres de mettre en place les moyens et instruments devant concourir à la promotion et au développement des PPP dans l'Union et donner aux personnes publiques les moyens nécessaires pour se prémunir contre tout risque par rapport au secteur privé en assurant d'avoir choisi la meilleure option contractuelle.

Elle a pour missions de contribuer à l'émergence d'un marché des PPP dans l'espace UEMOA et à une meilleure prise en charge des exigences de réformes en matière de PPP, d'assister les pays membres en matière de PPP en leur apportant les appuis technique, juridique et financier. Elle est également chargée d'apporter son appui pour les montages financiers et la mobilisation des financements visant à la mise en œuvre des projets PPP dans l'Union.

**Source :** auteur de cet ouvrage/revue documentaire

<sup>55</sup> Le guichet banque concerne toutes les opérations d'investissement, de production et de service refinancées sur la base de ressources de marché. Ces opérations concernent des projets promus par le secteur privé, les entreprises publiques à caractère industriel et commercial ainsi que les institutions financières.

<sup>56</sup> Le guichet FDC est le guichet concessionnel réservé aux opérations de soutien au développement pour lesquelles des ressources correspondantes sont disponibles ou attendues. Il concerne des opérations non marchandes en faveur des Etats membres et leurs démembrements visant le développement économique et social des pays.

<sup>57</sup> Le FDE a été créé au niveau de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative régionale pour l'énergie durable (IRED). La BOAD est l'agent d'exécution. La dotation initiale du fonds a été intégrée aux fonds propres de la banque en septembre 2014 pour renforcer sa base d'endettement et sa capacité d'action au sein des Etats membres.

➤ **Création et opérationnalisation de la Direction des Financements Innovants et Structurés (DFIS)**

Dans le souci de mieux répondre aux besoins de financements importants des Etats membres et des entreprises privées de l'UEMOA, la BOAD a élargi sa gamme de produits et services en mettant en place de nouvelles sources de financement innovant. C'est une démarche qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de son Plan stratégique 2015-2019 qui vise, entre autres, à faire de la BOAD à l'horizon 2020, un partenaire privilégié des entreprises et leader des financements innovants<sup>58</sup>.

Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des ressources disponibles, la BOAD s'est engagée dans la diversification de ses outils de financement pour répondre au mieux aux attentes de ses partenaires et clients à travers la mise en place d'offres de financements innovants et structurés. Ainsi, elle intensifie ses efforts relatifs à la promotion des métiers de conseil et services tels que les garanties d'emprunts, le conseil, l'arrangement de financements, les financements à court terme et la finance climat<sup>59</sup>.

Ainsi, en vue de pallier la raréfaction des ressources, elle s'est engagée à diversifier ses outils de financement à travers la mise en place de la Direction des Financements Innovants et Structurés (DFIS) qui s'occupe de :

- **La Garantie d'emprunt** : un organisme public garantit des prêts du secteur privé et d'autres activités, créant des incitants pour que ce secteur réalise des investissements axés sur le développement dans des secteurs et des pays à risque<sup>60</sup>.
- **Le conseil** : il s'agit de conseiller et d'assister les Etats et les entreprises du secteur privé de l'Union dans le processus de privatisation ou l'ouverture sectorielle à la concurrence, la restructuration des entreprises et le montage des projets de développement.
- **L'arrangement de financement (syndications)** : Des arrangements de financements sont une forme d'intermédiation financière de type prestation de service visant à la mobilisation des ressources plus importantes pour financer un projet. C'est une forme de financement que la BOAD utilise en faveur des secteurs privé et public marchand à travers la mobilisation des ressources sur le marché des capitaux de l'UEMOA. Etant donné qu'elle dispose d'une notoriété sur le marché financier, cette pratique aide à mobiliser les ressources en vue de trouver des solutions aux problèmes de financement des petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur public marchand. Par ce mécanisme elle arrive à lever les contraintes du financement du secteur marchand afin de promouvoir le financement des infrastructures dans l'Union.
- **La finance climat** : En vue de faire face aux changements climatiques, la Banque s'est engagée à soutenir les pays membres de l'Union dans leur lutte face aux chocs climatiques et dans la

---

<sup>58</sup> BOAD, Plan stratégique 2015-2019

<sup>59</sup> <http://www.boad.org/fr/financements-innovants-et-structures>, consulté le 19/12/2016 à 21h01

<sup>60</sup> Rapport européen sur le développement 2015, Associer le financement et les politiques pour mettre en œuvre un programme de développement post-2015 porteur de changement, office des publications, P125.

réalisation d'une croissance durable et inclusive. C'est ainsi qu'elle fait la promotion des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La BOAD participe au fonds vert pour le climat. Ce fonds entend mobiliser 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020.

➤ **Le blending ou mixage de ressources** : Cette pratique consiste à mixer plusieurs types de ressources ayant différentes conditions (taux d'intérêt, maturité, etc.). Etant donné que les charges d'intérêts sont très lourdes pour l'Etat, une autre institution donateur ne disposant pas d'importantes ressources pour financer peut décider de payer les charges d'intérêts réduisant ainsi les taux d'intérêt au bénéficiaire. Sur certaines opérations financées par la BOAD, des ressources de marché sont mixées avec des ressources de dons. Dans ce modèle, il arrive que certains prêts accordés à conditions de marché par la BOAD soient bonifiés par la Commission de l'UEMOA. Cette pratique peut être intéressante dans la mesure où elle permet aux Etats de mobiliser d'importantes ressources à des taux d'intérêt réduits.

### 3.2.5 Stratégie de financement de la BOAD sur la période 2015-2019

La Banque a mis en place une politique qui reflète sa volonté de se positionner comme instrument stratégique de financement des pays membres en matière d'infrastructures de développement. Malgré les efforts de la Banque à mobiliser plus de ressources, on constate une baisse du montant global du financement dû à la rareté des ressources concessionnelles depuis 2014. Le tableau ci-dessous illustre les prévisions d'engagement de la Banque sur les cinq prochaines années.

Tableau 2 engagement prévisionnel de la Banque 2015-2019 (montant en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Activité du FDC	0	50	50	50	50	250
Prêts souverains à conditions de marché	295	100	100	100	100	500
Prêts MLT privés et publics marchands	NA	75	75	75	75	375
Prêts à court terme	43	43	45	45	50	233
Participation	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5
<b>Total engagements</b>	<b>345,5</b>	<b>275,5</b>	<b>277,5</b>	<b>277,5</b>	<b>282,5</b>	<b>1 395,5</b>

**Source : BOAD**

Le montant des engagements prévisionnels 2016-2020 se chiffre à 1 395,5 milliards de FCFA contre 2024 milliards de FCFA cinq ans plus tôt. Cette contre performance s'explique par la rareté des ressources concessionnelles et une nouvelle politique mise en place par la Banque pour maîtriser son niveau d'endettement.

### 3.2.6 Expériences acquises à la BOAD lors de notre stage

A plus d'un titre, le stage de douze (12) semaines soit trois (03) mois passés à la BOAD a été très bénéfique. Notre stage s'est déroulé à la Direction de la Stratégie et Etudes (DSE). Dans cette direction nous avons approfondi le rythme de travail sous une forte pression. La DSE a pour mission d'assurer la coordination des processus de planification stratégique et opérationnelle de la banque et de conduire

les études économiques et stratégiques. Elle est composée de trois branches, à savoir la division des études (DET), la division de la planification (DPL) et la division de la gestion du savoir (DGS).

En effet, ce stage fut une expérience très enrichissante dans le sens où, il nous a permis d'acquérir une nouvelle expérience qui vient compléter celle acquise au cabinet du ministère où nous avons passé plus de six ans dans le domaine des réformes des finances publiques. Ce stage nous a également permis de mieux comprendre le fonctionnement de la BOAD, de connaître ses activités et ses différents secteurs d'interventions.

Ce stage s'est révélé être une expérience très profitable notamment en ce qui concerne les compétences acquises tant du point de vue professionnel que relationnel. Le stage nous a permis de vivre l'expérience d'un travail dans un environnement multiculturel. Ce stage nous a permis de répreciser notre projet professionnel et de pouvoir progresser rapidement dans la rédaction de ce document. Toutes les activités sont assurées par une équipe de professionnels avec lesquels, nous avons eu l'opportunité de travailler au cours de notre stage. Pendant ces trois mois, qu'ont duré notre stage, nous avons participé aux différentes activités de la direction et avons contribué à l'élaboration de divers documents notamment : l'impact du Brexit dans les pays de l'UEMOA, la réflexion sur le mode de financement des banques Islamiques notamment le Sukuk, et l'étude de l'impact du dollar Américain sur l'économie des pays de l'UEMOA.

### 3.3 VERS LA PROPOSITION D'UN MODELE : BENCHMARK DU PROJET D'AUTOROUTE A PEAGE INITIE PAR LE SENEGAL PAR PPP<sup>61</sup>,

#### 3.3.1 *Présentation du projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio au Sénégal par PPP*

En 2009, le Fonds de conseils en infrastructure publique-privée (PPIAF<sup>62</sup>.) a soutenu le Gouvernement sénégalais dans la construction de l'autoroute à péage par PPP. Ce projet a été initié pour répondre à une situation critique liée aux problèmes d'embouteillage constaté dans la région de Dakar et induit des pertes économiques énormes. Ce projet a été réalisé par ce mécanisme parce que l'Etat seul ne pouvait pas mobiliser les ressources conséquentes. C'est ainsi qu'il a fait appel au secteur privé.

Etant donné que c'est le premier partenariat que l'Etat a négocié, il a d'abord mis en place un cadre institutionnel (création de APIX : Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands travaux) et réglementaire (loi appelée CET : Construire, Exploiter, Transférer). Cette loi régit spécifiquement les contrats de partenariat étant donné que le cadre existant était limité au code des marchés publics.

---

<sup>61</sup> Le projet d'autoroute à péage Dakar - Diamniadio sur le site [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com), la Banque mondiale et le site APIX : <http://investinsenegal.com/Des-infrastructures-modernes-et.html>

<sup>62</sup> Le Fonds de conseils en infrastructure publique-privée (PPIAF). Le PPIAF est un fonds fiduciaire multi-bailleurs qui fournit une assistance technique aux gouvernements des pays en développement afin de mettre en place un environnement propice à l'investissement privé dans les infrastructures. (<http://www.initiative-ppp-afrique.com/Presentation-de-l-Initiative/Presentation/Les-partenaires>) consulté le 20/01/2017.

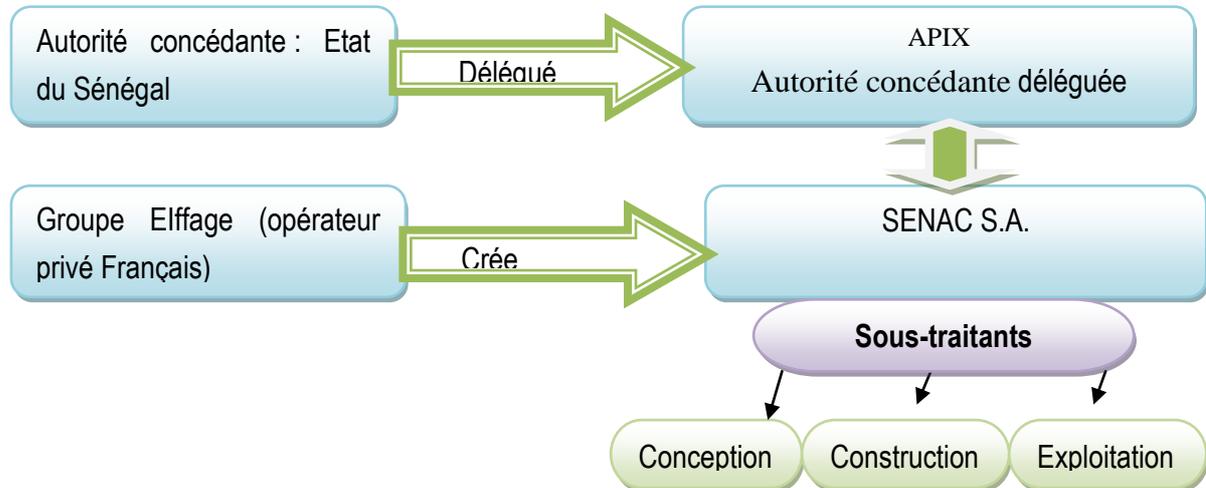
Cette autoroute mise en service depuis 2013, permet aujourd'hui à des millions de Sénégalais, vivant à Dakar et ses environnants de bénéficier de beaucoup d'avantages socio-économiques. Le trafic entre la capitale et les centres urbains environnants sont fortement réduits et l'accès aux services de bases tels que la santé et de l'éducation est facilité<sup>63</sup>.

### 3.3.2 Les pratiques étudiées

A travers l'APIX, l'Etat a lancé l'appel d'offre selon la loi CET, puis sélectionné le groupe Elffage opérateur privé avec qui, il a signé le contrat de partenariat. L'Etat étant l'autorité concédante, a confié le projet à l'APIX (Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands travaux) qui est l'autorité concédante déléguée pour gérer le processus. Pour assurer la réussite, il fallait s'entourer des garanties pour obtenir l'équilibre étant donné que c'est le premier projet par partenariat que l'Etat met en œuvre ; c'est ainsi que l'expertise de PPIAF a été sollicitée. Il a fallu aussi mobiliser trois partenaires techniques et financiers à savoir la BAD, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que les ressources propres apportées par le privé.

L'entreprise Elffage de France qui a gagné le marché a été obligée de créer une société de droit sénégalais appelé SENAC S.A. à qui les travaux ont été confiés. La société SENAC S.A. dispose d'un groupe constitué d'entreprises de conception, de construction et d'exploitation et travaille pour le compte d'Elffage. La figure ci-dessous illustre bien le processus de mise en place de ce projet par PPP.

**Figure 4** : Plan de négociation du contrat PPP



**Sources** : [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com) et le site de PPIAF-Banque Mondiale

### 3.3.3 Enseignements tirés pour le mémoire

Ce contrat de partenariat fut un bon exemple de réussite en Afrique et particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest. L'Etat du Sénégal a su créer les conditions cadres favorables à la réalisation dudit projet. Tout

<sup>63</sup> <http://investinsenegal.com/Des-infrastructures-modernes-et.html>, le 22/12/2016 à 11h30

le processus étant coordonné par l'APIX<sup>64</sup> avec la collaboration du Comité de pilotage et le soutien technique et financier des services du PPIAF.

#### **a. Résultats les plus probants du projet**

De façon générale, un projet est conçu pour répondre à une situation critique ou à un besoin bien déterminé. Dans ce cas, la réalisation de l'extrant et l'atteinte des objectifs démontrent que l'Etat sénégalais s'est bien comporté dans ce processus de partenariat. Un modèle financier a été élaboré avec les hypothèses selon le principe des PPP et sur la base de ces hypothèses, le plan de financement a été déterminé. Ainsi, les principaux résultats sont les suivants :

- L'autoroute déjà réalisée est opérationnelle depuis août 2013 ;
- Le contrat de partenariat public privé a été signé en 2009 pour une durée de 30 ans avec l'entreprise Eiffage ;
- Le temps de trajet est passé de plus 2 heures à 25 minutes, soit une réduction de 80% de la durée du trajet ;
- Les gains socio-économiques sont importants.

Depuis la mise en service de l'autoroute, les résultats montrent un trafic de 41 000 véhicules par jour contre une prévision de 35 000. Cela démontre donc d'une bonne planification économique et financière du projet à travers son attractivité vis-à-vis des usagers. Cela confirme les résultats des enquêtes d'acceptabilité du péage.

Le principe de ce contrat est de faire en sorte que les recettes de péage puissent équilibrer ou même être supérieures aux charges supportées par l'opérateur privé. Une fois le retour sur investissement assuré, le contrat stipule qu'il y ait une formule de partage de fruit qui fait que l'Etat pourrait bénéficier même des ressources générées par le concessionnaire durant le contrat. Les services annexes qui assurent des rentabilités relatives aux entrées des recettes additionnelles concourent également à l'équilibre du projet. L'ensemble des risques sont partagés par l'entreprise Eiffage et l'Etat.

#### **❖ Risque assuré par Eiffage**

- ✓ Le risque du trafic ;
- ✓ Coût d'exploitation, entretien et maintenance ;
- ✓ Système de taxation.

#### **❖ Risque assuré par l'Etat**

Libération des emprises (l'Etat a supporté entièrement dans l'ordre de 70 milliards pour déplacer trois (03) mille ménages).

---

<sup>64</sup> APIX est chargée de gérer tout le processus de la sélection de l'opérateur privé au suivi des travaux et de d'exploitation du projet. APIX travail en collaboration avec le comité de pilotage de grands travaux. Ce comité réuni toutes les administrations sénégalais qui œuvre a apporté un plus dans le cadre de la prise de décision.

## **b. Leçons et expériences**

- Complexité de ce type de contrat : développer une capacité de négociation avec le privé. Etant donné que ce sont les contrats de longues durées, il faudrait qu'ils soient bien négociés et conclus ;
- Il faut encadrer l'ensemble du processus par l'utilisation d'un "accord cadre"<sup>65</sup> puisque ces contrats nécessitent une multiplicité des intervenants (les administrations publiques, le secteur privé, la société civile et les bailleurs de fonds) ;
- Pour un contrat de 30 ans, il faudra que dans le cadre des dispositions contractuelles, le risque politique soit bien maîtrisé de sorte qu'un gouvernement ne remette en cause les clauses du contrat ;
- Réaliser le projet dans de meilleurs délais possibles pour éviter les variations des coûts.

## **c. Facteur de réussite de projet**

- Réduction du temps de trajet ;
- Consensus au niveau du montage du projet (adhésion des acteurs politiques ; économiques) ;
- Libération d'emprise (déplacement sans trouble des ménages des lieux) ;
- Qualité du niveau de service (projet réalisé selon les standards internationaux) ;
- Valeur ajoutée sentie par la population (contribution au bien être de la population).

---

<sup>65</sup> Un document qui réunit l'ensemble des acteurs qui cherchent à préserver leurs intérêts.

## CHAPITRE IV : PRESENTATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Les résultats décrits dans ce chapitre sont issus de l'entretien et des données recueillies sur le terrain. Il s'agit dans ce chapitre de faire la situation des sources de financement innovant auxquelles le Togo peut adhérer ou peut mettre en œuvre suivant les cas. Ces résultats ont permis de vérifier si oui ou non les mécanismes de financement innovant sont indispensables pour combler les besoins de financement auxquels le Togo fait face. L'objectif étant de trouver les ressources nécessaires et suffisantes pour financer les besoins exprimés par la politique générale du gouvernement dans sa marche vers sa vision « Togo émergent 2030 ». Enfin, nous allons formuler quelques recommandations fortes à l'endroit des acteurs du financement du développement du Togo en ce qui concerne la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre légal et institutionnel dédié au financement innovant.

### 4.1 ANALYSE DES DONNEES RELATIVES AUX VARIABLES INDEPENDANTES : IDENTIFICATION DES MECANISMES DE FINANCEMENT INNOVANT

La revue documentaire, l'expérience de la BOAD et les entretiens nous ont permis de découvrir une panoplie des sources et mécanismes de financement innovant. Certains de ces mécanismes ont été mis en œuvre par la BOAD elle-même que le Togo peut en bénéficier et d'autres sont en cours de mise en place. Il s'agit de : (i) l'arrangement de financement (syndications), (ii) le blending ou mixage de ressources (Voir chapitre III, point 3.2). Sur le plan international, nous avons identifié des mécanismes qui ont été mis en œuvre et qui ont connu d'énormes succès avec la mobilisation d'importantes ressources. Il s'agit notamment de la taxe sur les billets d'avion mise en place par plusieurs pays (Cameroun, Chili, Corée du Sud, France, Madagascar, Mali, Maurice, Niger et République du Congo) et a permis de lutter contre le sida et la tuberculose dans le monde<sup>66</sup> (voir chapitre II). La France a pu mobiliser des ressources à travers la taxe sur la transaction financière internationale. Les contrats des PPP ont été également mis en œuvre dans le monde pour financer les investissements publics. Beaucoup de pays européens, américains et même africains ont testé ces mécanismes qui leur ont permis de réaliser de grandes infrastructures de développement (OCDE : 2008)<sup>67</sup>. Très récemment en 2009, le Sénégal a mis en place avec succès son premier PPP pour la construction de l'autoroute Dakar-Diamniadio (Voir chapitre III, point 3.3). Aussi, le Sénégal a mobilisé d'importantes sommes<sup>68</sup> à travers l'émission des obligations Sukuk de la finance islamique (100 milliards FCFA entre 2012 et 150 milliards de FCFA en 2016)<sup>69</sup>. Bref, on note l'existence de plusieurs sources et mécanismes de financement innovant mis en œuvre dans le monde.

---

<sup>66</sup> Atelier d'experts du groupe pilote: Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris, 19 et 20 juin 2014, P6

<sup>67</sup> OCDE, les Partenariats Public-Privé, partager les risques et optimiser les ressources, P28 et suivant.

<sup>68</sup> <http://www.jeuneafrique.com/336363/economie/finance-islamique-senegal-lance-deuxieme-sukuk-de-150-milliards-de-f-cfa/>

<sup>69</sup> Un sukuk est un certificat financier islamique (semblable à une obligation dans le monde financier classique) conforme à la Charia ou au droit religieux islamique. La loi islamique interdit notamment les structures qui prélèvent des intérêts. Ce principe d'interdiction des intérêts

#### 4.1.1 Résultats de l'étude déjà réalisée au Togo sur les sources de financement innovant

L'idée des mécanismes de financement innovant n'est pas encore très bien perçue par les acteurs togolais. Une étude sur les sources de financement innovant a été réalisée en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et Oxford Policy Management (OPM) en 2014 avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) en vue de mobiliser les ressources additionnelles pour la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) au Togo. Les ressources affectées à la santé à partir du budget de l'Etat étant très limitées, le ministère de la santé a sollicité l'assistance du programme de partenariat UE-OMS pour initier une étude portant sur certains mécanismes innovants pour lever des ressources additionnelles à ce secteur. Sur la base de l'expérience dans d'autres pays, cinq (5) mécanismes potentiellement intéressants pour le Togo avaient été retenus pour l'analyse. Au terme de l'analyse, trois (3) mécanismes ont été retenus : la taxe sur les billets d'avion, la taxe sur la téléphonie et la taxe sur l'alcool. Les deux autres ne semblent pas être justifiés à savoir la taxe sur les rémittances et la taxe sur les ressources minières<sup>70</sup>. Selon, les informations recueillies lors de l'entretien, cette étude n'a pas été mise en œuvre pour des raisons de non adhésion des autorités concernées.

#### 4.1.2 Quels mécanismes de financement innovant au Togo et pour quels types de projets ?

Il est reconnu en matière du financement de développement que l'Etat est le seul acteur principal de développement. Aujourd'hui, l'on s'interroge plutôt sur le rôle que devrait jouer chaque acteur dans le processus de développement d'un pays. De ce fait, l'Etat se doit d'encadrer, de légitimer et de soutenir l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement du pays. Les financements innovants se développent dans beaucoup de pays afin d'augmenter la participation du secteur privé dans la fourniture des biens et services publics de qualité.

Ainsi, la plupart des interviewés (Voir la liste des titres des acteurs rencontrés) pensent que le Togo est plus favorable à aller vers les mécanismes de financement notamment les contrats de PPP, le transfert des fonds des émigrants ainsi que l'assistance de la BOAD à travers ses mécanismes de financement innovant. Les financements innovants viendront stimuler la construction des infrastructures publiques et satisfaire les besoins sociaux de base (les routes, l'éducation, les infrastructures sanitaires, les universités etc.). Par ailleurs, une étude de la Banque Mondiale a indiqué que la diaspora togolaise a transféré au Togo en 2012 environ 220,53 millions de dollars US<sup>71</sup>, soit plus de 50% des APD qui se situaient à 410 millions à la même année. A cet effet, il est indispensable de mobiliser cette diaspora dans le processus du financement du développement du pays.

La SCAPE a prévu d'important investissements notamment le financement des infrastructures de base en vue de permettre un véritablement développement durable et inclusif. Ainsi, l'importance des défis à

---

porte le nom de *riba* dans la loi islamique. Les *sukuk* reposent donc sur le concept de monétisation des actifs : les flux de trésorerie générés par un pool d'actif de référence sont distribués de manière régulière et reproduisent donc le concept du paiement du coupon.

<sup>70</sup> Ministère de la Santé, Etude sur les mécanismes innovants de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle au Togo, P8

<sup>71</sup> Idem, P xii

relever exigent la mise en place de stratégies novatrices de mobilisation des ressources et la diversification des sources de financement des projets et programmes de développement d'où la pertinence de recourir aux contrats de partenariat, inclure la diaspora<sup>72</sup> et d'autres mécanismes si nécessaires.

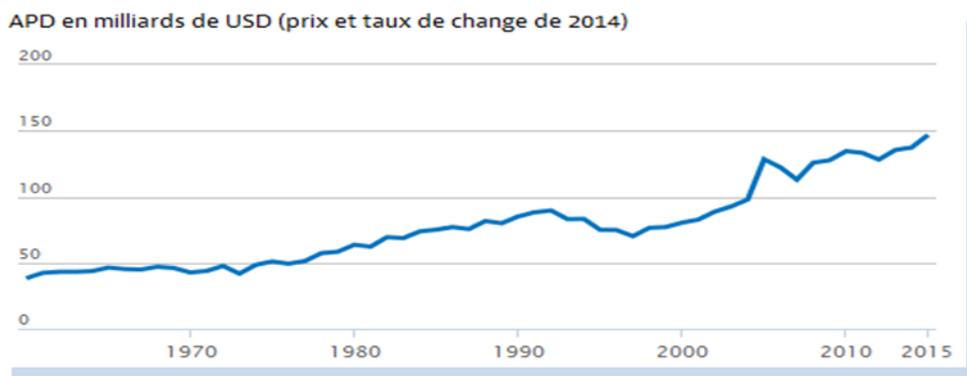
#### 4.2 ANALYSE DES DONNEES RELATIVES AUX VARIABLES DEPENDANTES : REDUCTION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DU TOGO

##### 4.2.1 Défis relatifs aux financements liés de la SCAPE

L'enveloppe financière prévisionnelle de financement prévue par la SCAPE, pour soutenir la vision du Gouvernement et réduire les inégalités se chiffre en moyenne à 791,1 milliards de FCFA (hors charge de la dette) par an pour la période 2013-2017 permettant de stimuler un taux de croissance du PIB de 7,1% en moyenne. Or, la capacité nationale annuelle de financement est de 566,2 milliards FCFA en moyenne dégageant ainsi, un gap moyen de 224,9 milliards de FCFA. Aussi, faut-il le savoir le coût moyen des investissements est de 329 milliards de FCFA (41,6% du coût global) par an<sup>73</sup>.

Malgré l'augmentation des recettes publiques et les APD, elles restent cruellement insuffisantes pour couvrir les besoins liés à la SCAPE. Même si les APD ont globalement connu une forte augmentation sur le plan international (figure ci-dessus), elles restent non seulement très faibles pour le Togo mais décroissent (figure 8). Cela constitue une raison de plus qui doit motiver davantage le Togo à chercher lui-même d'autres sources de financement étant donné l'importance croissante des besoins.

**Figure 5** : Evolution des APD



**Source** : OCDE<sup>74</sup>

Aussi, les pays de l'OCDE n'ont jamais pu mobiliser 0,7% de leur RNB au profit des pays à faible revenu afin d'induire véritablement le développement.

L'APD du Togo en 2011 est constitué des dons programmes et projets issus de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ; ce qui explique le montant de 2011. Depuis 2011, on constate une

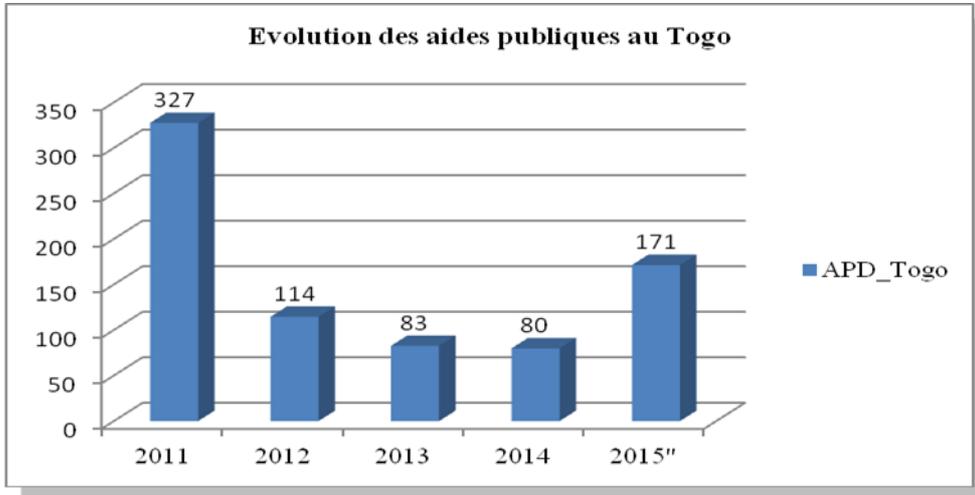
<sup>72</sup> Kodjo SEGNIAGBETO, Sénamé Dodzi KOSSI, migration au Togo : profil national 2015, P70-71

<sup>73</sup> SCAPE 2013-2017, P118

<sup>74</sup> <http://www2.compareyourcountry.org/oda?cr=20001&cr1=oced&lg=fr&page=1>, 15 juillet 2016, 16h50

baisse sévère des APD (figure ci-dessous) qui devrait interpeller les autorités à diversifier des sources de financement. Aussi, la réalisation de ces APD n'a jamais atteint les prévisions selon l'entretien réalisé excepté celles de 2011.

**Figure 6** : Evolution des aides publiques au Togo de 2011-2015 (RAPD) [en milliards de FCFA]

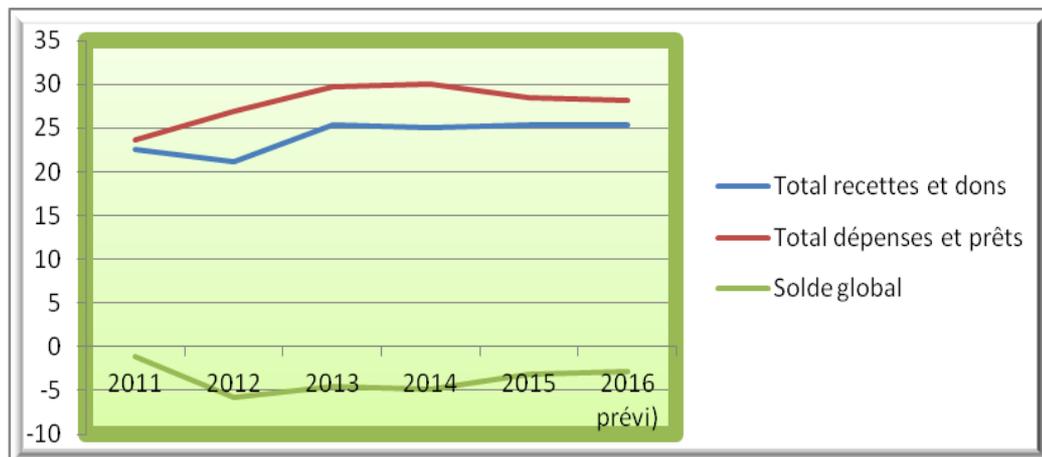


"Les données définitives pas encore disponible au moment de l'enquête

**Source** : RAPD/ Données de l'enquête sur le terrain

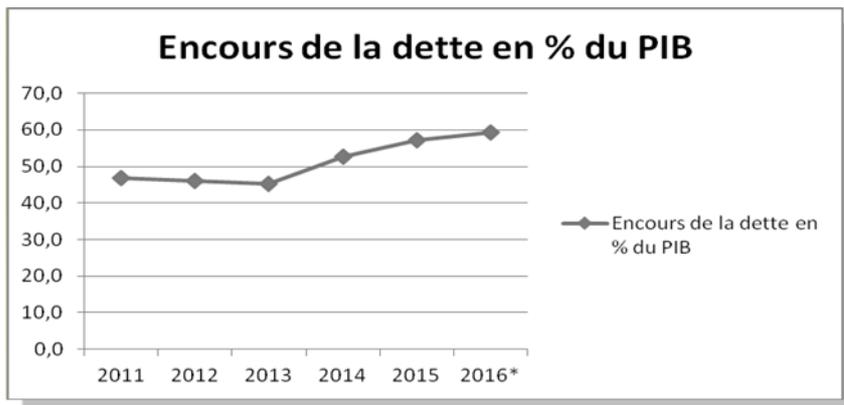
Au niveau du budget de l'Etat, on constate par contre les efforts dans la mobilisation des recettes en vue de répondre plus efficacement aux besoins exprimés par la SCAPE. Mais ces efforts restent toujours insuffisants. Le manque de ressources nécessaires entraine un déficit important qui se creuse d'année en année comme le démontre la figure ci-dessous.

**Figure 7** : situation du budget de l'Etat par rapport au PIB sur la période 2011-2015



**Source** : TOFE/MEF/ Données de l'enquête sur le terrain

Aussi, l'Etat face à l'insuffisance des ressources pour combler le déficit budgétaire se voit contraint d'aller sur le marché financier pour mobiliser d'avantage des ressources. Ce qui entraine ainsi une forte augmentation du taux d'endettement comme on peut le constater sur la figure ci-dessous.

**Figure 8** : évolution de la dette publique entre 2011-2015

**Source** : MEF/BOAD/ Données de l'enquête sur le terrain

Suivant la figure ci-dessus, l'encours de la dette par rapport au PIB est passé de 46,9% en 2011 à 45% en 2013 et a rapidement grimpé pour se stabiliser à 57,3% en 2015. Les prévisions d'endettement pour 2016 tablent sur 59,3%. Si rien n'est fait pour stabiliser et mieux gérer le service de la dette, le pays risquerait de se replonger dans une situation d'insoutenabilité comme celle connue avant l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010.

#### 4.2.2 Les mécanismes de financement innovant pour quel niveau de dépenses ?

Le plan de financement prévisionnel du scénario de croissance accélérée indique un gap additionnel estimé à 9% du coût global de la stratégie, soit 224,9 milliards de FCFA en moyenne chaque année. Il est prévu dans la SCAPE que ce gap soit couvert par la mobilisation de l'épargne nationale, sous-régionale et internationale y compris celle des togolais de l'extérieur.

#### **Besoin du financement selon la SCAPE**

La SCAPE a identifié le partenariat public-privé et les autres formes de financements innovants, tels que la taxe carbone, la taxe sur les billets d'avions, la taxe sur les changes et la contribution citoyenne des individus et des entreprises<sup>75</sup> ainsi que les obligations de la diaspora comme des mécanismes privilégiés de mobilisation des ressources pour financer les mines, les infrastructures économiques, le tourisme, l'artisanat, l'industrie et les PME/PMI. Le tableau ci-dessous illustre davantage les défis du financement pour l'atteinte des objectifs exprimés par la SCAPE. La mise en œuvre des mécanismes de financement innovant pourrait contribuer à réduire le gap additionnel de financement tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Cela permettra d'augmenter considérablement les investissements sans aggraver le déficit budgétaire.

<sup>75</sup> SCAPE 2013-2017, P118

Tableau 3 : Financement prévisionnel prévu par la SCAPE (milliards de FCFA)

<i>Années</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>A- Coût de la SCAPE, hors dette y compris prêts nets</b>	618,3	692,7	774,6	861	1009
<b>B- Financement sur ressources propres</b>	414,1	482,3	565,3	635	734,3
<b>C- Besoins de financement hors dons (C=A-B)</b>	204,2	210,4	209,3	226	274,7
<b>D- Besoins de financement inclus dons</b>	137,4	132,6	129,9	144,8	186,8
<b>E- Financement intérieur et extérieur</b>	83,6	65,6	68,6	69,6	73,7
<b>F- Gap additionnel de financement (F=D-E)</b>	53,8	67	61,3	75,2	113,1

**Sources** : MEF/MPD, données de l'enquête sur le terrain

Selon la SCAPE, le gap additionnel se chiffre en moyenne à 74 milliards de FCFA pour les cinq ans.

#### L'instabilité et l'imprévisibilité des sources de financement actuelles

L'analyse des données prévisionnelles et les réalisations des financements recueillis dans les Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur cinq (05) années (2011-2015) viennent confirmer l'inefficacité et aussi l'imprévisibilité des sources actuelles de financement. Les réalisations sur financements extérieurs (y compris les aides budgétaires) sont largement en deçà des prévisions sur toute la période. Même ces financements extérieurs sont largement dominés par les emprunts. Exemple en 2015, sur les 146,53 milliards de FCFA, on dénombre 91 milliards d'emprunts et 57 milliards de dons. Par contre, les réalisations sur financement intérieur restent à peu près dans l'enveloppe prévisionnelle voire quelquefois au dessus des prévisions comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Prévision et réalisation du financement du déficit budgétaire de l'Etat 2011 à 2015

Montants en milliards de FCFA

<i>Années</i>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Prévision financement extérieur</b>	165,1	197,38	271,95	146,82	146,53
<b>Réalisation financement extérieur</b>	100,5	109,55	93,99	95,18	134,16
<b>Prévision financement intérieur</b>	1,906	69,38	36,63	39,39	46,31
<b>Réalisation financement intérieur</b>	-5,46	85,07	79,66	48,99	47,25

**Sources** : DE/MEF, Données de l'enquête sur le terrain

Lorsqu'on met ensemble les financements intérieurs et extérieurs on se rend compte que les réalisations sont toujours inférieures aux prévisions sur la même période. Ainsi, le graphique ci-dessous permet de constater que le Togo dépend beaucoup du financement extérieur. Puisqu'on constate dans ce tableau que les réalisations sur financement extérieur étaient au-dessous des prévisions et que les réalisations sur financement intérieur étaient au dessus des prévisions. Lorsqu'on met les deux types de financements ensemble, on se rend compte que les réalisations sont largement restées en deçà des prévisions.

**Figure 9** : Insuffisance des sources de financement actuelles



**Sources** : DE/MEF, Données de l'enquête sur le terrain

#### 4.3 VERIFICATION DES HYPOTHESES

Suivant l'analyse des variables relatives aux sources des financements innovants, nous allons vérifier dans cette partie les hypothèses que nous avons préalablement définies.

##### 4.3.1 *Vérification de l'hypothèse H1 : Il existe plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde*

Il était question dans l'énoncé de l'hypothèse1 de vérifier s'il "existe plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde". Les résultats de notre étude montrent clairement qu'il y a plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde à travers des mécanismes bien performants que le Togo pourra transposer dans sa réglementation nationale. De même, le Togo a l'opportunité de faire appel à la BOAD pour bénéficier des mécanismes de financement innovant mise en place par cette dernière en vue de mobiliser davantage des ressources pour le financement du développement du pays.

Malgré l'existence d'opportunités pour le Togo de mobiliser les ressources innovantes, on note l'absence d'un cadre légal et réglementaire dédié à ces financements innovants. Aussi, faut-il bien le souligner que les mécanismes des financements innovants font appel au secteur privé pour participer au financement des services publics. Or, l'intérêt du privé est de maximiser le profit.

Cette situation nous permet d'affirmer que l'hypothèse 1 de notre étude est confirmée c'est-à-dire qu'il existe des sources de financement innovant que le Togo pourrait explorer pour mobiliser d'avantage les ressources financières. En effet, il y a nécessité de disposer d'un cadre légal et institutionnel pour assurer l'efficacité de ces mécanismes.

#### 4.3.2 **Vérification de l'hypothèse H2** : les autorités togolaises peuvent faire appel aux financements innovants pour financer certains projets de développement dans plusieurs contextes

Cette hypothèse nous permettait de vérifier l'insuffisance des ressources actuelles pour réduire les besoins de financement au Togo tels identifiés dans la SCAPE d'où "les financements traditionnels sont insuffisants pour combler les besoins de financement au Togo".

L'analyse faite à partir de la SCAPE, du budget à travers les TOFE 2011-2015 et des APD nous montre clairement un gap important à compléter par d'autres sources de financement (Cf. chapitre IV, point 4.2). Les financements actuels composés des ressources propres, les dons projets et programmes, les emprunts projets et programmes laissent voir un déficit important d'une année à une autre. En effet, les financements actuels à eux seuls ne permettent pas une croissance accélérée, soutenable et inclusive. De ce point de vue, nous confirmons l'hypothèse selon laquelle, les autorités togolaises peuvent faire appel aux financements innovants pour financer certains projets de développement dans plusieurs contextes. Les engagements cumulés de la BOAD en 2015 se chiffrent à 3 878 milliards FCFA (786 opérations). Grâce aux recours à des mécanismes de financement innovant la BOAD a pu mobiliser un volume global d'investissements d'environ 15 000 milliards FCFA en faveur des économies de l'UEMOA<sup>76</sup>.

#### 4.4 DISCUSSIONS

Les conditions de mise en œuvre des mécanismes de financement innovant performant au Togo, nous amènent à faire une analyse existentielle du cadre légal et réglementaire.

Nous avons réalisé lors de nos entretiens que certains investissements ont été déjà réalisés au Togo sous forme des contrats de partenariats public-privé. Nous pouvons citer en exemple la construction du troisième quai du Port Autonome de Lomé (PAL) sur financement du GROUPE BOLLORE<sup>77</sup> et la construction de la société électrique ContourGlobal<sup>78</sup> avec la société Américaine<sup>79</sup>.

Or, il n'existe pas encore de cadre légal et réglementaire en matière des contrats de partenariat avec le privé au Togo. Les seuls textes appliqués à ces contrats de partenariat sont le décret n°2009-277 / PR portant code des marchés publics et délégations de service et la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie.

S'agissant des contrats de partenariats, il ressort de cette loi que : *"Les règles applicables aux contrats de partenariat sont exclusivement celles prévues par la loi ci-dessus et sont d'ordre public. La loi n°*

---

<sup>76</sup> Les rapports de Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

<sup>77</sup> Source Port Autonome de Lomé (PAL), aussi sur leur site :

[http://www.togo-port.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=205:le-port-autonome-de-lome-se-dote-dun-troisieme-quai&catid=43:actualites&Itemid=104](http://www.togo-port.net/index.php?option=com_content&view=article&id=205:le-port-autonome-de-lome-se-dote-dun-troisieme-quai&catid=43:actualites&Itemid=104), visité le 04/01/2017.

<sup>78</sup> C'est une centrale électrique (100MW) qui porte le nom de la société américaine ContourGlobal qui a assuré le financement et la construction.

<sup>79</sup>La CET ou le site de l'Association Africaine pour l'Electrification rurale (AAER) : <http://www.club-er.org/fr/les-actualites/14-news/67-togo--inauguration-de-la-centrale-electrique-de-lome.html>. visité le 04/01/2017.

*2009-013 relative aux marchés publics et délégations de service public, et les autres textes réglementant la passation des marchés publics et délégations de service public ne sont pas applicables aux contrats de partenariat, ni tout autre statut ayant trait à la mise à disposition de biens par une personne publique*<sup>80</sup>

Vu la complexité liée à la mise en place de contrat de PPP, il y a nécessité de disposer d'un cadre légal précis et transparent et qui inspire confiance aux deux parties (OCDE : 2008). Aussi, la Banque Mondiale à travers un rapport sur les textes applicables au Togo sur les PPP a indiqué que cette loi est relativement incomplète<sup>81</sup>.

Par ailleurs, il est créé en Conseil des ministres par décret N° 2012-281/PR du 14 novembre 2012 une société TOGO INVEST CORPORATION chargée de nouer des partenariats public-privé pour la construction d'un chemin de fer, d'un réseau routier viable, d'un terminal minéralier ainsi que d'autres infrastructures dans le but d'accélérer le développement économique et social sur le long du corridor Lomé-Cinkassé. A cet effet, cette société à une mission bien précise c'est-à-dire la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures donc ne couvre pas tous les projets du développement.

Les partenariats public-privé ont été au cœur de certaines initiatives de financement innovant sur le plan international à savoir les garanties d'achat futur pour le vaccin contre le pneumocoque gérés par GAVI<sup>82</sup> et mis au point par la Banque mondiale s'appuyant sur les contrats de partenariat. La Facilité Internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) associe également des investisseurs privés et des gouvernements (Afrique du Sud, Australie, Brésil, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas Royaume-Uni, et Suède)<sup>83</sup>.

Par ailleurs, il faut souligner que la notion de financement innovant pour le développement diffère d'un contexte à un autre même les acteurs rencontrés n'ont pas une connaissance précise de cet outil. Même les institutions internationales qui utilisent ce concept n'ont pas la même compréhension, voir le chapitre II (OCDE : 2015)<sup>84</sup>.

Aussi, faut-il le souligner, ce qui est innovant ailleurs peut ne pas l'être forcément dans notre contexte et vis-versa. C'est peut être pour cette raison qu'on rencontre aujourd'hui plusieurs définitions différentes de cette notion. C'est aussi dans ce contexte que le Groupe pilote a regroupé les financements innovants en trois grandes familles reposant sur des mécanismes variés (garanties, mécanismes de

---

<sup>80</sup> Rapport final de stratégie nationale de mobilisation des partenariats et de ressources

<sup>81</sup> Rapport de recommandations, 30 Mai 2016 – Version amendée, Réforme institutionnelle, mise en œuvre d'une cellule PPP, identification d'un pipeline de projets PPP et renforcement de capacités, P5

<sup>82</sup> GAVI est une organisation internationale créée en 2000 afin d'assurer aux enfants vivant dans les pays les plus pauvres du monde, un meilleur accès aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés. Établie à Genève, en Suisse, Gavi est l'Alliance du Vaccin, qui regroupe secteurs privé et public. L'objectif commun est de faire en sorte que les enfants aient un accès égal aux vaccins, quel que soit leur lieu de résidence. <http://www.gavi.org/a-propos/mission/>. Partenariat public-privé reposant sur des incitations financières appliquées par le secteur public à des innovations réussies du secteur privé destinées à améliorer le bien-être des petits exploitants agricoles et à accroître la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Participants: Banque mondiale, Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni.

<sup>83</sup> Atelier d'experts du groupe pilote: Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris, 19 et 20 juin 2014, P6

<sup>84</sup> OCDE (2015), « Innover pour financer le développement », dans *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris.

marché, contributions volontaires)<sup>85</sup> tout en indiquant que les autorités publiques nationales peuvent jouer des rôles multiples allant de la levée directe de fonds à la facilitation et à la canalisation de contributions volontaires privées<sup>86</sup>.

A cet effet, il convient de remarquer que les financements innovants ne se résument pas seulement aux taxes comme l'indiquent plusieurs rapports et études que nous avons eu à consulter. Il existe en particulier un potentiel considérable de financements innovants pour lesquels la mise en cohérence avec les interventions publiques peut être renforcée ou pour lesquels le Togo peut renforcer son rôle d'incitation ou d'orientation.

Aujourd'hui aucun pays ne peut prétendre se développer et se soustraire de ces sources de financement innovant. Même si cette notion a pris racine dans les critiques formulées à l'égard d'un monde au sein duquel les échanges s'accroissent aussi nettement que les inégalités, ces financements sont aussi conçus dès l'origine comme une manière de corriger les effets négatifs de la mondialisation<sup>87</sup>. Elle va alors au-delà de cette perception et fonde même les politiques publiques intérieures de développement des Etats.

Les sources de financement innovant peuvent être considérées comme complément aux aides publiques au développement mais elles sont également un facteur important dans les décisions intérieures des pays et sont non seulement étroitement liée aux biens publics mondiaux<sup>88</sup> mais également aux politiques d'investissement intérieures.

Les financements innovants au sein des Etats sont portés avant tout par le Gouvernement en collaboration avec l'Assemblée Nationale, le secteur privé, les partis politiques et la société civile (informations recueillies lors de l'entretien et la revue documentaire). L'adhésion de tous ces acteurs à ce mode de financement donnera une plus grande visibilité aux initiatives des financements innovants.

Même si la BOAD exprime une forte volonté à accompagner les Etats membres, son plan stratégique 2015-2019 montre une forte réduction des ressources par rapport au quinquennat précédent (Cf. chapitre III, point 3.2). Néanmoins, elle est disposée, au-delà de ses propres engagements de financement, à apporter son soutien technique et sa notoriété aux pays membres dans le processus de mobilisation des ressources.

Les sources de financement innovant dont il est question dans cette étude s'appuient sur plusieurs mécanismes, de la taxe étatique aux partenariats public-privé et concernent plusieurs secteurs d'action publique<sup>89</sup> notamment la santé, l'environnement, l'éducation, l'agriculture, le tourisme, les

---

<sup>85</sup> Rapport sur la 9e session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants du développement (Bamako, 24 et 25 juin 2011), [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/LPS\\_n45\\_financements\\_innovants\\_Bamako.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/LPS_n45_financements_innovants_Bamako.pdf)

<sup>86</sup> Rapport sur la 9e session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants du développement (Bamako, 24 et 25 juin 2011), [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/LPS\\_n45\\_financements\\_innovants\\_Bamako.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/LPS_n45_financements_innovants_Bamako.pdf)

<sup>87</sup> Idem

<sup>88</sup> Le terme de « bien public mondial » n'est devenu d'usage courant dans les milieux académiques que dans les années 1990. Charles Kindleberger, l'un des auteurs pionniers en la matière, définit les biens publics mondiaux comme « l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire » ou a les prendre en charge. Read more at <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/bien-public-mondial.html#kTwMfjxUJkxPKI4t.99>.

<sup>89</sup> <http://www.leadinggroup.org/article163.html>, consulté le 07 janvier 2017

infrastructures de transport, l'énergie etc. Aujourd'hui aucun pays ne peut prétendre se développer et se soustraire à ces sources de financement innovant.

#### 4.5 RECOMMANDATIONS

Il convient de signaler qu'il ne s'agit pas seulement d'appliquer les mécanismes de financement innovant mais de le faire dans des conditions de l'art. Cela signifie précisément qu'il faille créer un cadre légal et institutionnel adéquat disposant de toutes les compétences. Aussi, le Gouvernement doit inciter le secteur privé à participer à la construction et à la gestion des biens publics. Enfin, la BOAD qui est un bras financier des pays de l'UEMOA accentue et renforce ces interventions en matière de financement du développement.

##### 4.5.1 *Création d'un cadre légal et institutionnel des financements innovants au Togo*

L'efficacité des mécanismes de financement innovant notamment de partenariat nécessite au préalable un cadre légal et institutionnel moderne permettant de renforcer la gouvernance par l'amélioration de la transparence visant ainsi à réduire la corruption (Monterrey : 2002). Le benchmark réalisé dans le chapitre III nous a permis de relever les facteurs de réussite de financement innovant par contrat de PPP réalisé au Sénégal dans le cadre de la construction de l'autoroute Dakar-Diamniadio. Nous nous sommes basé sur les expériences du Canada et du Sénégal, sur les bonnes pratiques observées pour faire les propositions de recommandations de cette étude. Par ailleurs, nous signalons qu'à ce jour, trois pays de la zone UEMOA disposent d'une cellule véritablement implantée en matière de PPP à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Niger<sup>90</sup>.

L'appropriation nationale des mécanismes de financement innovant nous semble essentielle pour garantir des résultats de développement durable. Cette appropriation doit tenir compte des priorités nationales du Gouvernement (SCAPE) et être en interaction positive avec les structures de gouvernance profitant efficacement de l'appui direct du budget. A cet effet, nous recommandons fortement l'adoption d'une loi spécifiquement réservée aux mécanismes de financement innovant notamment les contrats de partenariats. Inclure dans cette loi, les critères de qualité des services soumis à des contrats de PPP et les règles à la transparence.

Il est nécessaire ensuite de procéder à la mise en place d'un cadre institutionnel au Togo en matière de financement innovant au Togo. Ce cadre doit déboucher sur la mise en place d'une instance autonome et compétente qui sera chargée de valider les évaluations préalables des projets préparés par les autorités contractantes, de fournir un appui aux entités du secteur public dans la préparation, la négociation et le suivi des contrats de partenariat et d'en assurer la vulgarisation et la promotion.

---

<sup>90</sup> <http://www.initiative-ppp-afrique.com/Afrique-zone-franc/Pays-de-la-zone-franc/Senegal> et [www.initiative-ppp-afrique.com](http://www.initiative-ppp-afrique.com) MAJ : 31 décembre 2016 - Expertise France, consulté le 20/01/2017

Selon une étude réalisée par l'OCDE en 2008, la clarté du dispositif réglementaire contribuera à minimiser le risque de corruption et à prévenir les comportements contraires à l'éthique<sup>91</sup>. Les mécanismes de financement innovant notamment les PPP sont généralement des engagements à long terme. Donc leurs prises en compte nécessitent des règles précises de négociation. A cet effet, il est nécessaire que le cadre légal qui sera mis en place réponde aux principes allant du partage du risque à la transparence des financements innovants tout en assouplissant des conditions et modalités de traitement des offres spontanées<sup>92</sup> en vue de mieux capter les opportunités d'investissements. Il est aussi important de doter à l'instance qui sera créée d'une compétence pour apporter l'expertise nécessaire dans la mise en œuvre de ces mécanismes. Cette instance devra aussi disposer d'un périmètre d'intervention très large, recouvrant l'ensemble des typologies de partenariats pouvant être noués entre le public et le privé. Elle serait compétente en particulier pour :

- ✚ La Délégation des Services Publics :
  - ✓ Concession de service public ;
  - ✓ Affermage ;
  - ✓ Régie intéressée.
- ✚ Les contrats de partenariat.

A cet effet, On pourrait réformer la Société TOGO INVEST pour jouer le rôle du Conseil National des Partenariats. Ainsi, ces organes vont garantir à la fois la conformité des procédures et la technicité adoptée au regard de toute la procédure des contrats qui seront menés grâce à leur conseil.

#### 4.5.2 *Recommandations à l'endroit de la BOAD*

Il sera très bénéfique pour la BOAD de multiplier ses efforts en vue de faciliter la mise en place d'un cadre de partage d'expériences entre les Etats membres en matière des sources de financement innovant pour le développement. il lui faudra intensifier la participation à des cofinancements et des mobilisations des ressources concessionnelles conséquentes et répondant aux principes. Etant donné que le Togo est un pays à dominance agricole, nous recommandons à la BOAD de favoriser le financement du développement de l'agriculture notamment la construction des pistes rurales. Car pour un développement inclusif, il faut toucher tous les secteurs de l'activité économique. L'étude documentaire nous a permis de remarquer que la BOAD intervient beaucoup dans le financement de l'hôtellerie. A cet effet, il serait opportun de renforcer ce secteur hôtelier en accompagnant l'Etat togolais en matière de réaménagement des sites touristiques (une étude approfondie pourrait confirmer ou infirmer cette proposition car c'est aussi un secteur à haut risque). Selon une étude réalisée par le ministère de tutelle, le tourisme constitue un secteur hautement porteur de croissance au Togo.

---

<sup>91</sup> OCDE, les partenariats public-privé, partager les risques et optimiser les ressources, 2008, P134

<sup>92</sup> C'est une proposition à l'initiative d'un opérateur privé relative à l'exécution d'un contrat de partenariat qui n'est pas soumise en réponse à un appel à concurrence publié par l'autorité contractante. Le projet concerné par l'offre spontanée ne doit pas être inscrit, ni totalement, ni partiellement dans la SCAPE.

Aussi, aucun développement ne peut se faire sans une ressource humaine compétente et bien formée. A cet égard, bien que la BOAD dispose déjà ses domaines d'interventions, il serait souhaitable dans la mesure du possible d'apporter son soutien technique et surtout financier à l'Etat dans la mise en place des infrastructures de formation technique directement porteuse de croissance. La BOAD qui se veut partenaire privilégié des pays membres et du secteur privé de l'Union est appelée à consolider d'une part l'URDPPP et la DFIS d'autre part en vue d'accélérer la promotion des mécanismes de financement innovant pour en faire une priorité en matière de mobilisation des ressources (rapport du Président de la BOAD, 2015).

#### 4.5.3 Améliorer la gouvernance pour tirer le meilleur profit des sources additionnelles de financement

Les financements innovants peuvent décharger le Gouvernement d'être le seul responsable à financer les projets de développement public par un flux constant (financement par le budget et les APD). Les mécanismes de financement innovant tels que nous les avons décrits plus haut, sont orientés vers les projets de développement avec une forte implication du secteur privé et la société civile. De ce fait, une bonne politique de gouvernance mettant en exergue le climat de confiance réciproque serait crucial pour accroître l'efficacité de ces mécanismes de financements. Les financements innovants pourront probablement apporter de bons résultats à moyen et long terme (MLT), une fois que le pays aura renforcé ses capacités en matière de bonne gouvernance. Le MLT est mis en relief parce qu'à court terme, les coûts de transaction sont souvent considérables. Par exemple, la création et l'opérationnalisation des structures techniques et la coordination pour la gestion des mécanismes de financements innovants induisent des coûts bruts importants.

Les institutions de soutien du secteur privé y compris la diaspora peuvent dans une certaine mesure augmenter les capacités du pays en lui apportant le soutien nécessaire dans son processus de mobilisation des ressources pour le financement du développement. Ce soutien peut prendre différentes formes notamment la création des centres de formation professionnelle associant les compétences du secteur privé, les chambres de commerce fournissant aux PME des conseils sur les exigences en matière d'exportations et de négociation de contrats, la participation d'universités, des interventions d'organismes de recherche et de développement, d'incubateurs d'entreprise, de zones et groupes industriels pour développer et partager les techniques, la technologie et l'innovation.

Enfin, il faut un soutien politique fort aux mécanismes de financement innovant pour le développement et plus singulièrement aux contrats de partenariat. De ce fait, la prise en compte des aspects politiques est très indispensable pour réussir leur mise œuvre effective. Nous aimerons bien clôturer cette partie par ce message du Ministre français des Affaires étrangères et européennes d'alors, Bernard Kouchner dans son discours d'ouverture à la Conférence de Paris sur les financements innovants en mai 2009 : *"les financements innovants sont arrivés à un tournant que nous devons partir à la conquête de nouveaux acteurs, de nouveaux secteurs et de nouveaux instruments"*.

Tableau 5 Plan d'action pour la création d'un cadre légal et institutionnel relatif aux contrats de partenariat au Togo

Objectif : Disposer d'un cadre légal et réglementaire dédié au contrat de partenariat entre le public et le privé	Echéance de réalisation			Structure responsable	Hypothèses/risques
	T3/2017	T1/2018	T2/2018		
Faire des missions d'expérience dans deux pays d'Afrique et au moins un pays de l'occident en matière des mécanismes de financement innovant.	X			MEF/ MPD	Adhésion des autorités
Elaborer et adopter la loi spécialement dédiée aux contrats de partenariats ainsi que les textes d'applications.	X	X	X	MEF/ MPD/ SGG/AN	Adhésion des autorités
Sensibiliser les acteurs du secteur privé, de la société civile et toute l'administration nationale sur les principes et les avantages quant à l'utilisation des mécanismes de financement innovant pour les projets de développement.		X		MEF/ CCIT Secteur privé Ministères/ Collectivités Locales	Adhésion des acteurs du secteur privé
Créer et opérationnaliser une instance autonome rattachée au ministère en charge des finances qui sera chargée de promouvoir et d'assurer la mise en œuvre des mécanismes de financement innovant.		X	X	MEF/SGG Conseil des Ministres	Adhésion des autorités
Mettre en place des dispositions pour inciter les entreprises nationales et de l'UEMOA à accompagner le processus.	X	X		Instance créée/ MEF/MPD/ Présidence	
Renforcer les capacités de l'Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP) pour assurer la régulation du système de passation des contrats de partenariat ainsi que du règlement des litiges liés à leur exécution.			X 	Cabinet MEF/ ARMP	
Mettre en application le plan stratégique de mobilisation de la diaspora togolaise pour investir dans les secteurs porteurs de croissance au Togo.	X	X	X 	MAEC/ Primature/ MEF/MPD	Risque de confiance de la part de la diaspora

\*T1= 1<sup>er</sup> trimestre, T2= 2<sup>ème</sup> trimestre et T3= 3<sup>ème</sup> trimestre

**Source** : auteur de cet ouvrage

## CONCLUSION

En général, il existe des sources de financement innovant pour tous les secteurs porteurs de croissance. Les secteurs porteurs de croissance tels que l'agriculture, la santé, le transport, l'éducation, l'eau et l'assainissement peuvent être financés par des mécanismes de financement innovant. Les financements innovants sont prometteurs et les autorités togolaises ont intérêt à les développer à grande échelle. Il est nécessaire de diversifier les mécanismes de sorte à se mettre à l'abri de la dépendance financière d'une seule source et qui risquerait d'avoir des conséquences sur le budget. Cela signifie, qu'en plus des sources actuelles, il faut explorer d'autres permettant de donner un souffle au budget de l'Etat. Sur la base des éléments présentés dans ce document il est nécessaire d'adopter des principes généraux pour une mobilisation et une utilisation efficace des ressources issues des mécanismes des financements innovants. Les financements innovants doivent être considérés comme des éléments catalyseurs de développement des politiques publiques et non comme des remèdes à certains symptômes. Il n'existe pas de solution toute faite : différents types de financement devront être utilisés au cas par cas, selon ce qui convient le mieux, et être affectés aux besoins prioritaires.

Le cadre légal et institutionnel constituera le socle sur lequel devrait reposer ces mécanismes en vue d'encourager et de développer ce mode de financement.

Pour sa part, la communauté internationale, à l'issue de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, s'est engagée à promouvoir des mécanismes des financements innovants pour permettre aux pays de mieux prévenir et gérer les risques et aussi d'élaborer des plans d'atténuation climatique<sup>93</sup>. C'est ainsi qu'il est indispensable aujourd'hui de penser de toute urgence à l'élaboration des stratégies de mobilisation des financements innovants.

Nous encourageons également d'autres études qui devront montrer que ce n'est pas seulement un manque global de ressources qui est le facteur contraignant dans la réalisation d'un programme de développement durable mais également la façon dont le financement est mobilisé et utilisé qui détermine l'atteinte des objectifs de développement prévus par la SCAPE.

Faut-il le préciser que les financements innovants sont désormais à l'ordre du jour des grands rendez-vous internationaux : Nations unies, G8, G20, Sommets sur les pays les moins avancés, Europe, Francophonie, Afrique. Ils sont aussi dans les agendas des organisations internationales : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et

---

<sup>93</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, point 66.

la culture (UNESCO), des organisations non gouvernementales (ONG), des fondations<sup>94</sup> ainsi que la CEA.

Les nouvelles économies émergentes sont en train d'accroître leur part d'aide internationale et de nouveaux acteurs, notamment les fondations philanthropiques, la société civile et le secteur privé, sont devenus des acteurs majeurs du développement.

Face à l'ampleur des besoins en ressources nécessaires pour la transformation économique au Togo, les autorités doivent premièrement se concentrer sur les moyens d'attirer et de retenir des sources intérieures de financement tant nouvelles que traditionnelles. Elles doivent en suite élaborer des mécanismes de financement innovant qui permettent d'exploiter des sources jusqu'ici inexplorées. Il s'agit des contrats de partenariat, des envois de fonds, des fonds de la diaspora, des contrats miniers mieux négocié. Tous ces mécanismes permettront d'élargir la marge d'action budgétaire au Togo. Les programmes de développement du Togo doivent être de plus en plus financés par des ressources financières mobilisées au niveau local et être complétées par des ressources externes (CEA, 2015).

Il est reconnu dans la littérature internationale de l'importance des coûts de transaction associés aux mécanismes de financement innovants (ONU, 2011). Les outils de gestion, les moyens en ressources humaines et en technologie de communication et de l'information sont nécessaires pour bénéficier des avantages des mécanismes de financement innovant. Certes, ces moyens sont généralement coûteux pour les pays en développement à l'exemple du Togo mais indispensables pour tirer profit de ces mécanismes (CGDD, 2010)<sup>95</sup>.

### **Limite de l'étude**

Les limites de notre recherche portent sur la difficulté à vérifier la fiabilité et la validité de certaines informations fournies dans les documents notamment les informations issues des rapports. Aussi, nous avons eu des difficultés à rencontrer certains acteurs du financement du développement très souvent indisponibles en raison de leurs responsabilités professionnelles.

Compte tenu des moyens et du temps limités dans la rédaction de ce mémoire, nous n'avons pas pu prendre en compte tous les mécanismes de financement innovant pour le développement mis en œuvre dans le monde.

---

<sup>94</sup> Rapport sur la 9e Session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (Bamako, 24 et 25 juin 2011).

<sup>95</sup> CGDD : Commissariat général au développement durable. C'est un service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable en France.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ➤ OUVRAGES SPECIAUX

**Abdalla HAMDOK et Francis IKOME (CEA, mars 2015)**, *financements novateurs et transformation économique en Afrique*, Nations Unies, 185p

**Claire Brodin (2011)**, Docteur en droit, Responsable Recherche et production intellectuelle, ESF, *Les financements innovants pour le développement*, P77 à 95.

**Colin FELSMAN et Donika DIMOVSKA**, Associé principal de programme, R4D Directrice de programme, R4D, *Développer l'enseignement non public grâce aux financements innovants*

**Florian Lemaître-Curri (2013)**, *les mécanismes de financement innovants*, Collection "Référence" du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), 94p.

**Julia BENN et Mariana MIRABILE**, *Innové pour financer le développement*, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, P197

**Nouria BRICKI et Nathalie BITHO (2014)**, *étude sur les mécanismes innovants de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle au Togo*, 127p

**Greg Snyder, DALBERG**, financement innovant, document de référence,

**OCDE (2008)**, *Les partenariats public-privé, partager les risques et optimiser les ressources*, 141p

**OCDE (2011)**, *plus d'informations sur les travaux de l'OCDE consacrés au développement durable*, 91p

**OCDE (2015)**, « Innové pour financer le développement », dans *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris.

**OECD (2014)**, *La gouvernance des services de l'eau en Tunisie: Surmonter les défis de la participation du secteur privé*, Études de l'OCDE sur l'eau, OECD Publishing, 129P

**Richard FLORIZONE et Laurence CARTER (2013)**, un cadre performant pour les partenariats public-privé : le bilan d'une soixantaine de projets d'IFC, P1 à 5.

### ➤ OUVRAGES GENERAUX

**Kodjo SEGNIAGBETO, Sénamé Dodzi KOSSI (2015)**, *migration au Togo : profil national 2015*,

**LARQUEMIN (2008)**, *l'aide publique au développement est-elle efficace à l'échelle macro-économique ?* Mémoire de 4<sup>ème</sup> année d'IEP, nombre de pages non précisé.

**Olivier Charnoz et Jean-Michel Severno J-M. (2007)**, *L'aide publique au développement*, Paris, 2007, La découverte, Collection Repères

**Samuel GUERINEAU et L Jacolin, D MARTY (2011)**, *l'aide internationale est-elle affectée par les cycles économiques et les politiques budgétaires des pays donateurs ?* Techniques financières et développement.

### ➤ ARTICLES

**Article (N°80896)**, Un cadre performant pour les partenariats public-privé : le bilan d'une soixantaine de projets d'IFC, avril 2013, 5p

**Claire BRODIN**, Docteur en droit, Responsable Recherche et production intellectuelle, les financements innovants pour le développement, TFD 104 - Septembre 2011, P77 à 95

➤ **MEMOIRES**

**Christiane KIM CORNELISSEN (2008)**, Université du Québec à Montréal, *pertinence des partenariats public-privé en développement durable entre la ville et la grande industrie : le cas de biogas vast, en Suède, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études urbaines*, 156p.

**Moussa DIOP (2015)**, *Le partenariat public-privé comme source de financement des collectivités locales : cas de la commune de Gueoul*, mémoire de master à l'Université Senghor d'Alexandrie, 62p.

➤ **RAPPORTS**

**Rapport annuel APIX (2008)**, Promotion des investissements et grands travaux, 45p

**Rapport N°2 (2009)**, La Conférence de Paris sur les financements innovants pour le développement (28-29 mai 2009)

**Banque Mondiale**, *Comment susciter l'engagement du secteur privé dans des partenariats public-privé sur les marchés émergents*, 2011 La Bibliothèque du Congrès a catalogué l'édition anglaise comme suit : Farquharson, Edward, 15p.

**Rapport du Groupe de la Banque Mondiale/Banque internationale pour la reconstruction et le développement**, guide de référence des PPP version 2.0, 2016, Internet : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

**Rapport du programme d'action d'Addis-Abeba** issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, point 66

**Rapport final (2015)**, Système de financement de la santé au Togo, revue et analyse du système, Comité National de Promotion de la Protection Sociale, 62p

**Rapport final (juin 2015)**, Analyse diagnostique des financements innovants au Bénin, P23

**Rapport final (2014)**, étude sur les mécanismes innovants de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle au Togo, 68p

**Rapport de l'atelier du groupe pilote (19 et 20 juin 2014) : Préparation pour 2015** : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris

**Rapport du Comité d'aide au développement (CAD, 2013)** : Vers un développement efficace, Examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement, France P35

**Rapport sur le Forum international des transports (2012)**, International Transport Forum Discussion Paper, No. 2012-7, Modèles alternatifs de financement des investissements dans les infrastructures: Les perspectives offertes par les modèles de financement "innovants", 57p.

**Rapport du Leading Group (2012)**, Revue par les pairs des financements innovants existants, 8p.

**Rapport OXFAM (2015)**, Quels enjeux pour le financement du développement ? P1 à 8.

**Rapport du Commissariat général au développement durable (2013)**, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, mécanismes de financement innovant, P90, Tour Voltaire 92055, La Défense cedex. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/>

**Rapport de l'ONU (2012)**, Etude sur la situation économique et sociale, à la recherche de nouveaux modes de financement du développement, 35p

**Rapport du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (2009)**, la Taskforce sur les transactions financières internationales pour le développement. 48p

**Rapports de Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 2011 à 2015**

**Rapport UNIDO**, Moyens de mise en œuvre : Partenariats DIID pour les PMA, Document de référence session 5,

**Rapport Oxford Committee for Famine Relief** (l'abrégié date de 1965), a été créé en Angleterre en 1942, agir contre la famine provoquée par le blocus anglais contre l'occupation nazie en Grèce

**Rapport de l'ONU (2002)** : Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement ? Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002, 109P

**Rapport de la SCAPE Togo (2013)**, Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2013-2017.

➤ **LOI**

**Loi 2014- 09 du 20/02/2014** relative aux contrats de partenariat (ppp) et décret d'application N° 2015-386 du 20/03/2015 du Sénégal.

**LES SITES INTERNET**

[www.uneca.org](http://www.uneca.org)

<http://www.oecd.org/fr>

[www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgri2015/Financement\\_innovant.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgri2015/Financement_innovant.pdf)

<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-19-fr>

[www.apix.sn](http://www.apix.sn) et [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com) (PPP au Sénégal)

[https://ec.europa.eu/info/topics/economic-and-monetary-union-and-euro\\_fr](https://ec.europa.eu/info/topics/economic-and-monetary-union-and-euro_fr)

[http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Compte\\_Rendu\\_Madrid.pdf](http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Compte_Rendu_Madrid.pdf)

<http://www.boad.org/fr/financements-innovants-et-structures>

[http://www.togo-port.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=205:le-port-autonome-de-lome-se-dote-dun-troisieme-quai&catid=43:actualites&Itemid=104](http://www.togo-port.net/index.php?option=com_content&view=article&id=205:le-port-autonome-de-lome-se-dote-dun-troisieme-quai&catid=43:actualites&Itemid=104)

<http://www.gavi.org/a-propos/mission/>

<http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2015/07/07/the-public-and-private-sectors-join-forces-to-fund-infrastructure-in-senegal>

## ANNEXES

### Annexe 1 : l'émergence des financements innovants pour le développement

- ✓ *En 2000 fut l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par l'Organisation des Nations Unies (ONU).*
- ✓ *Mars 2002 : Conférence de Monterrey au Mexique : la notion « financements innovants » est introduite dans le débat international.*
- ✓ *Septembre 2004 : publication du rapport du groupe Landau et du groupe quadripartite sur le financement innovant du développement. La rencontre des chefs d'État et de gouvernement à New York, à l'initiative du Président Lula sur la déclaration de l'action contre la faim et la pauvreté soutenue par 107 pays.*
- ✓ *14 septembre 2005 : lors du sommet sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à New York, 70 pays soutiennent la déclaration sur les sources innovantes du financement coparrainée par l'Algérie, l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne, et la France.*
- ✓ *28 février au 1<sup>er</sup> mars 2006 : Création du Groupe Pilote sur les financements innovants du développement. Conférence de Paris sur les sources innovantes de financement du développement : 44 pays rejoignent le Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement », 17 manifestent leur intention d'introduire une contribution de solidarité sur les billets d'avion.*
- ✓ *2 juin 2006 : Présentation lors de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida du projet de FIAM-UNITAID dont les grands principes sont endossés par le Brésil, le Chili, la Norvège et la France.*
- ✓ *19 septembre 2006 : Lancement officiel d'UNITAID lors de l'Assemblée générale des Nations unies par les pays co-parrains (Brésil, Chili, France, Norvège, Royaume-Uni) et signature de l'accord d'hébergement d'UNITAID auprès de l'OMS. "Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement" dans le cadre de la déclaration "Action contre la faim et la pauvreté".*
- ✓ *11 novembre 2008 : Déclaration de l'Union européenne sur les financements innovants. Événement de haut niveau organisé par le Groupe pilote ouvert par Ban Ki-moon, en présence de plusieurs ministres de pays membres du Groupe pilote.*
- ✓ *29 novembre-2 décembre 2008 : Conférence internationale de suivi sur le financement du développement de Doha : appel à un changement d'échelle en matière de financements innovants (§51). 29 mai 2009 : 6<sup>ème</sup> session plénière du Groupe pilote sur les financements innovants, recommandant la mise en place d'une Taskforce sur les transactions financières internationales et le développement. 22 octobre 2009 : Lancement de la taskforce de haut niveau sur les transactions financières internationales et développement à Paris.*
- ✓ *28-29 janvier 2010 : 7<sup>ème</sup> session plénière du Groupe à Santiago, sous présidence chilienne. La mise en place d'une taskforce sur l'éducation est décidée. 21 septembre 2010 : Événement parallèle de haut niveau sur les financements innovants, organisé par le Groupe Pilote, en marge du Sommet sur les Objectifs du Millénaire (Nations Unies, New York). Signature officielle par plusieurs pays d'une déclaration en faveur d'une taxe sur les transactions financières. 20 décembre 2010 : adoption par l'AGNU en seconde commission d'une résolution spécifiquement dédiée aux financements innovants (65/146).*

- ✓ 4 novembre 2011 : Déclaration finale du G20 soulignant le rôle des financements innovants pour le développement, particulièrement en son paragraphe 82.
- ✓ 22 juin 2012 : Side-event du Groupe pilote à Rio, en marge de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20), « Les financements innovants au service du développement durable ». Le 11 octobre 2012 : Side-event du Groupe pilote à Tokyo, en marge des assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du FMI en partenariat avec l'ONG Forum on Solidarity Levies. Le 17 décembre 2012 : événement du PNUD et du Groupe pilote à New York sur une potentielle contribution à la réflexion sur l'agenda Post-2015.

## Annexe 2 : initiative des mécanismes de financement existante par le groupe pilote sur les financements innovants

Innovative Financing : practices and players

Taxe sur les émissions aériennes de CO2

➤ Idée: Reverser une part de la taxe sur les émissions de dioxyde de carbone du secteur aérien à UNITAID.

- Participant: Norvège.

Marché de carbone

➤ Idée: allouer à des projets pour le climat une part des recettes issues des enchères des droits d'émission de dioxyde de carbone.

- Participants: Allemagne

- Résultats: financement de projets de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique (580 millions €).

Pull Mechanisms

➤ Idée: un partenariat public-privé basé sur des incitations financières du secteur public en récompense à des innovations à succès du secteur privé.

-Santé: Advanced Market Commitments (AMC):

- Participants: Italie, Royaume-Uni, Canada, Norvège, Russie, Fondation Gates (total: 1,45 Md \$).

- Objectif: Accélérer le développement et la fabrication de vaccins par un investissement garantissant le prix des vaccins une fois développés. Introduire le vaccin dans 40 pays et sauver 7 millions de vies d'ici 2030.

-Agriculture: Agricultural Pull Mechanism Initiative

- Participants: Australie, Canada (100 M\$), Etats-Unis, Royaume-Uni, Fondation Gates.

- Objective: Améliorer la productivité agricole dans les pays en développement et assurer la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables.

Taxe sur les billets d'avion

➤ Idée: lever une faible taxe sur les billets d'avion pour soutenir le financement de projets de santé (UNITAID et Fonds mondial).

- Participants: Bénin, Cameroun, Chili, Congo, France, Jordanie, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Norvège, Corée du Sud.

- Résultats: appui au Fonds mondial et à UNITAID (1,09 Md \$ depuis 2006), développement de nouveaux produits (antirétroviraux pour enfants), diminution des prix et approvisionnement de médicaments.

Fonds d'harmonisation

➤ Idée: Programme d'harmonisation tripartite dans lequel les donateurs mettent en commun leurs contributions (entreprises, fondations et autres organisations ainsi que les clients, membres et employés).

- Participants GAVI Matching Fund : Royaume-Uni (50 M€), Fondation Gates (50 M\$).

- Résultats attendus : délivrer des vaccins aux pays les plus pauvres.

Product Red initiative

➤ Idée: Créer des produits dont les bénéfices seront en partie reversés au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria.

- Participants : Entreprises privées souhaitant contribuer à des projets de développement.

- Résultats : Depuis sa création en 2006 l'initiative a levé 161 M\$ qui ont été attribués à des projets au Rwanda, Ghana, Lesotho, Swaziland, Afrique du Sud et Zambie.

Debt2Health

➤ Idée: aider à l'accroissement des investissements en faveur du développement des pays récipiendaires à travers la conversion de leur dette.

-Participants : l'Allemagne avec l'Indonésie (50 millions€), le Pakistan (40 millions €) et la Côte d'Ivoire (19 millions €); l'Australie avec l'Indonésie (54,6 millions €).

- Résultats: financement de projets de lutte contre la tuberculose.

IFFIm

➤ Idée: lever des fonds sur les marchés de capitaux internationaux en émettant des bons garantis par des pays donateurs. Les fonds sont reversés à GAVI.

- Participants: Royaume-Uni (1,9 Md € sur 20 ans), France (1,7 Md \$ sur 20 ans), Italie (601 M \$ sur 20 ans), Australie (256 M \$ sur 20 ans), Norvège (264 M \$ sur 15 ans), Espagne (240 M \$ sur 20 ans), Pays-Bas (114 M \$ sur 8 ans), Suède (38 M \$ sur 15 ans), Afrique du Sud (20 M \$ sur 20 ans), Brésil (20 M \$ sur 20 ans).

- Résultats: l'IFFIm a déjà récolté 3,4 Mds \$ permettant à GAVI de doubler le financement des programmes de vaccination.



Pour plus d'informations : [www.leadinggroup.org](http://www.leadinggroup.org)

## Annexe 3 : Mécanismes de financement innovants du développement proposés

Initiatives	Montant potentiellement mobilisable par an (milliards USD)
Nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (à titre de réserve permettant de dégager des ressources intérieures)	160
Droits de tirage spéciaux (utilisés à titre de financement du développement)	100
Taxe carbone – 25 USD par tonne de CO <sub>2</sub> émis	250
Taxe sur les milliardaires	40
Taxe sur les opérations de change	40
Taxe sur les transactions financières	15
REDD+ <sup>1</sup>	30
<b>Total</b>	<b>635</b>

1. REDD+ est le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Source : Nations Unies (2012), Étude sur la situation économique et sociale : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement, Nations Unies, New York, [www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess\\_current/2012wess\\_overview\\_fr.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2012wess_overview_fr.pdf).

**Annexe 4 : typologie des mécanismes de financement innovants**

Catégories de MFI	Principes associés	Exemples de mécanismes	Principaux rapports de référence		
			Principaux rapports portant spécifiquement sur un type de mécanisme	Principaux rapports portant à la fois sur les catégories 1 et 2	Principaux rapports portant sur les 3 catégories
Les dispositifs servant à lever de nouvelles ressources financières publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources additionnelles à l'aide publique</li> <li>Ressources prévisibles</li> <li>Ressources relativement stables</li> <li>Pas de condition d'allocation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe sur les transactions financières</li> <li>Taxe carbone</li> <li>Taxe internationale sur le trafic aérien et maritime</li> <li>Contributions volontaires (incitées ou non par la réglementation)</li> <li>Marchés de produits verts</li> <li>Obligations vertes</li> <li>Loterie mondiale</li> <li>Mécanismes adossés à des obligations réglementaires (Accès et partage des avantages liés aux ressources génétiques, etc.)</li> </ul>	<p>Jean Pierre Landau et al. ; (2004) : « <i>Les nouvelles contributions financières internationales</i> »</p> <p>Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (2012) : « <i>Comment mettre en œuvre aujourd'hui une taxe multilatérale et multijuridictionnelle sur les transactions financières</i> »</p>	<p>OCDE, Banque mondiale, FMI, sur demande du G20 (2011) : « <i>Mobilizing climate finance</i> »</p> <p>Banque mondiale (2009) : « <i>Innovating Development Finance</i> »</p> <p>ONU (2011) : « <i>Mécanismes innovants de financement du développement</i> »</p> <p>Fondation Bill &amp; Melinda Gates (2011) : « <i>Mettre à profit l'impact de l'innovation pour financer le développement du 21ème siècle</i> »</p> <p>PNUD (2012) : « <i>Discussion Paper : Innovative Financing for Development : A New Model for Development Finance</i> »</p> <p>UNDESA (2012) : « <i>World Economic and Social Survey 2012 : In Search of New Development Finance</i> »</p>	<p>OCDE (2011) : « <i>Mapping of some important innovative finance for development mechanisms</i> »</p> <p>Charlie Parker, Mathew Cranford, et al. (2010) ; « <i>The Little Biodiversity Finance Book</i> », Global Canopy Foundation)</p>
Les instruments financiers à effet levier favorisant l'investissement privé (ou l'investissement public dans les pays en développement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instrument utilisant l'aide publique</li> <li>Effet de levier</li> <li>Partage de l'effort</li> <li>Partage du risque</li> <li>Conditions d'allocation et / ou de résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Co-financements et subventions (fonds fiduciaires, paiements pour services écosystémiques)</li> <li>Prêts bonifiés et rachats de crédit (prêts bonifiés AFD, IDA buy down, etc.)</li> <li>Engagement d'achat (advance market commitment, etc.)</li> <li>Assurances, garanties d'emprunt, prêt en cas de crise majeure (multicountry catastrophe insurance pool)</li> <li>Mécanismes de réduction de dette ciblée sur des objectifs environnementaux ou de développement (contrat dette / nature, etc.)</li> </ul>	<p>OCDE (2010) : « Des mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'eau »</p>		
Les dispositifs visant à orienter les financements existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditionnalité : construire des synergies entre objectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme REDD+</li> <li>Réforme des subventions aux énergies fossiles</li> </ul>			

**Annexe 5 : composition du groupe pilote sur les financements innovant pour le développement**

**La liste non exhaustive des membres du Groupe pilote sur les financements pour le financement du développement. Composition : les Etats, les organisations internationales et non-gouvernementales**

**1. Pays participants (membres et observateurs)**

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Burkina Faso, Belgique, Bénin, Bhoutan, Burundi, Brésil, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Corée du Sud, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Togo, Uruguay + Commission Européenne.

**2. Organisations internationales**

Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Mondiale, OCDE, PNUD, UNICEF, FNUAP, FAO, FIDA, OMS, Union africaine, Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la malaria et la tuberculose, GAVI, OIF, Secrétariat du Commonwealth, Fonds mondial pour le Développement des Villes, Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ONUSIDA, UNDESA, UNESCO, UNEP, UNITAID, NEPAD, etc.

**3. Fondations et entreprises**

Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation Rockefeller, Althelia Ecosphere, Crédit Coopératif, Babyloan, Dalberg, Finance participative France, Funbio Brazil, Heoh, Rencontres du Mont Blanc, Fondation Chirac, Innovative Finance Foundation, Medecine Patent Pool, IFFIm, etc.

**4. Organisations non-gouvernementales**

Acción, ACF – Action contre la faim, ATD Quart Monde, Attac, Care, CCFD Terres Solidaires, Center of Concern, Coalition PLUS, Coordinationsud, CONCORD, Epargne Sans Frontière, EURODAD, Global Financial Integrity, Milken Institute, ONE, Oxfam, Réseau Action Climat, Results Japan, Stamp out Poverty, Tax Justice Network, R20, etc.

**Annexe 6 : Exemples d'initiatives de financements innovants<sup>96</sup>**

	<p><b><u>Contribution sur les Billets d'avions</u></b> Contributions perçues par un État lors de l'achat d'un billet d'avion. Les fonds sont affectés essentiellement à l'<b>UNITAID</b>, initiative mondiale de santé publique qui assure un financement durable permettant de pallier les lacunes des marchés en matière de médicaments, de diagnostics et de prévention du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose.</p> <p><b><u>Participants</u></b> : Cameroun, Chili, République du Congo, Corée, France,</p>
--	---

<sup>96</sup> Atelier d'experts du groupe pilote: Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris, 19 et 20 juin 2014.

<p><b>Taxes de solidarité</b></p>	<p><b>Madagascar, Mali, île Maurice, Niger.</b> Montant : 1,35 milliard de dollars U.S. recueilli depuis 2006.</p> <p><b><u>Taxe sur les transactions financières</u></b></p> <p>Taxe de faible montant (0,02 à 0,2 %) appliquée aux titres, aux négociations à haute fréquence et aux contrats d'échange sur défaut (CDS). 10 % (15 % en 2014) des recettes sont affectés au développement.</p> <p><b><u>Participants</u></b> : France. Montant : 60 millions d'euros affectés au développement en un an (2012-2013).</p>
<p>Mécanisme de marché</p>	<p><b><u>Contribution du régime européen d'échange de droits d'émission de CO<sub>2</sub> (ETS)</u></b> Un pourcentage des recettes du Régime européen d'échange de droits d'émission est affecté au développement et au climat.</p> <p><b><u>Participants</u></b> : <b>Allemagne</b> et <b>Finlande</b> Montant : - 3,2 milliards d'euros attendus d'ici à 2015 en Allemagne pour le fonds spécial pour l'énergie et le climat. 80 millions d'euros levés en 2012-2013 en Finlande pour le développement (y compris IDA-17, le fonds pour le développement de l'Afrique et le programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles du FIDA).</p>
<p>Loterie</p>	<p><b><u>Contribution de la loterie nationale</u></b> Un petit pourcentage des recettes de la loterie nationale est affecté à un Fonds spécial pour la sécurité alimentaire et l'agriculture.</p> <p><b>Participants</b> : <b>Belgique</b>. <b>Montant</b> : 88 millions d'euros.</p>
<p>Contributions du public</p>	<p><b><u>Financement participatif « crowdfunding »</u></b> Financement de projets locaux par appel aux contributions du public au moyen de sites Internet spécialisés.</p> <p><b><u>Participants</u></b> : Cette source innovante est essentiellement adoptée par des ONG et des organisations caritatives dans le monde entier.</p> <p><b><u>Exemples parlants</u></b> : <b>Croix-Rouge française</b> (création d'une banque de céréales en Tanzanie afin de mieux faire face aux crises alimentaires à venir) / <b>Sourires d'enfants</b> (ferme d'élevage de sauterelles destinée à accroître l'emploi et la sécurité alimentaire au niveau local au Cambodge).</p> <p><b><u>Montant</u></b> : Les plates-formes de financement participatif ont recueilli en 2012 plus de 2,7 milliards de dollars U.S. portant sur plus d'un million de projets ; pour 2013, le montant est estimé à 5,1 milliards, soit une augmentation de 81 %.</p>
<p>Mécanismes de financement en aval</p>	<p><b><u>Garanties d'achat futur</u></b> Partenariat public-privé entre pays donateurs et sociétés privées. Les bailleurs s'engagent à verser des fonds afin de garantir les prix de produits spécifiques liés au développement (vaccins, par exemple) lorsqu'ils auront été mis au point. Ces engagements incitent les fabricants à investir et à développer leurs capacités de production. En contrepartie, ces entreprises fournissent les produits à des pays en développement à des prix à long terme convenus.</p> <p><b><u>Participants</u></b> : Le <b>Canada</b>, l'<b>Italie</b>, la <b>Norvège</b>, le <b>Royaume-Uni</b> et la <b>Russie</b> favorisent la diffusion de vaccins antipneumococciques par l'intermédiaire de l'<b>Alliance GAVI</b>.</p> <p><b><u>Montant</u></b> : 1,45 milliard de dollars U.S.</p> <p><b><u>Prix pour la réduction des coûts des transferts d'argent des migrants</u></b> Concours organisé sur le marché mondial des transferts d'argent des migrants : des prix sont décernés à des innovations qui permettent d'en réduire le coût. Chacune des</p>

	<p>trois options vise à réduire les obstacles à l'accès au marché aux différents échelons de la chaîne de valeur, en favorisant l'accès de nouveaux prestataires de services de remise de fonds et en permettant aux prestataires existants d'accroître leur compétitivité :</p> <p>1° prix « limbo » décerné aux prestataires qui proposent les tarifs les plus bas ;</p> <p>2° prix de la mise en réseau facilitant les rapports entre prestataires de services et organismes payeurs ;</p> <p>3° prix pour la transparence des tarifs, permettant de sensibiliser les consommateurs et de leur offrir plus de choix.</p> <p><b>Participants</b> : Australie, Canada (à confirmer).</p>
--	---

**Source** : Atelier d'experts du groupe pilote: Préparation pour 2015 : le rôle des financements innovants dans le développement durable et le changement climatique, Paris, 19 et 20 juin 2014.

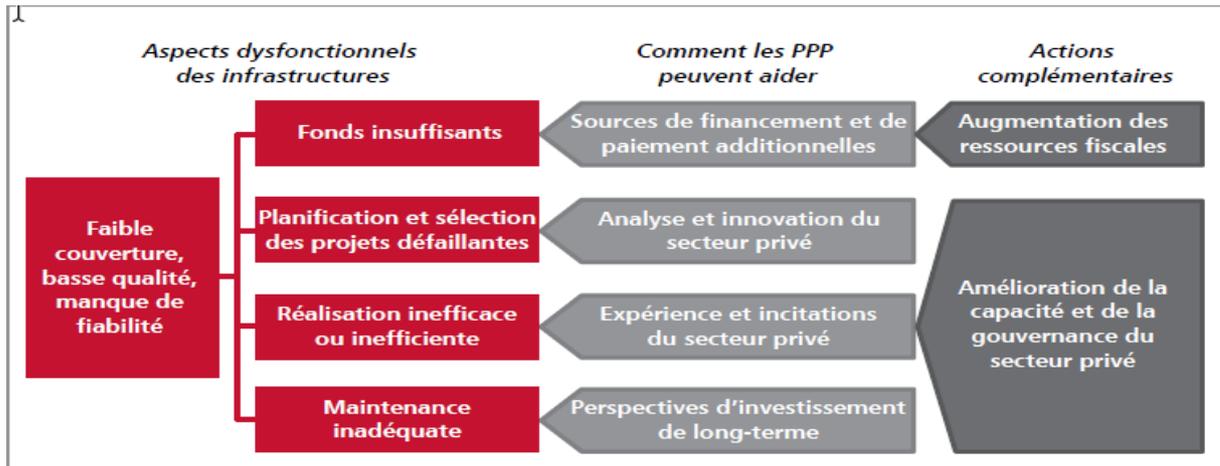
## Annexe 7 : Les différentes définitions du financement innovant du développement<sup>97</sup>

Le financement innovant du développement renvoie aux définitions suivantes :

<p><b>Groupe pilote</b></p>	<p>Solutions financières aux défis du développement auxquels les apports d'aide classique n'apportent pas une réponse suffisante. Les financements innovants se subdivisent en deux sous-catégories : 1) les <b>sources innovantes</b>, qui contribuent à générer de nouveaux flux financiers à l'appui du développement durable pouvant provenir de divers secteurs économiques ; 2) les <b>mécanismes innovants</b>, qui aident à renforcer l'efficacité, l'impact et l'effet de levier des ressources existantes.</p>
<p><b>OCDE</b></p>	<p>Mécanismes permettant de mobiliser des fonds ou de stimuler des actions à l'appui du développement international et allant au-delà des schémas traditionnels de dépenses qui partagent les caractéristiques suivantes : 1) engagement du secteur public ; 2) transfert de ressources à destination des pays en développement ; 3) mobilisation de financement additionnel ; et 4) caractère opérationnel.</p>
<p><b>Nations Unies</b></p>	<p>Initiatives partageant les caractéristiques suivantes : 1) engagement du secteur public ; 2) transfert de ressources à destination des pays en développement ; et 3) innovation, au sens où ces mécanismes sont utilisés dans un contexte nouveau ou intègrent des caractéristiques inédites par rapport aux financements classiques.</p>
<p><b>Banque mondiale</b></p>	<p>Toute stratégie de financement : 1) qui contribue à générer des fonds additionnels par l'exploitation de nouvelles sources de financement (au-delà des dépenses budgétaires) ou avec le concours de nouveaux partenaires (donneurs émergents, secteur privé) ; 2) qui améliore l'efficacité des flux financiers en réduisant les délais et/ou les coûts ; et 3) qui permet aux flux financiers d'être davantage « axés sur les résultats », en reliant explicitement les flux de financement à une performance quantifiable sur le terrain.</p>

**Sources** : OCDE (2015), « Innover pour financer le développement », dans Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable, Éditions OCDE, Paris.

**Annexe 8 : Rôle des PPP**



**Source :** OCDE 2015

**Annexe 9 : Planning des activités réalisées dans le cadre de la rédaction du mémoire pendant le stage**

N°	Tâches	Période											
		mai-16		juin-16				juil-16					août-16
		S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S5	S1
		17-20	23-27	30-03	06-10	13-17	20-24	27-01	04-08	11-15	18-22	25-29	01-05
<b>Phase de préparation du mémoire cadrant avec la période du stage</b>													
1	première semaine de stage												
2	Elaboration du plan de recherche												
3	Observations et commentaires des responsables de stages												
4	Actualisation du plan de recherche												
5	Validation du Plan de recherche												
6	Elaboration de la revue de la littérature												
<b>Phase de réalisation ou d'exécution du mémoire</b>													
7	Liste définitive des personnes à rencontrer												
8	Elaborer les outils de collecte, pré teste des outils, actualiser et finalisation des outils												
9	collecte des données												
10	Analyse des données collectées (dépouillement, traitement, exploitation des résultats pour discussion, points positifs, points à améliorer, leçons apprises, recommandations, conclusions)												
<b>Phase de la rédaction du mémoire et du rapport de stage</b>													
11	Rédiger le mémoire et le rapport de stage												
<b>Phase de la présentation</b>													
12	Présentation des résultats de l'étude à l'équipe (aide-mémoire)												
13	Présentation des Drafts du mémoire et du rapport de stage à la BOAD pour avis												
14	L'actualisation du mémoire avec les inputs de l'équipe de la BOAD												
15	Fin de stage												

**Sources :** Auteur de cet ouvrage

**Annexe 10 : Principaux indicateurs macroéconomiques du Togo**

<b>ANNEE</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>CRITERES DE CONVERGENCE</b>					
<b>Premier rang</b>					
Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB (en %)	-5,8	-4,6	-3,4	-6,3	-2,2
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	2,6	1,8	0,2	1,8	3,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	46,0	45,3	52,7	57,3	59,3
<b>Second rang</b>					
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	36,7	32,4	31,3	33,2	32,0
Recettes Fiscales sur PIB (en %)	16,6	20,0	20,7	21,4	22,1
<b>AUTRES INDICATEURS BUDGETAIRES DU TABLEAU DE BORD</b>					
Solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	-3,0	-2,4	-0,8	-2,9	-1,3
Solde budgétaire de base sur PIB nominal corrigé des appuis budgétaires et PPTE (en %)	-2,2	-1,9	-0,8	-2,5	0,0
Salaires et traitements corrigés des appuis budgétaires et PPTE en % des recettes fiscales (R.F)	35,4	31,8	31,3	32,7	30,4
Solde global hors dons sur PIB en %	-8,3	-8,1	-5,5	-8,7	-6,8
Solde global base caisse sur PIB en %	-6,4	-5,3	-4,5	-5,1	-2,4
Solde primaire de base en % des R.F.	-12,3	-6,3	2,4	-4,7	3,0
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-11,6	-14,5	-25,0	-3,0	0,0
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-11,6	-14,5	-25,0	-3,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement intérieurs	-11,5	-14,5	-24,5	-3,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	-11,5	-14,5	-24,5	-3,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0
Dépenses en capital sur financement interne en % R.F	21,6	15,3	22,7	27,0	30,8
Dépenses en capital sur financement interne corrigées des appuis budgétaires et PPTE en % R.F	20,8	15,0	22,7	26,6	29,3
<b>COMPTES NATIONAUX</b>					
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1 974,0	2 016,1	2 216,2	2 417,7	2 602,5
PIB en volume (prix constant 2000)	1 254,1	1 303,9	1 381,3	1 454,8	1 533,3
Taux de croissance du PIB en volume	4,8	4,0	5,9	5,3	5,4
<b>SITUATION MONETAIRE</b>					
Avoirs extérieurs nets	273,8	307,6	238,9	353,9	nd
- Banque centrale	76,6	98,4	34,8	154,1	nd
- Banques	197,2	209,3	204,1	199,8	nd
Crédit intérieur	731,2	771,2	887,0	994,4	nd
Position Nette du Gouvernement	129,4	80,6	124,4	108,4	nd
Crédits à l'économie	601,8	690,6	762,6	886,0	nd
Masse monétaire	905,3	978,2	1 097,5	1 319,0	nd
<b>COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b>					
Importations FOB	955,5	1 182,0	1 093,9	1 112,7	1 146,1
Exportations FOB	670,7	751,9	655,5	736,8	773,1
Bal. commerciale FOB-FOB	-284,8	-430,1	-438,4	-375,9	-373,0
Balance des services	8,0	7,2	31,1	42,5	32,9
Balance courante	-150,2	-280,7	-226,4	-140,5	-140,5
Balance courante hors dons	-150,2	-280,7	-226,4	-140,5	-140,5

Balance courante hors dons en % PIB	-7,6	-13,9	-10,2	-5,8	-5,4
Balance globale	-17,3	41,6	-76,5	115,0	40,0
Taux de couverture: Exports/Imports en%	70,2	63,6	59,9	66,2	67,5
Balance courante en % PIB	-7,6	-13,9	-10,2	-5,8	-5,4
<b>DETTE EXTERIEURE</b>					
Encours de la dette extérieure	278,8	357,4	470,5	604,2	761,7
Service de la dette extérieure	16,6	24,0	22,9	28,3	37,8
Encours de la dette extérieure en % du PIB	14,1	17,7	21,2	25,0	29,3
Service de la dette extérieure en % des Exportations totales (1)	1,8	2,3	2,3	2,8	3,4
Service de la dette ext. en % des Recettes totales hors dons	5,1	6,3	5,0	5,5	7,3

**Source:** BOAD/comptabilité nationale

## Annexe 11 : Questionnaire d'enquête et la liste des enquêtés

Je me nomme KALAO Simdoro Tchozo, actuellement en stage de mémoire à la BOAD, je suis en formation de master en Gouvernance et Management Public à l'Université Senghor de la Francophonie d'Alexandrie. Avant d'entrer à l'Université Senghor, j'étais chargé d'études au Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF) au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement (MEFPD). Mon thème de mémoire porte sur "**le rôle des financements innovants dans la mise en œuvre des projets de développement en Afrique : de l'analyse du modèle de la BOAD et perspectives pour le Togo**".

Le choix porté sur ce thème est motivé par le fait que tous les pays se mobilisent actuellement pour chercher les financements alternatifs du développement. Les pays du monde entier riche ou pauvre, les organisations internationales, les bailleurs de fonds sont tous conscients que les financements classiques ne suffisent pas pour résoudre le problème du développement des pays. Ainsi, pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, il va falloir s'activer à la recherche des sources additionnelles de financement.

### Réglementation, Instruments, Secteurs/projets, Acteurs, Expériences dans d'autres pays

#### Réglementation

1. Existe-t-il des textes réglementaires / cadre institutionnel sur les financements innovants au Togo ?
2. Quelles améliorations susceptibles d'être apportées au cadre réglementaire, le cas échéant ?

#### Instruments

3. Quels sont les instruments de financement innovants que vous connaissez ; lesquels sont mis en œuvre au Togo ?
4. Pensez-vous que ces financements innovants peuvent contribuer à résoudre en partie le problème de besoin de financement au Togo ?

5. Comment le Togo pourrait parvenir à une meilleure mobilisation des ressources, tant au niveau de ses ressources propres que des ressources mobilisées sur le marché de l'UEMOA ou auprès de ses partenaires ?
6. Avez-vous une expérience de la mise en œuvre de financements innovants dans d'autres pays ?
7. Spécifiquement, que pensez-vous de la mise en place des PPP au Togo ?

**Secteurs/projets**

8. Selon vous quels sont les secteurs prioritaires dans lesquels peuvent être orientés les financements innovants ?
9. Connaissez-vous certains secteurs dans lesquels les financements innovants sont mis en œuvre au Togo ?
10. Quels sont les projets phares financés au Togo à partir de financements innovants ?

**Liste des personnes rencontrées pour l'entretien**

- BOAD : DFIS (1); URDPPP (1); DES (02). (04 personnes) ;
- BAD : (01 personne) ;
- Ministère de la Planification du Développement : Le ministre ; Le secrétaire Général, le Directeur Général de la Planification, le Directeur général de la mobilisation de l'aide, Le directeur de la coordination de l'aide, et trois agent d'études. (08 personnes)
- Ministère de l'Economie et des Finances : Secrétaire Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers ; Responsables de l'initiative de la mise en place des PPP, Chef division communication de l'OTR, Directrice de du financement et de l'Exécution du Plan, deux agents études. (06 personnes).
- Ministère de la Santé : Consultant national sur les mécanismes de financement de la santé (01 personne)
- Ministère de l'Agriculture : Secrétaire général et le Coordonnateur National ; (02 personnes)
- Ministère des travaux publics : Directeur général de la planification. (01 personne).

**Annexe 12 : Missions du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement**

Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement est une enceinte informelle née en 2006, lors de la Conférence ministérielle de Paris sur les financements innovants. Cette conférence visait à approfondir le consensus international autour de la nécessité d'instaurer des sources innovantes de financement du développement pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce groupe a trois objectifs :

- ✓ promouvoir les financements innovants du développement dans les diverses enceintes internationales, sous la forme d'un « menu d'options » que tous les Etats sont invités à étudier ;
- ✓ favoriser la mobilisation internationale autour de ces enjeux et la mise en place de projets pilotes ;
- ✓ développer une expertise internationale sur les différents mécanismes et leur potentielle contribution au financement de projets de développement dans divers secteurs : santé, éducation, sécurité alimentaire, environnement (en particulier la lutte contre le changement climatique).

Parmi les principes défendus par le Groupe pilote figure également celui de la gestion multilatérale des fonds levés par les mécanismes de financement innovant qui se basent sur de nouveaux partenariats entre des pays de niveaux de développement différents et des acteurs publics et privés.

Le nombre de pays membres du Groupe pilote est passé de 44 en 2006 à 63 en 2011. Le Groupe pilote peut aussi compter sur le soutien de 15 organisations internationales (dont l'OCDE, les Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission européenne), de plus d'une vingtaine d'organisations non gouvernementales et de fondations privées (dont la Fondation Gates). Son secrétariat est hébergé par la France et sa présidence tourne tous les 6 mois.

Le Groupe pilote fonctionne par sous-groupes de travail sur des thématiques choisies par les membres. Ces groupes se réunissent sur une base volontaire et mobilisent des experts. On distingue deux phases dans l'étude d'un financement innovant : l'étude de sa faisabilité technique puis celle de sa faisabilité politique.

**Source** : France, Commissariat général au développement durable – Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

### Annexe 13 : Mécanismes de financement innovants : AMC et IFFIm

Engagements envers l'AMC	2009–2020 (US\$ millions)
Italie	635,0
Royaume-Uni	485,0
Canada	200,0
Fédération de Russie	80,0
Fondation Bill & Melinda Gates	50,0
Norvège	50,0
<b>Total</b>	<b>1 500,0</b>

Engagements envers l'IFFIm <sup>a</sup>	Durée de l'engagement (années) <sup>b</sup>	Montant (en millions)	Total (équivalent en millions US\$) <sup>c</sup>
Royaume-Uni	23	£ 1 618,6	2 845,6
France	20	€ 1 227,6	1 645,9
Italie	20	€ 492,30	608,0
Norvège <sup>d</sup>	10	US\$ 26,0 NOK 1 479,80	26,0 223,3
Australie	20	A\$ 249,1	249,1
Espagne	20	€ 186,70	232,4
Pays-Bas	6	€ 78,30	101,7
Suède	15	SEK 271,1	35,6
Afrique du Sud	20	US\$ 20,0	20,0
<b>Total</b>			<b>5 987,6</b>

**Source** : GAVI Alliance du vaccin, Sauver la vie des enfants et protéger la santé des populations en élargissant l'accès à la vaccination dans les pays en développement, rapport de situation, 2015, P79.

### Annexe 14 : MFI et correction des défaillances du marché

MFI et correction des défaillances du marché		
Catégories de MFI	Types de MFI	Exemples de MFI
Les dispositifs servant à lever de nouvelles ressources financières publiques	Contributions obligatoires	Taxe internationale sur le trafic aérien et maritime Taxe ou mécanisme de marché adossé aux émissions de CO2 Taxe sur les transactions financières
	Contributions volontaires	Business and Biodiversity Offset Programme Loi Oudin Marque [Red] Green Development Initiative

	Mécanismes adossés à la création de nouveaux marchés	Marchés de produits verts biodiversité Vente aux enchères des permis d'émission CO2
	Obligations vertes	Obligations vertes (Banque mondiale, etc.)
	Loterie mondiale	Loterie humanitaire / mondiale (Belgique, etc.)
	Mécanismes adossés à des obligations réglementaires	Compensation financière des atteintes à la biodiversité Partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques
Les instruments financiers à effet levier favorisant l'investissement privé (ou l'investissement public dans les pays en développement)	Co-financements et subventions Pré-financement, prêt bonifié, rachat de crédit Engagement d'achat	Fonds verticaux Fonds fiduciaires Fonds démonstrateurs Mécanisme de tiers investissement Paiements pour services écosystémiques Prêts bonifiés AFD / prêts concessionnels International Finance Facility for Immunisation IDA Buy-down x x Advance Market Commitments Medecines Patent Pool
	Assurances, garanties d'emprunt, prêt en cas de crise majeure	Multicountry Catastrophe Insurance Pool
	Mécanismes de réduction de dette	Debt2Health Contrat désendettement / développement Contrat dette / nature
Les dispositifs visant à orienter les financements existants	Conditionnalité de financements visant d'autres objectifs	Conditionnalité développement et biodiversité du mécanisme REDD+
		Réforme des subventions dommageables à l'environnement

**Source** : Florian, Elen Lemaître-Curri, les mécanismes de financement innovants, février 2013

**Tableau 15** : La synthèse des éléments de Benchmark du Sénégal relative aux PPP

	<b>Sénégal</b>
Nom de la cellule	Comité national d'Appui aux Partenariats publics-privés
Tutelle	Dépend de la primature
Autorité	Saisine obligatoire. Tout contrat de PPP doit faire l'objet d'une validation par la CAP, le Conseil des Infrastructures, et le Ministère des finances. La décision finale de passation du contrat revient ensuite à la primature.
Structure organisationnelle	La CAP n'a pas de sous entités distinctes et semble fonctionner en services comme une administration classique.
Relations institutionnelles	Sous contrôle de la primature, collaboration avec le ministère des finances et le conseil des infrastructures. La CAP est donc sommée de

	respecter des normes telles que les normes d'aménagement du territoire et normes de développement durable. La CAP doit aussi s'assurer avec le ministère des finances de la conformité du projet avec les objectifs budgétaires de l'État.
Indépendance	Indépendance vis-à-vis des ministères sectoriels et des partenaires privés. La CAP ne rend compte qu'aux institutions citées ci-dessus.
Conflits d'intérêts	Le contrôle global effectué par la primature, la CAP, le Conseil des Infrastructures et le ministère des finances limite les possibilités de corruption. L'indépendance de la CAP vis-à-vis des ministères sectoriels permet d'éviter les potentiels conflits d'intérêt.
Missions	Conception de projets en PPP, assistance technique et juridique aux partenaires privés et publics, contrôle, création d'un cadre juridique et réglementaire attractif. Renforcement des capacités tant au sein du gouvernement Sénégalais que des entreprises locales. Transfert de technologie vers le secteur privé sénégalais et emploi de la main d'œuvre locale.
Responsable de l'identification des opportunités de PPP	La CAP est responsable de l'identification de potentiels projets en PPP. Les ministères sectoriels, collectivités territoriales et sociétés d'État peuvent soumettre leurs propres projets à la validation de la CAP.
Responsable de la réalisation des études de faisabilité, de la priorisation des projets de PPP?	Les partenaires publics et privés sont chargés de réaliser les études de pré-faisabilité de leurs projets, avant contrôle par la CAP. Cependant la CAP s'engage à apporter son soutien technique et juridique sur la demande des partenaires publics et privés. La CAP peut réaliser elle-même des études et dossiers pour promouvoir les investissements dans certains projets.
Responsable de l'évaluation et de l'éligibilité des projets pouvant potentiellement être réalisés en PPP?	Le contrat ne peut être cédé à l'entité privée qu'après une première évaluation et approbation de la CAP en collaboration avec le ministère des finances et le Conseil des Infrastructures, puis une seconde validation par la primature.
Responsable des transactions liées aux projets de PPP	Oui
Responsable du support technique à la réalisation de PPP de qualité	Oui

<p>Niveau d'implication sur le contexte législatif entourant les contrats de PPP</p>	<p>La CAP peut être force de proposition sur le contexte législatif si elle pense que celui-ci nuit aux investissements. C'est ce type de veille législative qui a permis l'abrogation de la loi n°2004-13 du 1er Mars 2004 relative aux contrats CET (construction, exploitation et transfert d'infrastructures) modifiée par les lois n°2009-21 du 4 mai 2009 et n°2011-11 du 28 avril 2011, remplacée par la loi n°2014-09 du 20 Février 2014 relative aux contrats de type PPP.</p>
<p>Responsable du contrôle et suivi des contrats PPP</p>	<p>Une fois le contrat passé, la CAP assure le suivi et contrôle du projet jusqu'à son terme. Notons en revanche que c'est le Conseil des Infrastructures qui est chargé du règlement des litiges de la passation à l'exécution des contrats.</p>

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	i
RESUME .....	iii
ABSTRACT.....	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vii
SOMMAIRE .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO .....	4
1.1    CONTEXTE.....	4
1.1.1    Situation économique et financière au Togo .....	4
1.1.2    Les défis liés au financement du développement au Togo.....	5
1.1.3    Les grandes décisions du sommet sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)...	6
1.1.4    Les Aides Publiques au Développement (APD) sont-elles suffisantes pour financer le développement ?.....	7
1.1.5    Les financements innovants sont-ils nécessaires pour compléter le financement du développement au Togo?.....	8
1.2    ENONCE DES QUESTIONS SOULEVEES ET HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	9
1.2.1    Questions de recherche .....	9
1.2.2    Hypothèses de recherche .....	10
1.3    OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	10
1.3.1    Objectif général.....	10
1.3.2    Objectifs spécifiques .....	10
1.4    RESULTATS ATTENDUS.....	10
1.5    JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET D'ETUDE.....	11
1.6    DONNEES EXPLOITEES .....	11
CHAPITRE II : CONNAISSANCES THEORIQUES DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DEVELOPPEMENT .....	12
2.1    LE FINANCEMENT INNOVANT, DE QUOI S'AGIT-IL ?.....	12
2.1.1    Quelques écrits sur les sources de financement innovant .....	12
2.1.2    Clarification des principaux concepts de notre recherche .....	13
2.1.3    Clarification de la notion de financement innovant.....	14
2.1.4    Nuances faites aux mécanismes de financement innovants : plusieurs définitions pour plusieurs types d'objectifs .....	16
2.2    LA PERCEPTION DES FINANCEMENTS INNOVANTS SUR LE PLAN INTERNATIONAL	16

2.2.1	Les appels à l'endroit des mécanismes de financement innovant dans le monde .....	16
2.2.2	Caractéristiques des sources de financement innovant .....	17
2.2.3	Les critiques à l'endroit des sources de financement innovant .....	18
2.2.4	Les défis liés aux sources de financement innovant .....	19
2.2.5	Cartographie des mécanismes de financement innovant sur le plan international .....	20
2.2.6	Le Togo peut-il faire appel à des financements innovants ? .....	21
2.3	IDENTIFICATION DES VARIABLES .....	22
2.3.1	Les variables indépendantes.....	22
2.3.2	Les variables dépendantes .....	23
CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DU MODELE DE LA BOAD EN MATIERE DES FINANCEMENTS INNOVANTS.....		24
3.1	FONDEMENT METHODOLOGIQUE, APPROCHE ET TYPE D'INVESTIGATION.....	24
3.1.1	Fondement méthodologique.....	24
3.1.2	Echantillonnage : type et approche d'investigation .....	24
3.1.3	Echantillon.....	25
3.1.4	Méthodes de collecte de données.....	25
3.1.5	Outils de collecte de données .....	25
3.1.6	Techniques de collecte .....	25
3.1.7	Traitement et analyse des données .....	26
3.1.8	Durée de l'étude.....	26
3.2	ANALYSE DU MODELE DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) 26	
3.2.1	Brève présentation de la BOAD .....	26
3.2.2	Stratégie de financement du développement de la BOAD .....	27
3.2.3	Analyse de la situation des financements de la BOAD.....	27
3.2.4	Analyse du cadre institutionnel en matière des financements innovants à la BOAD .....	28
3.2.5	Stratégie de financement de la BOAD sur la période 2015-2019.....	30
3.2.6	Expériences acquises à la BOAD lors de notre stage.....	30
3.3	VERS LA PROPOSITION D'UN MODELE : BENCHMARK DU PROJET D'AUTOROUTE A PEAGE INITIE PAR LE SENEGAL PAR PPP, .....	31
3.3.1	Présentation du projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio au Sénégal par PPP .....	31
3.3.2	Les pratiques étudiées .....	32
3.3.3	Enseignements tirés pour le mémoire .....	32
CHAPITRE IV : PRESENTATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS.....		35
4.1	ANALYSE DES DONNEES RELATIVES AUX VARIABLES INDEPENDANTES : IDENTIFICATION DES MECANISMES DE FINANCEMENT INNOVANT.....	35

4.1.1	Résultats de l'étude déjà réalisée au Togo sur les sources de financement innovant.....	36
4.1.2	Quels mécanismes de financement innovant au Togo et pour quels types de projets ?.	36
4.2	ANALYSE DES DONNEES RELATIVES AUX VARIABLES DEPENDANTES : REDUCTION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DU TOGO .....	37
4.2.1	Défis relatifs aux financements liés de la SCAPE .....	37
4.2.2	Les mécanismes de financement innovant pour quel niveau de dépenses ?.....	39
4.3	VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	41
4.3.1	<b>Vérification de l'hypothèse H1</b> : Il existe plusieurs sources de financement innovant mises en œuvre dans le monde .....	41
4.3.2	<b>Vérification de l'hypothèse H2</b> : les autorités togolaises peuvent faire appel aux financements innovants pour financer certains projets de développement dans plusieurs contextes 42	
4.4	DISCUSSIONS.....	42
4.5	RECOMMANDATIONS .....	45
4.5.1	Création d'un cadre légal et institutionnel des financements innovants au Togo .....	45
4.5.2	Recommandations à l'endroit de la BOAD .....	46
4.5.3	Améliorer la gouvernance pour tirer le meilleur profit des sources additionnelles de financement.....	47
	CONCLUSION.....	49
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	51
	ANNEXES.....	I
	<b>Annexe 1</b> : l'émergence des financements innovants pour le développement.....	I
	<b>Annexe 2</b> : initiative des mécanismes de financement existante par le groupe pilote sur les financements innovants.....	II
	<b>Annexe 3</b> : Mécanismes de financement innovants du développement proposés.....	II
	<b>Annexe 4</b> : typologie des mécanismes de financement innovants.....	I
	<b>Annexe 5</b> : composition du groupe pilote sur les financements innovant pour le développement .....	IV
	<b>Annexe 6</b> : Exemples d'initiatives de financements innovants .....	IV
	<b>Annexe 7</b> : Les différentes définitions du financement innovant du développement.....	VI
	<b>Annexe 8</b> : Rôle des PPP .....	VII
	<b>Annexe 9</b> : Planning des activités réalisées dans le cadre de la rédaction du mémoire pendant le stage.....	VII
	<b>Annexe 10</b> : Principaux indicateurs macroéconomiques du Togo .....	VIII
	<b>Annexe 11</b> : Questionnaire d'enquête et la liste des enquêtés .....	IX
	TABLE DES MATIERES .....	XV